LES MEILLEURS AGENTS d'immeubles annoncent dans la "Patrie." Ils savent que nos lecteurs peuvent profiter de leurs offres.

La Patrie

COUPON
CONCOURS POUR LES ENFANTS
VENDREDI, 21 MAI 1909
CE COUPON SERA NUL S'IL NE NOUS EST ADRESSÉ D'ICI A QUINZE JOURS.

31e ANNEE—No 72—QUATORZE PAGES — MONTREAL, VENDREDI 21 MAI 1909 — LE NUMERO : UN CENTIN

Un édifice de $200,000 pour y installer la police

A la séance de la Commission de l'Hôtel-de-Ville cet après-midi, l'échevin Lespérance soulèvera la question de l'agrandissement du présent hôtel de ville et il proposera que la ville fasse l'achat d'un terrain, pour y ériger un édifice capable de contenir la Cour du Recorder, et le poste central de police. Cet édifice coûterait à lui seul $200,000 et il serait érigé dans le voisinage immédiat du Palais de Concordia.

A la fin de juin les premières fraises

L'échevin N. Lapointe est de retour d'un voyage de quelques semaines dans l'Ouest américain, dans l'intérêt de son commerce. Il déclare que les récoltes de céréales aux Etats-Unis souffrent du manque de pluie, mais, la récolte des fruits est d'excellente apparence. L'échevin Lapointe dit que la récolte des fraises au Canada est très en retard, et que les premières consignations n'arriveront à Montréal que le 20 juin.

La marine française songe à augmenter sa puissance

PARIS, 21. — Le Conseil Supérieur de la marine a décidé d'adopter un programme qui pourvoit à l'augmentation du nombre des navires de guerre. Ce nombre serait porté à 38, ce qui assurerait à la France le 4me rang parmi les puissances navales du monde. On a proposé de mettre en chantier en 1910 deux vaisseaux de 21,000 tonnes du type "Danton". On n'a pas encore décidé, quel sera leur armement, mais le conseil se déclare en faveur d'un armement de 12 canons de 12 pouces dans six tourelles. Les experts de l'artillerie de la marine se déclarent cependant en faveur de seize canons de 10 pouces 8, dans huit tourelles.

Déclarations de l'hon. Longley sur la marine canadienne

(DEPECHE SPECIALE A "LA PATRIE")

BOSTON, 21. — "Le Canada ne combattra pas pour l'Angleterre en cas de guerre." Telle a été l'une des déclarations faites par l'hon. J. W. Longley, juge suprême de la Nouvelle-Ecosse, qui était le principal invité et orateur de l'Intercolonial Club, à Roxbury, hier soir. Le juge Longley a dit aussi : "Dans un temps assez rapproché l'Angleterre et le Canada seront connus simplement comme nations amies et rien de plus." En ce qui concerne la construction par le Canada de navire de guerre vu l'appui accordé à l'Angleterre pour augmenter sa flotte, permettez-moi de dire que si le Canada réunit la somme nécessaire pour construire des navires de guerre, ces navires de guerre ne seront destinés qu'à protéger le Canada, et qu'ils seront dirigés par des Canadiens."

SOCIETE ROYALE DU CANADA

LE PROGRAMME DE LA CONVENTION ANNUELLE, CONVOQUEE POUR LA SEMAINE PROCHAINE A OTTAWA.

La convention annuelle des membres de la Société Royale du Canada commencera lundi prochain dans les salles de l'Ecole Normale d'Ottawa et durera quatre jours.

Le premier jour de la convention aura lieu la réunion des membres du Conseil, mais l'ouverture officielle n'aura lieu que le lendemain soir. Le président M. le Dr Roy y prononcera un discours de circonstance. L'hon. L. O. David également lira un travail historique, intitulé "Deux grandes familles canadiennes, les Papineau et les Bédard."

A la séance du mercredi soir, le professeur John Cox, donnera une conférence sur l'œuvre scientifique de Lord Kelvin.

La convention se terminera par un grand banquet, qui aura lieu à l'hôtel Russell, dans la soirée de jeudi.

Voici les sujets des différents travaux littéraires que les conférenciers de la Section Française feront connaître pendant la convention :

1. — Deux grandes familles canadiennes : les Papineau et les Bédard, par le sénateur L. O. David.
2. — Le Chevalier de Niverville, par Benjamin Suite.
3. — La Baie d'Hudson (troisième étude), par l'honorable M. le juge L. A. Prud'homme.
4. — Champlain et Hudson, par M. l'abbé Auguste Gosselin.
5. — La sépulture de Montcalm, par M. Philippe Baby Casgrain, Conseil du Roi, Québec, présenté par M. A. D. DeCelles, C.M.G.
6. — Le sommeil de Montcalm, poésie, par M. Adolphe Poisson.
7. — Etude sur Jean Rivard, par M. l'abbé Camille Roy.
8. — Légendre, par M. Adjutor Rivard.
9. — Jean Cabot, Sébastien Cabot, par M. le sénateur Pascal Poirier.
10. — La Science Sociale. Aperçu d'une méthode simple d'observation, d'étude et d'enseignement, par M. Léon Gérin.
11. — La condition de l'ouvrière canadienne, par Mlle R. Barry (Françoise).
12. — Un Dominicain en Amérique, au 18ème siècle : le Père Jean-Baptiste Sabat et sa relation de voyage en Amérique, par M. Benjamin Suite.

HOMMAGE A L'HON. DR P. PELLETIER

Spécial à la PATRIE

QUEBEC, 11. — L'hon. Dr Pantaléon Pelletier, Orateur de l'Assemblée Législative, a reçu, mercredi soir, un témoignage d'estime de la part des membres du cabinet de la province qui lui ont présenté un joli service à cigares en argent.

L'ŒUVRE D'UN INCENDIAIRE

COMMENT UN COMMENCEMENT D'INCENDIE CRIMINEL FUT ETOUFFE A ADAMSVILLE.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 21. — Une criminelle tentative a été perpétrée au petit jour, mercredi matin, contre l'établissement si prospère de l'Adams Creamery Association, à Adamsville, mais heureusement le coup avorta par l'intervention à point du gérant McPhee qui, éveillé vers deux heures par une vive lueur de flammes illuminant sa chambre, donna aussitôt l'alarme.

En un instant plusieurs bras vigoureux se portèrent à la rescousse et, après un combat acharné, réussirent à arrêter les progrès de l'élément, qui avait déjà gagné un terrain considérable.

Il était jour quand tout rentra dans l'ordre et une enquête minutieuse révéla alors toute la lâcheté avec laquelle le coup avait été préparé.

En effet, on avaiyt dû enfoncer deux portes pour pénétrer à l'intérieur de l'édifice où planchers et murailles avaient été inondés de pétrole pour mieux et plus sûrement préparer la destruction de l'édifice et de tout son outillage, l'un des plus modernes et des plus complets du district.

Le mobile de ce crime est mystère, mais une enquête sérieuse est déjà commencée, et si l'adresse des limiers y est pour quelque chose, le coupable n'échappera pas à la verge de la justice.

LE CANADIAN CLUB

LES MEMBRES IRONT VISITER LE COLLEGE D'AGRICULTURE DE STE-ANNE.

Sur l'invitation du docteur J. W. Robertson et de Mme Robertson, du collège Macdonald, à Sainte-Anne de Bellevue, les membres du Canadian Club iront visiter cette institution le samedi, 29 mai prochain.

La compagnie du Grand-Tronc a mis un convoi spécial à la disposition du Club. Ce convoi quittera la gare Bonaventure à 2.30 heures p. m., et reviendra en ville vers les six heures.

Les membres du Club pourront se procurer des billets chez le trésorier, M. L. W. Ewing à ses bureaux, dans la bâtisse de la Banque des Cantons de l'Est.

CLUB GOUIN

Il y aura une grande assemblée des membres du club Gouin ce soir, à huit heures dans les salles Dumont, 596 Ste-Catherine Est.

On compte sur la présence de quelques députés d'Ottawa et de Québec.

A LA SUCCURSALE DE NAPIERVILLE

M. Brault, directeur, fait connaître les escomptes effectués par M. P. H. Roy sur des billets signés C. S. Roy.

UN BILLET DE $14,820 DE LA LISTE NOIRE

(De l'envoyé spécial de la PATRIE)

SAINT-JEAN, Qué., 21 — L'audience s'est ouverte, ce matin, à 10 heures et 10 minutes. Par suite de l'absence de l'accusé, le juge fait observer qu'il doit se présenter à l'heure et que si un retard se renouvelle, il se verrait obligé de prendre certaines mesures qui seront une garantie à la cour de sa présence continuelle.

L'accusé ayant fait observer qu'il n'y a pas de sa faute, le juge lui fait observer que cette excuse ne serait pas acceptée une seconde fois. Le greffier procède à l'appel des témoins et des jurés.

M. C. S. Roy, cité régulièrement, n'est pas présent, un mandat d'amener est lancé sur la demande de Mtre Hibbard.

M. C. A. Brault, administrateur de la succursale de Napierville, est ensuite appelé. Il donne la liste des billets escomptés à C. S. Roy et dont le produit fut touché par l'accusé lui-même. Ces billets se répartissent comme suit : 17 juin 1907, $2,500 ; 23 juin 1907, $2,500 ; 23 septembre 1907, $4,000 ; 25 novembre 1907, $4,000 ; 21 février 1908, $4,000, soit un total de $17,000.

Le témoin réfère au livre et indique à la cour les entrées relatives à chacun de ces effets de commerce.

Le témoin lit un billet à demande de $5,770, en date du 5 avril 1908, qui fut rempli par lui, mais signé par la banque et déposé à la banque comme pièce de caisse compensant le vol. M. Roy avait couché à Napierville, la veille, il avait fait l'inspection des livres de comptabilité et avait constaté qu'ils balançaient parfaitement.

Le témoin lut des notes qu'il est obligé de produire au dossier à la demande de Mtre Girard.

Le témoin déclara ne les avoir prises que pour être plus précis dans sa déposition. Ce billet a remplacé un bon de caisse qui y avait mis le lendemain du vol, lequel était d'un montant inférieur à celui du billet, car après que le bon été fait, on constata des pertes qu'on ne soupçonnait pas lors.

Le témoin a été le premier administrateur de la succursale de Napierville. Il a été envoyé par le bureau principal où il avait été employé pendant 4 ou 5 ans.

Pendant qu'il était au bureau principal, M. Roy en était l'âme. Pendant la dernière année de la banque le témoin avait eu pour habitude de s'occuper de l'administration de la banque. Il recevait durant la dernière année de la banque ses instructions de M. Roy.

— Est-ce que l'accusé vous a jamais demandé de signer des billets ou des chèques en blanc?

— Oui, comme secrétaire du chemin de fer de La Vallée Est.

— Vers quelle date M. Roy vous a-t-il fait cette demande?

— En novembre, 1906.

— En avez-vous signé plusieurs?

Objection, parce que le témoin consulte ses notes.

Question retirée.

— Vous a-t-il fait cette demande par écrit ou verbalement?

— Par écrit.

— Le témoin lit une lettre de l'accusé lui demandant de signer 16 billets en blanc et 12 chèques en blanc dont le produit devait être affecté à des paiements pour le compte de la Cie. de La Vallée Est.

Le témoin les a signés et les a envoyés de Napierville à St-Jean à M. Roy, sous pli recommandé ainsi que le lui demandait M. Roy dans sa lettre.

Il a signé ces billets et ces chèques en blanc en faisant suivre sa signature de sa qualité de secrétaire de La Vallée Est.

Il n'a jamais revu ces billets Mtre Demers demande que le témoin se tienne à la disposition de la cour afin d'être rappelé à identifier les billets en question qui seront ultérieusement produits.

Mtre Girard déclare ne point vouloir procéder au contre-interrogatoire tant que la Couronne n'aura pas au préalable déclaré n'avoir plus de questions à lui poser.

Mtre Demers réplique que dans ces conditions l'examen est suspendu sur ce point.

M. Brault, je vois sur la liste noire un billet de $14,820, signé par vous.

Pouvez-vous donner aux jurés quelques explications sur ce billet.

Mtre Girard s'objecte à la réponse, à moins qu'on ne produise le billet lui-même. La déposition est suspendue pendant que M. Langlois va chercher le billet en question accompagné de M. McLaughlin, agissant pour M. Bienvenu, liquidateur de la banque.

L'audience est suspendue à onze heures vingt minutes et reprise à midi moins dix. Le témoin donne lecture du billet, qui est signé et endossé par lui sous la réserve qu'il ne sera responsable que pour le montant que rapportera la vente de 247 actions de la banque de St-Jean pour le bénéfice de la succession Boissonneault.

Le témoin n'a pas retiré d'argent de ce billet qui a été rempli par M. Roy, qui lui a demandé de le signer en fidei commissaire. Il a fait comme il lui demandait de faire sans observation. Il n'avait comme fidéi-commis aucune valeur pour rencontrer à échéance cet effet de commerce.

Il a signé ce billet pour obéir à M. Roy qui le lui demandait et sans savoir au juste ce que voulaient dire le mot fidéi-commissaire, il avait confiance en M. Roy et ne pouvait supposer que cette affaire tournerait mal. Il n'a jamais eu les moyens de payer un billet aussi important. Du reste, M. Roy lui avait dit que jamais il n'aurait rien à payer. Il n'est pas riche, il est poursuivi en paiement de ce billet, grâce ququel il ne travaille pas depuis douze mois, de sorte que pas riche au moment qu'il a signé, il l'est moins encore maintenant, car il ne gagne rien. Il a travaillé pendant sept ou huit ans à petit salaire pour M. Roy. Il affirme qu'il n'a pas compris la responsabilité qu'il encourait en signant ce billet, s'il avait su ce qui s'en suivrait, et où il allait, il n'aurait certes pas signé. L'audience est levée à midi.

La parade d'église de nos régiments locaux qui devait avoir lieu, le 16, a été remise à dimanche le 30, par suite de l'inclémence de la température.

LES PLANS DU PONT DE QUEBEC

ILS SONT PRESQUE ACHEVES ET SERONT BIENTOT SOUMIS AU GOUVERNEMENT: DETAILS INTERESSANTS.

(Spécial à la PATRIE.)

OTTAWA, 21.— Sous peu le gouvernement recevra les plans du nouveau pont de Québec, préparés par MM. Vautelet, Madjeska et Fitzmaurice. Il a fallu plusieurs mois pour en venir à une entente au sujet de ces plans. Le nouveau pont aura comme l'ancien, 150 pieds de hauteur à la plus haute marée. L'arche principale aura 1,600 pieds de longueur, 200 de moins que celle du pont écroulé. Le coût total de l'entreprise sera de $6,000,000 à $7,000,000.

Les piliers actuels, qui ont coûté un million et demi de dollars serviront. On évitera cependant, dans le nouveau, le vieil arrangement d'une seule tour, de sorte qu'il faudra probablement doubler les piliers actuels du côté du fleuve.

Le plan général sera conservé et le pont sera construit en acier harveyisé, qui a une force de résistance beaucoup plus grande que l'acier carburé employé dans la construction du premier pont.

Le nouveau pont, non seulement sera capable de se supporter lui-même en toute sûreté, mais il portera n'importe quelle charge qui peut être transportée sur des rails de quatre-vingts livres.

Le contrat devrait être adjugé cet été si le gouvernement approuve le plan que les ingénieurs lui soumettront.

AUTRE DRAME DE L'ONDE A SOREL

LE CAPITAINE DEBLOIS TOMBE A L'EAU EN MONTANT DANS SA BARGE ET SE NOIE.

(Spécial à la PATRIE)

SOREL, 21. — Encore un accident qui a coûté la vie à un brave père de famille.

Mercredi après-midi, le capitaine DeBlois, à bord de la barge "Iroquois," de la compagnie Sincennes McNaughton, actuellement dans le port, venait de quitter, dans une chaloupe, les chantiers de la Cie Sincennes-McNaughton et cherchait à monter dans sa barge quand il fut précipité à l'eau.

M. DeBlois ne put résister au courant très rapide, et il alla se heurter sur les piliers du quai pour disparaître sous l'eau. Son corps a été repêché, hier, sur les dix heures de l'après-midi.

Le capitaine DeBlois laisse une épouse et trois enfants.

L'accident est arrivé en quelque sorte sous leurs yeux. Les enfants jouaient sur la barge quand ils ont vu leur père se débattant dans les flots. On conçoit facilement l'immense douleur de ces pauvres enfants et de leur mère que la mort de son mari a terrassée. Nombreux sont ceux qui sont allés lui offrir sympathies et consolations.

Le capitaine DeBlois est la quatrième personne qui se noie dans le port depuis un mois à peine. Les trois autres, dont la PATRIE a annoncé la triste fin sont le capitaine McLeod, de l'Ile du Prince-Edouard, et MM. Adolphe Plante et Cayer, de Sorel. Le corps de Cayer et de Plante sont encore au fond de l'eau.

Le corps du défunt sera transporté à St-Roch, lieu de sa résidence.

L'AFFAIRE ASSELIN

L'HON. L. P. PELLETIER CONTRE L'INCARCERATION DE L'EX-DIRECTEUR DU NATIONALISTE. — L'ACCUSE ADMIS A CAUTION. — ETC.

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 21. — Après deux nuits passées en prison, M. Asselin a pu enfin recouvrer sa liberté, il a été admis à caution vers une heure et demie de l'après-midi, par le juge Chauveau. Un cautionnement personnel de $100 a été exigé et deux autres de $50 qui ont été fournis par les notaires Plamondon et Baillargeon.

Dans une entrevue que publie le "Chronicle", ce matin, l'hon. L. P. Pelletier qui a agi pour M. Asselin en l'absence de son avocat, M. Chalut, donne des détails intéressants sur cette affaire.

M. Pelletier n'hésite pas à dire que l'acte de M. Asselin, tout répréhensible et indéfendable, qu'il soit, ne peut se comparer avec l'outrage dont M. Asselin a été lui-même victime. Voici un homme qui commet un délit punissable d'une amende de $20 dollars et on l'enferme dans une cellule pendant deux jours sans lui permettre de communiquer avec qui que ce soit. C'est contraire à toutes les lois britanniques. Un individu arrêté pour assaut a le droit absolu d'être admis à caution jusqu'à son procès. Or, M. Taschereau a porté une plainte pour assaut. M. Pelletier a affirmé que l'arrestation elle-même a été illégale. Un constable ne peut arrêter quelqu'un sans mandat que lorsqu'il a été lui-même le témoin de l'assaut.

Mais ce qui est plus grave peut-être, ce sont les difficultés de toutes sortes que M. Pelletier a rencontrées avant d'obtenir la mise en liberté de M. Asselin.

Asselin, raconte M. Pelletier, n'était le prisonnier de personne. J'allais au juge Chauveau qui disait n'avoir rien à voir dans l'affaire, M. Asselin étant le prisonnier de l'Orateur.

De son côté, l'orateur me renvoyait à M. Lanctôt qui, à son tour, me renvoyait à Sir Lomer Gouin. Après que Sir Lomer Gouin et M. Lanctôt eussent conféré ensemble, ils me renvoyèrent de nouveau au juge Chauveau.

Le juge Chauveau avait été informé qu'un avis de motion avait été donné pour faire comparaître M. Asselin à la barre de la Chambre et il devait attendre. Or, pareil avis de motion n'avait pas été donné et le juge Chauveau a paru surpris en l'apprenant. Cela dura de 7 heures à 11 heures, mercredi.

M. Pelletier se décida alors à ne plus mettre de grants. Il déclara au juge Chauveau qu'on ne jouerait pas plus longtemps avec un ancien procureur général et qu'on va entendrait parler, si Asselin n'était pas libéré avant deux heures. Le juge Chauveau se décida alors, et les cautionnements furent acceptés.

M. Pelletier dit qu'il ne pouvait prendre un bref d'habeas corpus, M. Asselin étant le prisonnier de personne.

Dans une lettre au "Chronicle", M. Asselin donne des explications personnelles sur l'incident. Les faits, dit-il, ont été exactement rapportés. M. Taschereau a dit que je pensionnais au No 477 rue Saint-Denis, quand l'affaire du télégramme a eu lieu. Il n'a pas dit que j'étais là quand le télégramme est arrivé. Son but était de faire entendre, sans spécifier que j'avais eu quelque chose à faire dans l'aventure idiote du faux télégramme. Comme le ministre abusait de son privilège de député, pour nuire malicieusement à ma réputation, et que je ne pouvais en aucune façon l'atteindre, j'ai voulu, afin de pouvoir prendre des procédures légales, lui faire répéter devant témoins en dehors de la Chambre ce qu'il avait dit dans son discours. Mais M. Taschereau n'a pas eu ce courage, et dans mon indignation j'ai fait ce que tout homme aurait fait."

Quant au reste, c'est-à-dire à la situation qui lui a été faite, il n'a pas la prétention de poser en martyre, et il laisse à d'autres le soin de raconter cette histoire.

EN COUR DE POLICE.

(Dépêche spéciale.)

QUEBEC, 21.— Le procès de M. Olivar Asselin, accusé d'avoir assailli l'hon. M. Taschereau, a eu lieu, ce matin, à la cour de police, devant le juge Chauveau. Le plaignant était représenté par M. L. A. Cannon, M. Asselin par l'hon. L. P. Pelletier, et la Couronne par M. Davidson.

M. Asselin, qui avait plaidé non coupable, l'autre jour, changea son plaidoyer, et a plaidé coupable. L'hon. M. Taschereau a relaté les circonstances dans lesquelles l'assaut a été commis et que nos lecteurs connaissent.

Au nom de la Couronne, M. Davidson demanda que M. Asselin fut condamné au maximum de la peine, disant que l'accusé avait commis une offense excessivement grave en assaillant ainsi un ministre de la Couronne sur le parquet même de la Chambre.

L'hon. M. L. P. Pelletier dit que l'on doit s'en tenir à la plainte telle que formulée et dans laquelle il n'est question que d'un assaut simple contre un citoyen ordinaire. Il soutient que M. Asselin a frappé l'hon. M. Taschereau, non pas comme ministre, mais comme un simple particulier. Il cita un précédent : le cas d'un sénateur qui assaillit un membre du parlement fédéral dans les couloirs du parlement à Ottawa et qui ne fut condamné qu'à $20 d'amende.

M. Cannon, avocat du plaignant, dit qu'on doit prendre en considération les circonstances graves de l'assaut et la qualité de la personne assaillie. L'accusé est un récidiviste qui mérite d'être sévèrement puni. Le tribunal doit faire un exemple.

Le maximum de la pénalité imposable est $20 d'amende ou deux mois de prison aux travaux forcés.

Le juge a pris l'affaire en délibéré et rendra jugement par écrit, mardi prochain.

M. Asselin a ensuite été mis en liberté sous caution.

LE "MONGOLIAN" SE DEGAGE DE SA PRISON DE GLACE

Après être resté emprisonné dans une mer de glace, le transatlantique réussit à se frayer un passage et à gagner le large.

SAINT-JEAN, (Terreneuve), 21. —Le steamer "Mongolian" de la ligne Allan, en route de Glasgow et Liverpool, pour Saint-Jean, Halifax et Philadelphie, avec à peu près deux cents passagers à bord, a été pris dans la glace, mercredi après-midi, à environ un mille d'ici.

Le "Mongolian" a quitté Glasgow, le 5 mai, et Liverpool quelques jours plus tard. Avant même que le Cap Race eut été signalé, le steamer eut à subir un rude combat contre les glaces. Rendu à un mille de l'étroite entrée du port il dût arrêter. La glace continua à se masser autour du navire qui bientôt ne put avancer ni reculer.

Avertis qu'il n'y avait pas de danger immédiat, les passagers se réunirent sur le pont et suivirent avec anxiété les péripéties de la lutte du steamer contre la glace. Aussitôt que les agents de la compagnie apprirent cette nouvelle ils envoyèrent à son secours le caboteur "Prospero". Mais ce dernier ne put aller loin et fut à son tour pris entre le steamer et le rivage. Il a réussi cet après-midi à se dégager et à rentrer au port.

On n'a guère dormi la nuit dernière à bord du "Mongolian", bien que les officiers eussent donné aux passagers l'assurance qu'on pouvait facilement atteindre le rivage et qu'ils seraient avertis à temps si la solide coque du navire menaçait de céder sous la pression de la glace.

Cinq passagers du "Mongolian" sont arrivés à Saint-Jean hier après-midi; le docteur McPherson et sa femme, le docteur Hunt, Mlle Hutchings et M. Stevenson. Ils ont traversé la masse de glace qui était si serrée qu'on n'y voyait d'eau nulle part.

Ils disent que la glace à certains endroits émergeait de douze pieds au-dessus de la mer. Le docteur McPherson dit que le steamer n'a subi aucune avarie, bien qu'il soit soumis à une forte pression. La traversée a été sans incident. Depuis Liverpool le navire a filé à une bonne allure et le temps a été splendide jusqu'à vendredi soir. C'est alors qu'il s'éleva une brume épaisse et on commença à voir de la glace, qui força le navire à ralentir sa marche pour la nuit. Après avoir essayé inutilement d'entrer dans le port de Saint-Jean mercredi, il se dirigea vers le Cap Race, mais trouva une barrière de glace entre lui et le rivage.

SAINT-JEAN, 21. — En dépit des efforts faits pour le dégager, le "Mongolian" était encore hier soir retenu prisonnier dans les glaces.

Le "Diona" essaiera aujourd'hui d'ouvrir un passage entre le "Mongolian" et l'entrée du port.

Le "Prospero" ayant réussi à se dégager seul hier après-midi, on croit que l'opération sera couronnée de succès.

Le "MONGOLIAN", de la ligne Allan, emprisonné dans les glaces à l'entrée du port de St-Jean, Terreneuve.

Sous l'impulsion constante du courant qui se dirige du Labrador vers le sud, le "Mongolian" était hier soir beaucoup plus loin de l'entrée du port qu'il n'était mercredi soir. De tous côtés s'étend une nappe compacte, mais irrégulière, qui va à certains endroits jusqu'à vingt-cinq milles du rivage.

ST-JEAN DE TERRENEUVE, 21

—Le vapeur de la ligne Allan, lian," est parvenu ce matin de bonne heure à se dégager de la banquise à l'entrée du port de Saint. Jean, banquise dans laquelle il se trouvait emprisonné depuis deux jours.

ST-JEAN DE TERRE-NEUVE, 21

— Après s'être dégagé de la banquise le "Mongolian" n'a pas essayé de pénétrer dans notre port, à cause des glaces qui en obstruaient l'entrée. Le vapeur a pris le large, et se dirige lentement vers le sud. On croit qu'il va se rendre à Bulla Bay, à 18 milles au sud de St-Jean.

LA CURE DE STE-CLOTILDE

M. l'abbé J. A. Bourassa en devient le titulaire.

Mgr l'archevêque a nommé le curé de la nouvelle paroisse de Sainte-Clotilde. C'est M. l'abbé J. A. Bourassa, qui était chapelain des Sœurs de la Providence, à leur

M. l'abbé J. A. BOURASSA, curé de la paroisse de Sainte-Clotilde.

maison-mère de la rue Sainte-Catherine Est, qui devient titulaire de la cure de la paroisse naissante.

M. l'abbé Bourassa sera remplacé au couvent de la Providence par M. l'abbé Anatole Martin, qui était vicaire à l'archevêché.

UN VERDICT

LE JURY DU CORONER RECOMMANDE A LA POLICE DE FAIRE LA LUMIERE SUR LA MORT DE DAVENPORT.

Les jurés convoqués par le coroner McMahon, pour s'enquérir des causes de la mort de William Dabli que Kyle est mort de la fracnouveau pour la dernière fois ce matin. Dans le verdict, il est établi que Xyle est mort de la fracture du cou. Cependant on n'a pas pu dire s'il y a crime ou non. La police continuera ses recherches.

ETUDIANT DECEDE

L'un des élèves des cours de M. Kerméno, M. Adélard Coupal, est décédé presque subitement, hier matin, à la résidence de ses parents, sue Hôtel-de-Ville, No 204. M. Coupal a

M. ADELARD COUPAL, étudiant, décédé.

succombé après deux jours de maladie à l'appendicite. Il avait commencé ses études classiques au collège de l'Assomption, et les terminait chez M. de Kerméno.

Ses obsèques auront lieu demain à l'église Saint-Louis de France.

ALFRED SHRUBB TRIOMPHE

Lui et St Yves font une course merveilleuse, hier soir.—Des milliers de personnes les acclament chaleureusement.

20 MILLES EN 1 HEURE, 54 MINUTES, 25 SECONDES

Grâce à une température idéale qui a fait oublier aux nombreux admirateurs des deux grands champions du monde de la course de grand fond, Henry St-Yves et Alfred Schrubb, leur si désagréable déconvenue de dimanche, un nombre considérable de sportsmen s'était rassemblé dès 7 heures du soir autour de la superbe piste de la M.A.A.A., impatients d'avoir la meilleure place, pour juger par eux-mêmes des prodiges de vitesse et d'endurance que promettaient de réaliser devant le public montréalais, les deux rivaux de gloire devant lesquels ont pâli depuis un an les plus brillantes étoiles sportives. On allait avoir dans une heure et demie au plus une

LEÇON VIVANTE D'ENERGIE,

de tactique, et d'endurance; une évocation du passé et quelle grandiose évocation allait faire son entrée en scène. Ce n'était pas une légende antique, enjolivée par l'imagination toute puissante d'un Homère, d'un Pindare ou d'un Virgile que nous allions lire; nous allions voir de nos propres yeux

CE QUE PEUT LA VOLONTE

humaine dirigée par l'intelligence, nous allions nous rendre compte des magnifiques résultats que l'on peut obtenir en sachant assouplir le corps, par un entrainement régulier en s'astreignant à une hygiène parfaite et en conservant suivant l'adage latin, "mens sena in corpore sano."

C'est là en effet,

LE COTE MORAL

et très attractif du sport, si l'on n'avait pour battre des records, pour prendre place dans le temple, suivant la belle expression de Victor Hugo, qu'A être solidement charpenté et posséder une belle audace, il est certain que les exercices sportifs attireraient des curieux, ils ne feraient guère de prosélytes, il n'y aurait point de fervents. Il en est pas ainsi fort heureusement; les moyens d'actions ont une importance très réelle, cela est indiscutable, mais ce ne sont que des auxiliaires, ce qui parfait le coureur, ce qui le place au tout premier rang, c'est la volonté, ainsi que l'entrainement sagement et régulièrement observé.

Loin de diminuer le mérite du coureur, ces conditions indispensables ne font que le rendre encore plus intéressant; c'est ce que comprenaient bien les innombrables spectateurs qui se massaient, hier soir, dans les estrades disposées autour de la piste si belle et si bien aménagée de la M. A. A. A.

Le nom des deux grands rivaux circulait depuis plus d'un mois de bouche en bouche; leurs "exploits à New-York" avaient attiré puis concentré l'attention de tous les fervents du sport; puis la propagande s'était faite de soi-même, n'est-ce pas là la meilleure des réclames, celle qui, sans avoir à user de fausses représentations, s'appuie sur des faits patents, contrôlés et que nous pouvons vérifier de nos propres yeux?

LA FOULE SE PRESSE AUX GUICHETS.

Telles étaient les réflexions qu'échangeaient autour de la piste quelques milliers de spectateurs; petit à petit la foule arrivait, les estrades étaient envahies, les sièges occupés à la hâte, chacun s'arrangeant pour tâcher de mieux voir, si possible, que son voisin; de temps à autre l'impatience gagnait les spectateurs, on avait hâte de voir arriver le moment solennel où St-Yves et Shrubb, allaient sur l'herbe et non sur la piste, suivant le désir émis par Shrubb, commencer leur émouvante randonnée et engager non seulement l'un contre l'autre, mais "contre le temps", leur lutte acharnée.

Le temps! voilà la principale préoccupation des deux rivaux. Si l'on passe l'autre, il y a de fortes chances, en effet pour qu'un record du monde soit battu; si l'on songe que Saint-Yves, ce petit prodige détient depuis le douzième mille tous les records du monde, sauf celui du 15ème mille récemment battu par Shrubb, on est forcé d'avouer que le "régal sportif" offert hier soir au public montréalais dépassait tout ce qu'on avait vu en notre ville depuis nombre d'années. Lequel de ces records va être battu? Est-ce avant, est-ce après le 15ème mille que St-Yves prendra l'avantage sur Shrubb? Y réussira-t-il? Quel le tactique va-t-il adopter?

Mais les conversations bruyantes et animées prennent fin, car dans quelques minutes les deux champions vont se ranger à la ligne de départ et le public a les yeux fixés sur eux à présent, il va essayer de prévoir l'issue de la lutte en jugeant de l'aisance, de la faculté d'allure des deux champions du monde.

Les photographes ont déposé leurs appareils bien en face de la ligne d'arrivée et quelques secondes avant le départ, malgré les objections que St-Yves qui sait que la lumière éblouissante du magnésium, va lui porter préjudice, un instantané est pris des deux rivaux qui ont le corps légèrement incliné en avant St-Yves surtout.

Puis, le coup de pistolet retentit et les deux champions s'élancent et commencent leur longue et dure randonnée.

L'état de la piste est excellent: le sol n'est ni trop mou ni trop dur, l'herbe n'est pas un obstacle à la course rapide des champions, car elle est courte et le pied ne glisse pas. St-Yves et Shrubb viennent s'en rendre compte en faisant quelques foulées enveloppés dans leurs robes de chambre.

Les voilà définitivement partis: ils ne s'arrêteront plus sous aucun prétexte. On remarque tout de suite la différence d'allure de St-Yves et de Shrubb: l'Anglais plus grand et plus décharné que le Français fait des foulées plus longues et plus disgracieuses: le bruit vient de courir sur la piste qu'il souffre un peu d'une jambe et que sans doute il ne terminera pas le parcours. Pourtant il avance et avant le 1er mille il est parvenu à décoller St-Yves qui visiblement se ménage, ne cherchant pas à battre de record avant le 10e ou 12e mille.

Le premier mille est fait par Shrubb en 4m. 50s.

Le précédent record du monde, établi par Shrubb, pour cette distance était de 4m. 52s.

Dès l'instant où l'on affiche les résultats sur la pelouse en face de la ligne d'arrivée les spectateurs de nationalité anglaise commencent à applaudir Shrubb avec frénésie. Les partisans de St-Yves ne se préoccupent guère des premiers milles.

Shrubb continue de son allure endiablée il a maintenant un quart de tour d'avance sur St-Yves. On se rend bien compte parmi le public que le champion français ne cherche pas à rattraper son retard; qu'il tient avant tout à se faire les jambes et à prendre une allure régulière.

Au 2e mille Schrubb est en tête par environ un tiers de tour. Ses compatriotes continuent à l'exciter. Il passe à la ligne d'arrivée juste 10 m. 05 après le départ, battant son record du monde (10 m. 06).

Le 3e mille est franchi en 15 m. 30. Shrubb est légèrement en retard sur les records du monde: le record de la distance appartient à Gustave Thomas, 15 m. 21 s. 4.

A ce moment, Shrubb a exactement trois quarts de tours d'avance sur St-Yves. Il accélère dans le but de doubler le Français le plus tôt possible.

Les 4 milles sont achevés en 20 m. 50 (encore en-dessous du record du monde de Thomas, qui est de 20 m. 43.4.

Le 5e mille est atteint en 25 m. 35 s. Shrubb bat un nouveau record du monde, celui de Thomas, 26 m. 14 s. 2.

6e mille — St-Yves semble se douter du danger qu'il court et regagne un peu de terrain.

Les six milles sont effectués en 30 m. 55. Le record du monde de Millot, est battu (31 m. 42).

A partir de ce moment, Shrubb commence à poursuivre St-Yves d'une manière acharnée. Les longues jambes maigres de l'Anglais font merveille, décidément loin d'avoir mal à la jambe, jamais Shrubb n'a été dans une aussi bonne forme!

Au 7e mille, quelques verges avant la ligne d'arrivée, St-Yves est rejoint par Shrubb.

Le temps pour les 7 milles est de 36 m. 22; le record du monde de Longboat est battu (39 m. 1 s.)

8e mille — Shrubb passe la ligne d'arrivée 42' 05" après le départ. Le record du monde de Longboat (44 m. 48 s. 4) est battu.

Les deux coureurs marchent à présent ensemble, St-Yves entraînant Shrubb.

9ème mille.—Shrubb, 47 m 32 s, bat de loin le record du monde de Longboat (50 m. 34 s.s.)

10ème mille. Shrubb est repassé en tête et St-Yves se fait entraîner par lui puis ralentit légèrement.

Les 10 milles sont franchis en 50 m. 34 s.s. (ancien record 53 m 41 par Millot.

Chose curieuse: A partir de ce moment, Shrubb donne l'impression d'un homme qui force comme si la course était non pas de vingt, mais de quinze milles; il parvient à lâcher St-Yves et lui prend bientôt encore un quart de tour d'avance. Il est donc 1 tour et quart en avant du Rouennais qui court toujours de la même allure régulière sans forcer. La grande question qui passionne le public est celle-ci: St-Yves va-t-il user Shrubb: celui-ci selon toute probabilité ne tiendra pas après le quinzième mille.

11ème mille.—Shrubb, 58 m. 53 s. Le record du monde de Millot (54 m. 35s) est battu.

A ce moment Shrubb a 1 tour 1-3 d'avance sur St-Yves.

Cette avance d'un tour et 1-3 il la conservera jusqu'à la fin.

Les deux rivaux sont depuis longtemps couverts de sueur: les soigneurs vont commencer à leur donner des excitants et à les éponger au passage.

12ème mille, 1 h 4 m. 40 "Shrubb est toujours en tête. Le temps fait par St-Yves dans les 26 milles était de 1 h. 7 m. 45 s 2.

St-Yves commence à boire un peu. Son entraîneur Fosset l'encourage et il répond que tout va bien. Evidemment il se sent très dispos et compte que la défaillance de Shrubb va bientôt se produire.

13ème mille, Shrubb atteint la ligne d'arrivée, 1 h 27 après le départ. Temps de St-Yves 1. h 14 34 "s.")

Au 14ème mille, St-Yves gagne au premier tour de piste, une cinquantaine de pieds. Le Français conserve toujours la même allure, tandis que Shrubb donne de temps à autre des signes de fatigue. Temps, 1.16.-20.

Le quinzième mille est atteint. L'Ecossais bat sans cesse la marche avec toujours la même énergie. St-Yves suit à quelques centaines de verges en arrière. La position n'est nullement changée. Temps, 1.22.22.

St-Yves débute dans le 16ème mille en augmentant sa vitesse. Il gagne ainsi quelques verges, et semble avoir l'espoir de rattrapper son concurrent. Shrubb ne lève pas la tête, et avance toujours son enjambée, étant encore très régulière. Temps, 1.28.25.

Au 17e mille St-Yves gagne 125 verges dan le premier tour et Shrubb faiblit, mais au troisième tour Shrubb, qui s'en aperçoit, se ravise et fait des efforts pour gagner sa distance, et il y réussit. Temps, 1.34.47.

Au 18e mille St-Yves gagne un peu de terrain, mais si peu qu'on le considère perdu. On ne regagne pas un tour et un tiers en deux milles. Ils courent plutôt vitesse égale. Dans le dernier tour St-Yves cependant gagne 100 verges. Temps, 1.41.09.

Au 19e mille, Shrubb va bon train et St-Yves ne parvient même pas à gagner du terrain. Le mille se finit avec les mêmes distances: un tour et un tiers d'avantage pour Shrubb. Temps, 1.47.43.

La fin approche, Shrubb n'a plus que deux tours de piste et St-Yves trois et un tiers.

La foule debout dans les estrades acclame le futur vainqueur à son passage.

La victoire est certaine pour l'Ecossais qui n'a plus que 300 verges à parcourir. A ce moment la foule envahit le terrain, mais est repoussée par la police.

Shrubb arrive enfin à une grande allure et termine les 20 milles en 1.54.25. St-Yves qui est un tour et tiers en arrière, finit la course en 1.56.20.

Les deux héros sont également acclamés puis transportés à l'intérieur du "Club House" où les premiers soins leur sont donnés.

Et le public se retire lentement, commentant de toute façon sur les résultats de la plus grande épreuve pédestre que nous ayons encore eue à Montréal.

Il était onze heures moins cinq minutes.

INTERVIEW AVEC SHRUBB

Aussitôt la course terminée, Shrubb s'en fut dans ses quartiers. Il se coucha et reçut de ses soigneurs les soins que nécessitait son état.

Sa figure était extrêmement pâle. Il avait peine à parler.

Cependant, le fameux athlète eut la complaisance de nous dire que St-Yves l'avait forcé à faire la course de sa vie. Je n'ai jamais éprouvé autant de fatigue que durant cette épreuve. Le résultat compense cependant pour les efforts inouïs que j'ai dû déployer. J'avais affaire à un coureur extraordinaire et je ne devais rien négliger pour maintenir l'avance que je pris dès le début.

Mon pied malade me fit beaucoup souffrir, mais heureusement que je ne ressentis le mal que vers la fin de l'épreuve. Je le répète encore une fois: ma distance favorite n'est pas de 20 milles, mais bien de 15 et pas plus.

INTERVIEW AVEC S. YVES

Nous trouvons quelques secondes après la fin de la course le valeureux champion français, entre les mains de ses soigneurs et de son entraîneur: il est dans un état de fraîcheur remarquable et sa contenance bien qu'attristée par un échec qu'il ne prévoyait pas, est ferme et pleine de résolution. On sent qu'on se trouve en présence d'un champion qui a joué de malheur, mais dont une course malheureuse est loin d'abattre le courage. Il pense à la revanche qu'il doit prendre à bref délai. Il nous reçoit avec la même affabilité que si la chance l'avait favorisé et nous serre cordialement la main.

Le médecin qui l'a ausculté avant la course, l'ausculte de nouveau. Il trouve que St-Yves, en dépit de sa longue randonnée et de la sueur abondante qui le couvre est en excellente condition: son coeur bat d'une façon très rassurante. St-Yves lui parle affectueusement et le remercie de ses bons soins.

A nos questions relativement aux causes de son échec il répond avec beaucoup de netteté et d'amabilité. D'après le docteur lui-même, il souffre depuis son arrivée d'un rhume qui certainement l'a gêné pour la course rapide qu'il s'est vu obligé de faire, étant donné l'allure stupéfiante prise dès le début par Shrubb.

"Ce rhume-là m'a certainement fait du tort, dit-il, mais ce qui plus encore, m'a handicapé, c'est de courir à la lumière artificielle. Je n'aurais pas dû céder sur ce point-là: j'ai bien cédé à Shrubb sur la question de courir sur l'herbe, cela n'était pas important, mais jamais, jamais plus, je ne courrai à la lumière artificielle. Il m'a été impossible de me rendre compte de la position de mon adversaire et je ne pouvais absolument pas calculer les efforts qu'il me fallait pour le rejoindre.

"Ce n'est rien, Henry, lui dit son entraîneur, le sympathique Fosset: calme-toi, nous nous reprendrons. Un tour et un tiers, dans des conditions plus favorables, cela se rattrape aisement."

L'oeil de St Yves brille et le champion répond:

"Oui, je prendrai ma revanche et bientôt, soyez-en sûr. J'admets que pour l'instant Shrubb est invincible sur 15 milles, mais il n'en est pas de même sur 20 milles. Il n'a jamais si bien couru que ce soir. Il ne pouvait espérer lui-meme, au début de la course, arriver à maintenir son allure jusqu'au 20me mille. C'est bon, je vais me remettre à l'entrainement et, en plein jour, je compte bien le battre sur cette distance.

"N'avez-vous pas fait une faute de tactique? Qu'en pensez-vous?

"Si j'avais prévu que mon adversaire était en aussi bonne forme, c'est-à-dire capable de battre un si grand nombre de records, il est certain que je ne me serais fait décoller après avoir été doublé. Je n'ai pas voulu pousser à fond dès le début: c'est pourquoi quand j'ai vu que Shrubb partait pour battre le record du 1er mille, je l'ai laissé prendre de l'avance, un tour n'était rien, car il devait s'être fatigué beaucoup pour prendre cette avance et ce que je n'avais pas comme terrain, je le regagnais en ce que je restais plus dispos pour la fin."

Comme nous prenons congé de lui, et lui serrons une dernière fois la main, il ajoute:

"Dites bien à la PATRIE que l'on aura bientôt des nouvelles de moi. Je prendrai ma revanche."

Pour qui connait St-Yves, il n'y a pas de doute: il réalisera ses promesses. Gare aux records établis hier.

A LA M.A.A.A. HIER SOIR. — La fin de la course des 20 milles. Shrubb parvient difficilement à se frayer un passage au milieu de cette foule enthousiaste qui l'acclame avec frénésie.

TEMPS PAR MILLE

Tableau officiel du temps de Shrubb pour chaque mille et de l'avance qu'il prit sur St-Yves durant la course.

Milles	Avance	Temps	Temps par mille
1	80 vgs	4.50	4.50
2	200 vgs	5.15	10.05
3	275 vgs	5.25	15.30
4	325 vgs	5.22	20.52
5	425 vgs	4.43	25.35
6	500 vgs	5.20	30.55
7	550 vgs	5.27	36.22
8	550 vgs	5.43	42.05
9	595 vgs	5.27	47.32
10	700 vgs	5.49	53.11
11	750 vgs	5.42	58.53
12	825 vgs	5.47	1.04.40
13	840 vgs	5.47	1.10.27
14	860 vgs	5.53	1.16.20
15	860 vgs	6.02	1.22.22
16	810 vgs	6.03	1.28.25
17	765 vgs	6.22	1.34.47
18	750 vgs	6.22	1.34.47
19	720 vgs	6.34	1.47.43
20	680 vgs	6.38	1.54.25

Les Modes de la Saison

Le soin avec lequel nous choisissons nos tissus est une autre raison pour laquelle nous avons toujours conquis l'approbation des hommes qui admirent la mise élégante.

Dans la quantité énorme de patrons exposés, vous trouverez que les tissus Semi-ready sont assurément très chics.

Pour les hommes d'affaires, nous avons quelques dessins vraiment nouveaux, choisis personnellement par notre acheteur résidant en Angleterre, et soumis à nos dessinateurs pour approbation.

Complets à $25.00 et $30.00 qui portent la marque de distinction de style et de modèle. Aussi quelques bons complets à $15.00, $18.00 et $20.00. Complets sac à trois, quatre et cinq boutons. A parement simple.

Semi-ready Tailoring

McLean & Campbell, 237 rue Saint-Jacques, 505 Sainte-Catherine, coin Peel.

JOS. DUFRESNE, 631 rue Sainte-Catherine Est.

RILEY HERN, 345 rue Dorchester Ouest.

THE BROOK CO., 671 rue Wellington (Pte St-Charles)

Les Quilles

QUEBEC AU CONCOURS INTERNATIONAL

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 21. — Les joueurs de quille québecois seront représentés au concours international de quilles qui commencera lundi prochain à New-York.

Le club de quilles de la Y.M.C.A. a choisi l'équipe suivante qui représentera notre ville à ce fameux concours: MM. W. Learmonth, C. H. Henley, J. Gowely, J. Thomson, C. Mason et Geo. Etienne Cartier.

Cette équipe jouera les 4 et 5 juin.

Base-Ball

LA VISITE DES JERSEY.

Les Jersey City nous ont quitté hier soir, après avoir repris aux Montréal ce qui leur avait été enlevé la veille.

Mercredi dernier, Smith gagna la partie pour Montréal, grâce à un jeu superbe sous tous rapports. Très convenablement supporté par ses coéquipiers, il put tenir les Skuters en échec et fit gagner son club par 3 points à 1.

Hier, le résultat changea quelque peu Keefe officia et fut malmené. Ses balles furent frappées cinq fois seulement mais elles comptèrent toutes. La devine était du reste avec nos joueurs hier après-midi. La défaite d'hier nous descend en troisième position avec un pourcentage de 588.

JERSEY CITY

	A	B	R	H	P.O.	A	E.
Moeller, c.f.	5	0	1	4	0	0	
Calhoun, 1b	3	1	0	10	1	0	
Hanford, l.f.	4	1	1	1	0	0	
Hannifan, 3b.	3	0	0	1	1	0	
Gardner, 2b.	1	0	1	1	1	0	
Woods, r.f.	1	0	0	3	0	0	
Esmond, r.f. & 2b.	4	0	0	1	1	0	
Foster, s.s.	4	1	1	0	3	0	
Spahr, c.	3	1	1	5	1	0	
Ford, p.	3	0	0	1	2	0	
Totaux	31	4	5	27	10	0	

MONTREAL

	A	B	R	H	P.O.	A	E.
Joyce, l.f.	5	1	1	0	0	0	
Yeager, s.s.	3	0	1	1	3	0	
O'Neil, r.f.	3	0	1	1	4	0	
Jones, c.f.	4	1	1	1	0	0	
Cockill, 1b.	4	0	1	0	9	1	
Casey, 3b.	4	0	0	0	2	0	
Corcoran, 2b.	4	0	1	4	4	0	
Clarke, c.	3	0	0	5	0	0	
Keefe, c.	3	0	0	0	2	2	
Winter, p.	1	0	0	0	0	0	
xFallon	1	0	0	0	0	0	
xxColvin	1	0	0	0	0	0	
Totaux	36	2	6	12	24	3	

xFrappa pour Keefe à la 9e inning.

xxFrappa pour Clarke à la 9e inning.

Par innings —

Jersey City 0010000004

Montréal 0000010102

SOMMAIRE

Deux buts, Jones. Premier but sur erreurs, Jersey City, 2. Laissés sur les buts, Jersey City, 6; Montréal, 8. Double jeu, Corcoran à Cockill. Buts volés, Corcoran, 2; Moeller, Hanford, Yeager. Buts sacrifiés, Calhoun, Spahr. Buts sur balles, de Ford, 1; de Keefe, 4. Struck out, par Ford, 5; par Keefe, 6; par Winter, 1. Frappé par le pitcher, Yeager. Temps, 2.06. Assistance, 2,200.

Umpire, Connor.

	R.	H.	E.
Baltimore	3	3	2
Rochester	6	12	3

Batteries—Dessau, Adkins et Byers; Barger et Erwin.

	R.	H.	E.
Newark	1	9	0
Buffalo	6	6	4

Batteries — Flater et Kritchell, Kissinger et Ryan.

	H.	E.
Providence	7	7
Toronto	11	2

Batteries — Cronin et Peterson, Kellogg et Mitchell.

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Perd.	P.C.
Rochester	10	5	667
Toronto	12	9	632
Montréal	10	7	588
Jersey City	10	8	556
Buffalo	10	11	476
Newark	7	11	388
Baltimore	7	12	368
Providence	9	11	353

(Suite à la 13e page)

NOUVELLES EN QUELQUES LIGNES

Jack Johnson et Jack O'Brien se sont battus avant hier durant 6 rondes, sans pouvoir obtenir de résultats.

Demain aura lieu au terrain du National, une joute d'exhibition entre les Tecumseh et les National.

Marshall et Capablanca ont annulé la quinzième partie de leur match aux échecs.

Flambeau un étalon de grande valeur appartenant à M. R. Harris, McCarter est mort ces jours derniers.

Elie Blanchard autrefois avec le National, a signé un contrat pour jouer avec les Shamrock cette année

Le club de natation Montréal sera ouvert aux membres, lundi prochain le 24. Ce club est situé à l'extrémité sud-est de l'Ile Ste-Hélène.

Les concours internationaux de souque à la corde au Parc Dominion commenceront dans une dizaine de jours.

AMUSEMENTS

ACADEMIE MATS. Lundi, Mer. et Sam.
Cummings Comedians
The Man from Mexico
PRIX ..... 15c, 25c et 50c
MATINEES ..... 15c et 25c
69-6

BENNETTS THEATRE
Semaine du 17 Mai 1909
Pat Rooney & Co., The Water Witch, Will H. Fox, Money Mine, Arthur Buston & Co., Zinka Panna, Gus. Williams, Carter Waters & Co., Bennettographe.
Prix. Soirées 15 à 75c. Mat. 15, 25c
69-6

FRANCAIS Mat. tous les jours 10c, 20c, 30c
Soirées, 10c, 20c, 30c, 50c
THE CUMMINGS STOCK CO.
Une production élaborée
THE WAGES OF SIN
Matinées à bon marché tous les jours 1000 sièges à 10c. 69-6

PRINCESS
Mats. Lundi, Mer. Sam. 10c et 25c
Soirées, 10c, 20c, 30c et 50c.
THE MIKADO | Soixante Personnes
ROBINSON OPERA CO.
69-5

THEATRE NATIONAL
Semaine du 17 Mai
'LA BETE FEROCE'
Semaine prochaine
"LA CLOSERIE DES GENETS."
69-6

Nationoscope
Coin St-André et Ste-Catherine
Spécial cette semaine
McKISSICK et SHADNEY
Comédiens Nègres. 69-5

READOSCOPE MAISONNEUVE
TOUS LES SOIRS A 8 1/2

Musée d'Anatomie
Pour HOMMES SEULEMENT
Mille sujets intéressants que tout homme doit connaître.
Plusieurs centaines de nouveaux sujets ajoutés à notre grande collection.
CELA VOUS PAIERA DE LES CONNAITRE.
LOCATION PERMANENTE:
206 Blv. St-Laurent
62-1-me-v-jno

STADIUM
Le PATINOIR POPULAIRE
BONS PATINS - BONNE MUSIQUE - BONNE SOCIETE.
CETTE SEMAINE
ALVINE & KENNEDY
ARTISTES SUR ANNEAUX VOLANTS
ADMISSION 10c
69—jno

LE PARC DOMINION
Ouvre Demain
Le plus grand terrain d'amusements en Amérique.—Plus perfectionné que jamais. Décorations magnifiques. Merveilleuses illuminations électriques. Tout resplendissant de splendeurs. "Plus de musique, de rire et de joie." Destruction de San Francisco, réelle et saisissante.
LE CONGRES DES ANIMAUX SAUVAGES
Le cirque de 300 puces et plus de 50 autres attractions y compris le Scenic Railway,—House of Nonsense,—les Chutes,—le Tickler,—Circle Swing and Laughing Gallery.
Le tout sous une lumière blanche, avec une teinte de rouge.
La fanfare militaire favorite de Vander Meerschens.
Tous les tramways allant vers l'Est vont au Parc.
Admission 10c

HOTEL WINDSOR
Les trois nouvelles salles à manger sont maintenant ouvertes.
Le "Grill Room" est ouvert de midi à 1 a.m.
Le café (salle verte) et la grande salle à manger (salle rose) sont ouverts de 7 a.m. à 1 a. m.
Musique tous les soirs.
66—jno

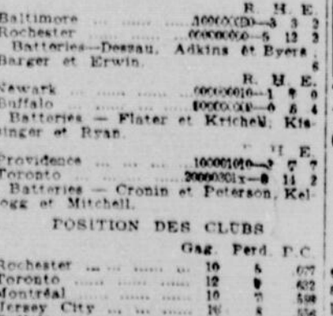

UN beau lot de magnifiques voitures de famille, de commerce et de plaisir, voitures et harnais de poneys, lorries, voitures express, tombereaux à charbon et écossais, roues de voitures prêtes à poser, une à une ou à la douzaine, les meilleures marchandises aux plus bas prix.
R. J. LATIMER & CO., 21 rue St-Antoine.
71-2

ONTARIO JOCKEY CLUB
TORONTO
Course du Printemps
Du 22 Mai au 5 Juin
Course et Steeplechase. Le plus grand événement social et sportif de l'année au Canada.
Course pour le King's Plate, le 22 Mai
Admission générale, $1.50
JOS. E. SEAGRAM, Président
W. P. FRASER, Secrétaire-trésorier
DIEU SAUVE LE ROI.
21.22.24.29.3

Tous nos complets sont garantis ne pas se plisser, se déformer ou se défraichir. Même nos lignes aux plus bas prix.
Voyez nos complets de $15.00 en serge bleue.
"MALE ATTIRE"
Liberty Clothes

QUATRE ENFANTS PERISSENT

Dans un incendie près de Toronto

TORONTO, Ontario, 21 — Quatre enfants ont péri dans les flammes, au cours d'un incendie qui a détruit l'atelier de M. Ernest Oldfield, un fabricant de harnais, route Vaughan à environ un mille au nord de la ville, hier soir. Mme Oldfield ne put sauver que le cinquième de ses enfants, Ernest.

CHRONIQUE OUVRIERE

Le parti ouvrier.

On nous communique le compte rendu suivant d'une réunion ouvrière dont nous avons déjà parlé en quelques mots, mais que nous publions à cause d'intéressants détails que nous avions omis:

"Tel qu'il avait été annoncé, la semaine dernière, l'assemblée publique appelée en vue de réorganiser le club Sainte-Marie du parti ouvrier, a eu lieu, dimanche dernier, avec grand succès. Pas moins d'une soixantaine de citoyens ont répondu, malgré une température à effrayer les plus braves, à l'appel du comité spécial chargé du soin de voir à la réorganisation de ce club.

M. GEORGE DUVAL, président.

"A l'heure fixée, M. G. Duval a expliqué en quelques mots le but du meeting, et pria l'assemblée de se désigner un président et un secrétaire.

"M. Victor Gauvreau, un des vieux citoyens du quartier, fut choisi, et M. C. Thibault, fut prié d'agir en qualité de secrétaire, puis M. Jos. Ainey, le populaire orateur ouvrier, fut invité à prendre la parole. Dans un langage aussi attrayant qu'intéressant, il fit comprendre que l'ouvrier soucieux de l'avenir de son pays, de l'intérêt de sa classe, devait s'efforcer de prendre une part aussi large que possible dans la direction des affaires publiques. L'orateur reprit son siège au milieu des applaudissements unanimes de l'auditoire.

M. CLEOPHAS THIBAULT, secrétaire-archiviste et correspondant.

"L'orateur suivant fut M. J.-A. Rodier, qui sut intéresser hautement ceux qui l'écoutaient.

"Vint ensuite M. G. Duval et J.-A. Guérin, qui furent aussi beaucoup applaudi.

"Puis on procéda à l'enregistrement des personnes qui déclarèrent adhérer au parti ouvrier et faire partie du club ouvrier Sainte-Marie. Trente-deux personnes signèrent le régistre. Il fut alors proposé, secondé et résolu, que ces adhérents se constituaient en club du parti ouvrier sous le nom précité et qu'il fût procédé à l'élection des membres du bureau et de la délégation réglementaire au comité général du parti. M. George Duval, malgré ses protestations de vouloir rester dans le rang, est élu président; M. V. Gauvreau, vice-président; M. C. Thibault, secrétaire-archiviste et correspondant, et M. A. Guérin, trésorier.

"Il n'y a pas eu contestation pour la création du bureau, mais il n'en fut pas ainsi pour la délégation au Comité général. Il n'y avait que cinq délégués à élire, et sept candidats furent mis en nomination: MM. Craig, L. Lesiège, V. Gauvreau, Alfred Lauzon, P. Doucet, P. Prouffe et J. Couture. Ce fut les cinq premiers qui furent élus.

"Il fut résolu de convoquer une nouvelle réunion le dimanche après-midi, 30 mai, au même endroit, salle Dionne, No 784, rue Sainte-Catherine Est. Il a été résolu d'inviter à cette réunion le député Verville pour y adresser la parole.

"Le président est autorisé à prendre possession de tout ce qui appartenait à l'ancien club Sainte-Marie.

"Des remerciements furent votés au Conseil mixte de la B.S.W.U. pour l'encouragement qu'il a donné au parti ouvrier en lui fournissant un local pour y tenir cette assemblée. Après quelques judicieuses remarques de la part d'un des membres du bureau relatives au travail de propagande, la séance fut ajournée, et l'on se sépara avec l'espoir que ce club deviendra bientôt l'un des plus florissants du parti.—Cléophas Thibault, secrétaire-correspondant du Club Sainte-Marie."

—o—

Un projet mal expliqué ou qui s'explique mal.

Winston Spencer Churchill, président de la Chambre de commerce de Londres, se propose de présenter un projet de loi à la Chambre des communes qui tiendra à créer un système de bourse du travail comme il en existe sur le continent européen, en vue de favoriser l'organisation des ouvriers et par suite à réduire le nombre des inemployés.

Nous ne pouvons faire autrement que d'applaudir au projet mais pour d'autres raisons que celles que l'on prête à l'auteur, car nous ne comprenons pas bien comment la création de bourses de travail donnera plus d'activité à l'industrie.

—o—

Information d'exactitude douteuse.

Assez étrange: Alors que la Provincial Workmen's Association se voit abandonner par une grande partie des mineurs de la Nouvelle-Ecosse parce qu'ils ont trouvé une plus grande protection qu'elle leur offrait dans la United Mine Workers of America à laquelle ils ont adhéré, des mineurs de l'Alberta et du Crown's Nest Pass, c'est-à-dire de l'autre bout du Canada, songeraient à opérer leur sécession de la U.M.W. of A., pour s'affilier à la P. W. A., de la Nouvelle-Ecosse.

Il est bon d'ajouter que cette nouvelle est lancée par la P.W.A.

—o—

M. Garrett élu délégué.

L'Union typographique No. 176 de Montréal a dzsigné M. F. Garrett pour la représenter au prochain congrès de l'Union typographique internationale, qui se tiendra au mois d'août, à Saint-Joseph (Mis.) M. Garrett est membre du 176 depuis plusieurs années et il a travaillé ardemment au succès de cette localel

—o—

Réunions demain soir, 1me samedi du mois:

—Union des presseurs d'habits, salle Saint-Joseph.

—Union No. 1270 des charpentiers-menuisiers hébreux. Bourse du Travail.

—Union No. 1244 de la Fraternité des charpentiers et des menuisiers. Bourse du Travail. — Agent d'affaires, M. Lynch, No. 301, rue Saint-Dominique.

—o—

Conseil des métiers et du travail.

Le Conseil des métiers et du travail n'a eu qu'une courte et fort calme réunion, hier soir. L'assemblée, néanmoins, était passablement nombreuse pour un jour de fête. Le président Francq était à son siège. Une lettre de créance autorisant MM. J.-A. Guérin, Philippe Paris et U. Lamarre à représenter la Fédération des employés civiques, fut reçue après vérification, et les délégués admis à prendre leurs sièges.

Le rapport du comité exécutif qui entre autre chose, faisait constater qu'il avait envoyé des délégués à Québec pour plaider la cause de l'abolition du cens d'éligibilité auprès du comité des bills privés du Conseil législatif, et chez l'Union des débardeurs pour l'engager à se réaffilier au Conseil des métiers et du travail, fut lu et adopté sans discussion.

Le délégué J.-A. Parry a été élu unanimement vice-président du Conseil.

Il a été lu une lettre collective d unions de matelots, de chauffeurs, de huileurs, de cuisiniers, etc., des grands lacs, informant le Conseil que des agents des compagnies de navigation avec lesquelles elles sont en conflit, ont été envoyés à Montréal, pour chercher à embaucher des briseurs de grève, et priant les ouvriers organisés de notre ville de s'opposer autant que possible à l'action de ces agents. Il est résolu d'envoyer ce document à l'Union des débardeurs et de recommander aux unionistes de faire échec autant qu'il leur serait possible aux agissements de ces agents.

Lu une autre lettre collective des unions de plombiers, de machinistes et de mouleurs en fer de Winnipeg, demandant de l'aide pour en appeler au Conseil privé d'un jugement de la Cour d'appel du Manitoba, les condamnant à payer des dommages-intérêts à une compagnie pour faits de grève. Il est dit dans ce document que si ce jugement n'est pas renversé, ce sera un coup mortel porté aux unions ouvrières du Canada. Sur proposition des délégués Lespérance et Jobin, il est voté vingt-cinq dollars pour venir en aide à ces unions.

Lu une lettre de l'Union internationale des manœuvres en bâtiment demandant au Conseil d'organiser cette catégorie de travailleurs à Montréal. — Renvoyée au Conseil de construction.

Le rapport du comité des labels constate que l'union des ouvriers boulangers a retiré à deux patrons le droit de se servir de son label pour bris d'entente, et signale les noms de deux hôteliers qui refusent de vendre des cigares portant le label de l'union des cigariers.

—o—

Mouvement coopératif.

La Caisse populaire de Montréal aura sa réunion-conférence mensuelle, dimanche après-midi, à deux heures, à la salle Saint-Joseph, rue Sainte-Elisabeth, No 137a, angle de la rue Sainte-Catherine.

M. O. Proulx, président de l'institution, adresse la parole.

M. Louis Lefèvre sera le conférencier. Il a pris pour sujet: la coopération, l'épargne et les salaires; c'est dire que cette conférence sera aussi intéressante qu'instructive et nous ne saurions engager trop fortement la classe ouvrière à assister à cette réunion où l'un des plus grands problèmes de la question sociale y sera traité avec habileté et sagesse. On n'en peut douter en lisant le nom du conférencier.

L'entrée de la salle est libre, et dames et messieurs sont cordialement invités.

N. B. — Les membres des comités de crédit et de la caisse de surveillance, ainsi que ceux du Conseil d'administration sont priés d'être présents à une heure et trois quarts pour affaires spéciales.

—o—

Les typographes d'Ottawa.

L'Union typographique d'Ottawa a désigné M. Michael Powell pour la représenter au congrès de l'Union typographique internationale, qui sera tenu à Saint-Joseph (Mis.), au mois d'août.

MM. P.-M. Draper et Wm. Binks ont été délégués de cette union à la session du Congrès des métiers et du travail du Canada, qui se tiendra à Québec au mois de septembre prochain.

Mot de la fin:

Les efforts faits pour augmenter les salaires n'auront de résultats satisfaisants pour la masse que le jour où il aura été trouvé un moyen d'empêcher l'élévation du prix des produits.

J.-A. RODIER.

—o—

Réunions demain, 4me dimanche du mois:

Club ouvrier Hochelaga, angle des rues Notre-Dame et Moreau.

—Union des poseurs d'affiches. — Bourse du Travail.

UNE JOLIE SURPRISE

MM. Médard Paquette, Alfred Gauthier et Pierre Bénard qui sont actuellement en Europe et qui reviendront bientôt au Canada, seront les héros d'une très jolie fête, que leurs amis de la ville Saint-Louis, où ils habitent, sont à organiser pour la première quinzaine de juin.

Cette fête consistera en un banquet, donné à la salle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Louis.

SIR W. LAURIER DIT QUE LE VINGTIEME SIECLE EST CELUI DU CANADA

Le "Collier" a demandé aux Premiers Ministres ou aux Lieutenants-Gouverneurs des Provinces de décrire ce que sera—le Canada en 1950. De l'Ile du Prince-Edouard à la Colombie-Anglaise, le "Man-on-the-job" fera visiter son territoire aux lecteurs du Collier et leur dira ce que l'avenir sera pour le commerce. Le numéro du 22 mai donne "l'Ile du Prince-Edouard en 1950", par le Lieutenant-Gouverneur McKinnon.—R. 72-1

LA DEFENSE IMPERIALE

La suggestion d'une conférence entre les colonies et la mère-patrie acceptée par le gouvernement fédéral.

(Dépêche spéciale à la "Patrie")

OTTAWA, 21 — Sir Wilfrid Laurier a déposé mercredi la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'Angleterre relativement à la résolution adoptée le 29 mars, sur la défense impériale.

Sir Wilfrid Laurier dit à la Chambre que deux ministres canadiens se rendront en juillet à Londres pour conférer avec les autorités impériales.

Avant l'ajournement, M. Foster regrette que le Canada n'ait offert que son concours sympathique à l'empire sans rien débourser. Le peuple du Canada s'attendait à quelque chose de plus, relativement à la défense impériale. Il espère que la conférence qui sera tenue en Angleterre après la session avec les ministres canadiens donnera un résultat pratique.

Sir Wilfrid Laurier déclare que le Canada doit aider l'Angleterre, c'est son devoir, mais M. Foster voudrait donner immédiatement un don en argent ou faire cadeau d'un dreadnought ou quelque chose de ce genre. Aucune décision n'a été prise, excepté qu'il faut aider le plus possible l'Angleterre. Le Canada ne cherchera pas à se soustraire à ses obligations envers la Grande-Bretagne.

M. Monk, demande si les ministres qui se rendront en Angleterre prendront un engagement final envers l'Angleterre ou s'ils étudieront seulement un programme qui sera plus tard soumis au parlement pour être ratifié.

Sir Wilfrid Laurier déclare qu'aucun engagement final ne peut être fait sans la sanction du parlement fédéral.

A midi et demi, la Chambre des Communes a terminé son travail et attend les amendements que le sénat pourrait apporter à quelque projet de loi.

A 12.40 heures, la Chambre s'ajourne à 3.15 heures.

La prorogation est fixée pour trois heures et demie, cet après-midi.

L'ONDE ENGLOUTIT MAINTES VICTIMES

LEOMINSTER, N.H., 19.— Lazare Hébert, âgé de 38 ans, s'est noyé accidentellement dimanche après-midi à l'étang White.

Il était en chaloupe avec Nap. Sideleau et ramait, quand il s'est levé pour aller à l'avant de la chaloupe. Chemin faisant, il a perdu l'équilibre et est tombé à l'eau, faisant chavirer la chaloupe.

Sideleau qui ne sait pas nager, a réussi à s'agripper à l'embarcation et ses cris ont amené du secours.

Hébert n'était pas assez près pour faire de même, quand il est revenu à la surface et s'est noyé sous les yeux de son ami.

Alfred Morin et Henri Bergeron, qui mettaient justement une chaloupe à l'eau quand l'accident est arrivé ont sauvé Sideleau.

Deux autres hommes qui étaient sur l'eau auraient pu, au dire de Moran, sauver Hébert, mais ils ne ramaient pas avec toute la vitesse que comportait l'occasion et quand ils sont arrivés Hébert était descendu pour la dernière fois.

HARTFORD, Mass., 19.—Jean Labelle, âgé de 32 ans, était en canot, dimanche, sur la rivière Connecticut, a chaviré et s'est noyé. Son compagnon, Henry Todd, âgé de 18 ans, s'est sauvé.

Les deux avaient un canot à voile et pendant qu'un d'eux arrangeait les voiles, l'embarcation chavira. Todd qui savait nager, se rendit au rivage, mais Labelle se noya.

LOWELL, Mass., 19.—Harry Frost et Arthur Rivard, beaux-frères, se sont noyés à l'étang Long, à Lowell, dimanche.

Les deux étaient à pêcher dans une chaloupe, et l'un d'eux a fait chavirer la barque.

Entre Marseillais:

—Mon cer, je veux croire que votre téléphone de Paris transmet jusqu'aux moindres nuances de la voix. Mais ce que tu seras épaté si tu connaissais calui de Marseille! L'autre jour, je me mets en communication avec un correspondant. Aux premiers mots, il m'interrompt pour me dire: "Té! Tu as mangé de l'ail!" C'était ma foi vrai, troun de l'air!

Floorglaze

glace littéralement tout plancher—sans cependant le rendre glissant—d'une durée merveilleuse—maintient pour ainsi dire tout appartement exempt de poussière. Toute femme peut facilement appliquer Floorglaze—il sèche en une seule nuit—ne craquette jamais ni ne s'écaille. L'eau ne peut l'affecter—Floorglaze est donc bon pour boiseries du dehors (marches, vérandas, &tc.) et est donc idéal pour planchérs de maisons. Arrive en dix magnifiques nuances—un gallon couvre 500 pieds carrés. Demandez Floorglaze chez aucun marchand, ou permettez-nous de vous envoyer un pamphlet GRATUIT et utile.

IMPERIAL VARNISH & COLOR CO., LIMITED, à Toronto

Recommandé et vendu par tous les bons marchands.

Aide l'Enfant

à supporter les travaux de la classe, en lui fournissant la nourriture appropriée pour reconstituer le cerveau et le corps.

La Nourriture

Grape-Nuts

composée de Blé et d'Orge, possède tous les éléments nutritifs de ces céréales, y compris le phosphate de potasse, dont la nature a besoin pour reconstruire le cerveau épuisé et les cellules nerveuses.

L'enfant actif consume rapidement les tissus du corps — voyez à ce qu'il soit pourvu des éléments nécessaires pour les reconstituer. Ces éléments sont faciles à trouver — dans Grape-Nuts.

"Il y a une Raison."

Postum Cereal Company, Ltd., Battle Creek, Mich. E. U. A.

Pionniers, Prospecteurs, Trappeurs, Bucherons

¶ Les vaillants pionniers canadiens qui s'en vont défricher les régions incultes, les hardis prospecteurs à la recherche des richesses naturelles du sol, les trappeurs infatigables à la conquête des belles fourrures, les solides bucherons qu'attire la vie rude des camps—tous savent que pour conserver la santé, ménager les forces et soutenir l'énergie, rien ne vaut **"l'étoffe du pays"**, un verre de bon vieux

GIN "CROIX ROUGE"

une eau-de-vie honnête et pure qui n'a rien de commun avec les produits frelatés exportés des vieux pays et qui ne sont soumis à aucun contrôle, tandis que le **Gin "Croix Rouge"** est distillé, rectifié, vieilli et embouteillé dans les entrepôts du gouvernement qui fait apposer un timbre de contrôle sur chaque bouteille.

Entre un produit garanti et un produit n'offrant aucune garantie, un homme de bon sens peut-il hésiter ?

BOIVIN, WILSON & CIE, SEULS AGENTS

520, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

UNE FINE EAU DE VIE!

C'est l'opinion des connaisseurs lorsqu'ils dégustent

LE COGNAC "BOULESTIN"

CE SERA VOTRE AVIS.

Son arome et son goût sont indiscutables. Vous le trouverez dans toutes les bonnes épiceries et dans les Cafés, Hotels et Restaurants de premier ordre.

L. CHAPUT, FILS & CIE., Agents Generaux, MONTREAL.

10-21

CASTORIA

Pour Bebés et Enfants

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la Signature de Chas. H. Fletcher

DECOUPEZ et apportez ce coupon à la maison L. M. Lefebvre, 518 Rachel Est, en venant acheter pour 50 centins, et vous profiterez des occasions offertes durant cette semaine.

70-4

La Patrie

MONTREAL, 21 MAI 1909.

La paix universelle

Ce qui aujourd'hui est une utopie sera avant longtemps une réalité. Le vent est à l'arbitrage. Les conflits ouvriers qu'on règlait à coup de grèves sanglantes et ruineuses sont aujourd'hui réglés à l'amiable ; la guerre, ce restant d'époques barbares, est-elle même attaquée, dénoncée, de tous côtés, comme une folie criminelle contre laquelle la chrétienté entière doit protester.

Telle est l'idée,la pensée des hommes d'affaires représentant cinquante-huit chambres de commerce des Etats-Unis et du Canada à la Conférence de l'arbitrage international, tenue à Lac Mohonk, dans l'Etat de New-York.

Une résolution y a été adoptée priant le président Taft, de prendre l'initiative d'un mouvement pour la "limitation et la réduction des armées de terre et de mer des différentes nations."

Cette proposition, soutenue, développée en des discours remarquables, ira probablement s'ajouter inutilement aux résolutions adoptées depuis un demi-siècle par les Congrès et les conférences de la Paix.

Et cependant l'idée de l'arbitrage des conflits entre nations est en marche.

Le Tribunal de la Haye, bien qu'il n'ait encore empêché aucune guerre, en est la preuve. Malheureusement l'idée n'est pas tout à fait mûre ; les peuples européens tout en dénonçant la guerre doivent s'armer pour se protéger contre l'envahissement du voisin et leurs armements forcent les nations des autres continents à s'armer dans une certaine mesure.

Pourtant il suffirait aux gens paisibles de l'autre côté de l'océan, de jeter un regard de ce côté de l'eau, pour se convaincre que deux grandes nations peuvent vivre côte à côte, sans être armées jusqu'aux dents et sans même songer à la possibilité d'un conflit.

Avant longtemps la guerre sera devenue impossible encore plus par le bon sens des peuples que par la perfection des engins de destruction. Jusque là, les hommes d'affaires feront bien de se réunir pour la dénoncer et réclamer l'arbitrage obligatoire entre les nations.

L'arrosage des rues

La commission de la voirie demande $100,000 pour l'arrosage des rues; il convient de les lui donner, de lui donner tout l'argent nécessaire pour la mettre à même de nous préserver de ce fléau qu'est la poussière.

La poussière ruine les marchandises dans les magasins, les meubles dans les maisons, compromet la santé des citoyens. On ne peut, certes, prétendre, jouir dans les villes d'un air aussi pur qu'à la campagne, mais on peut, à juste titre, attendre des autorités qu'elles prennent les mesures nécessaires, pour réduire les inconvénients de la poussière en autant que cela est possible.

L'arrosage de nos rues est fait d'une manière par trop incomplète pour être utile. Dans les jours de grande chaleur, la première partie de la rue arrosée est sèche, alors que le véhicule n'est pas encore arrivé à la fin de sa course.

Puis les rues macadamisées, c'est-à-dire les rues à poussière, étant moins bien arrosées, quand elles le sont, que les rues pavées,asphaltées, il s'en suit que la poussière des premières rend à peu près inutile l'arrosage des dernières.

La période d'arrosage n'est pas tellement longue à Montréal qu'on ne puisse résoudre le problème facilement et sans trop grands frais. Il est autrement important, pour les gens et les choses, que celui de l'enlèvement de la neige.

C'est une affaire d'organisation et de matériel. Le conseil de ville a aujourd'hui à sa disposition des revenus suffisants pour assurer le bon fonctionnement des travaux de voirie. A moins d'incurie ou de mauvaise administration, il doit trouver dans son budget les fonds nécessaires à tous les travaux de la rue, qu'il ne faut pas confondre avec ceux de la construction des chaussées et des égoûts. Il nous faut une ville propre ; c'est-à-dire une ville nettoyée, arrosée, sans ordures dans nos rues et sans poussière dans nosmaisons. Ces résultats sont non seulement possibles mais faciles à obtenir avec de l'argent et de l'organisation. La commission de la voirie demande $100,000 pour améliorer le service de l'arrosage; qu'on les lui donne; ce sera de l'argent bien placé, s'il est bien employé par le département.

LETTRE PROVINCIALE

Ça chauffe dur à Québec par le temps qui court, et les étincelles volent de tous côtés. Il y a bien longtemps que les passions politiques n'ont été soulevées à un aussi haut point dans la Législature. Petit à petit, les nuages se sont amoncelés au-dessus de la Chambre depuis le commencement de la session,l'air a été saturé d'électricité et les orages éclatent aujourd'hui les uns après les autres. Les moindres discussions se font maintenant sur le ton des héros d'Homère, dans un langage épicé, la plupart du temps violent.

Cette session a été de tout temps fertile en incidents, mais ses derniers jours auront été particulièrement nourris de sensation. Rien que hier nous avions sur le menu de la Législature, l'enquête Prévost-Kelly, l'incident Asselin-Taschereau, et l'affaire de l'Abittibi qui a fourni au premier ministre l'occasion du discours le plus délibérément agressif et personnel qui ait été entendu ici depuis longtemps.

—o—

Le comité spécial chargé de faire enquête sur les accusations de M. Prévost contre M. Kelly, a donc siégé hier pour la première fois. Les lecteurs de la PATRIE savent déjà qu'à une première séance, le matin, l'hon. M. Prévost avait failli à se rendre à l'heure précise 10 heures, et qu'après avoir entendu une quinzaine de minutes, les quatre membres présents s'étaient empressés d'ajourner le comité, en faisant constater dans le procès-verbal l'absence de M. Prévost.

Une seconde séance fut convoquée pour 3 heures moins le quart dans l'après-midi. Cette fois tout le monde fut exact au rendez-vous.

L'assemblée ne pouvait encore être que préliminaire. On s'est contenté d'élire un président, l'hon. M. Weir, et d'ordonner la production de certains documents, sur la demande soit de M. Kelly, soit de M. Prévost.

La liste des documents demandés par M. Prévost est volumineuse. Elle comprend tous les rapports, spéciaux ou généraux des agents des terres, et tous autres documents relatifs à la vente des lots ou à la perception des droits de coupe dans le comté de Bonaventure, depuis janvier 1905 jusqu'au 14 mai de cette année ; la liste des lots vendus et celle des lots dont la vente fut révoquée ; toute la correspondance échangée sur ces matières entre les divers départements et M. Kelly ; enfin, les originaux de toute correspondance adressée aux ministres des terres ou de la colonisation, en 1908 et 1909, par M. J. A. Dorais, ancien agent des terres, et notamment les originaux de lettres qui auraient pu être retirées du dossier à la demande de M. Kelly.

De son côté, M. Kelly demande copie de toute plainte faite par les colons depuis 1870, en rapport avec la concession des limites Robitaille, aujourd'hui propriété du sénateur Edwards. Le député de Bonaventure a l'intention d'établir en contre-preuve que la spéculation s'est perpétrée dans son comté depuis la concession des limites Robitaille.

On voit de suite quelle masse énorme de documents il faudra compulser. La salle d'enquête ne sera pas assez vaste pour la contenir, d'autant plus qu'il a été ordonné de faire huit copies de chacune des pièces, une pour l'accusateur, une pour l'accusé, et une pour chacun des six commissaires. Vingt clavigraphistes sont à l'oeuvre actuellement, mais ce travail devra prendre nécessairement plusieurs jours.

M. Prévost toutefois voudrait bien faire entendre, avant la fin de la session, au moins deux témoins, dont l'un est très âgé. Le député de Terrebonne n'a pas dit les noms de ces deux témoins, mais Kelly a de suite compris qu'il s'agissait de M. Robitaille, l'ancien propriétaire des limites, aujourd'hui âgé de 82 ans, et de son avis eur ordinaire, M. Riopel.

(Suite à la 7e page).

ATTITUDE VRAIE

En révoquant la résolution favorable à l'établissement du libre-échange entre la Grande-Bretagne et toutes ses colonies et ces dernières entre elles, qui avait été adoptée par surprise, il y a quelques semaines, le "Board of Trade" a agi avec sagesse et prudence.

Le Canada, nous le répétons, désire ardemment l'amélioration, l'extension de ses relations commerciales avec la mère-patrie; mais il ne saurait sacrifier de gaîté de cœur les intérêts primordiaux de ses habitants, et condamner à la ruine les grandes industries nationales qui font sa richesse et assurent sa prospérité.

Chaque colonie doit être libre de choisir la politique fiscale qui lui convient.

VACANCES PARLEMENLAIRES

Les ministres resteront à Ottawa pendant deux semaines pour s'occuper des travaux des départements et d'autres affaires publiques. L'hon. M. Fielding partira ensuite pour Londres, où il sera rejoint plus tard par l'hon. M. Brodeur, Sir Frederick Borden et l'hon. Monsieur Graham. Ce dernier fera une enquête sur l'exploitation des chemins de fer du gouvernement en Allemagne et dans d'autres pays du continent.

Le chef de l'opposition partira la semaine prochaine, en compagnie de M. Perley, pour une excursion de pêche dans la vallée de l'Ottawa. Il s'embarquera pour l'Angleterre vers la mi-juin et passera une grande partie de l'été dans le Midi de la France.

L'UN DES ROIS DU "STANDARD OIL"

Henry H. Rogers, vice-président de la "Standard Oil Co," vient de mourir d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 69 ans.

M. Rogers était un de ces hommes que l'on appelle "self made"; d'une condition plus que modeste, il était parvenu à s'élever au premier rang dans le monde de la finance et il était devenu un des personnages les plus importants du "trust" du pétrole.

Né à Fairhaven (Massachusetts) d'une famille pauvre, il a commencé à gagner sa vie en vendant des journaux dans les rues, puis comme garçon épicier. Si humble qu'ait été son point de départ, sa marche sur le chemin de la fortune a été rapide et ses entreprises ont été couronnées d'un succès constant. La carrière de M. Rogers est une des plus remarquables parmi celles des "self made men" de sa génération.

On a dit du défunt qu'il y avait en lui deux personnalités distinctes et opposées. En affaire, il avait la réputation d'être le plus acharné marchandeur et le plus retors commerçant qui soit. On l'a comparé à un "impitoyable requin."

Dans l'intimité, avec ses amis, c'était un homme charmant, dont l'esprit naturel était légèrement caustique. Il était un ami intime de Mark Twain, l'humoriste bien connu.

Dans sa ville natale, sur laquelle il avait fait tomber une pluie de bienfaits, il était véritablement adoré. Ses générosités ont d'ailleurs transformé le petit hameau de pêcheurs qu'était autrefois Fairhaven, en une des plus jolies localités de la côte du Massachusetts.

LA COURSE D'HIER

Un grand spectacle de sport sain et utile a été donné hier soir à Montréal, avec la rencontre des deux célèbres coureurs, Shrubb et Saint-Yves. C'était la lutte de l'endurance contre la vitesse et cette dernière l'a emportée avec le champion anglais.

Une foule considérale et enthousiaste assistait à ce tournoi courtois, qui tiendra une belle place, dans les annales sportives de Montréal.

Les organisateurs de cette si intéressante course ont droit aux félicitations de la population. Il fallait du courage pour risquer à une époque où le temps est si variable, les frais considérables qu'entraine toujours une démonstration de cette nature, dans l'unique but d'offrir aux Montréalais le spectacle d'une intéressante course.

LE VOCABULAIRE

A son assemblée du 12 mai courant, le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, a recommandé, comme livre du maître, l'ouvrage de notre confrère Henri Rouillard, "La Rectification du vocabulaire", qui était soumis à son approbation.

CA ET LA

Ce midi, à Québec, Sir Lomer Gouin a offert un dîner aux journalistes Canadiens et australiens qui sont délégués au Congrès de la Presse de l'Empire.

—o—

Les marchands de Montréal ont pris l'initiative d'offrir à Sir Lomer Gouin, en reconnaissance des services qu'il a rendus à notre ville durant la session qui achève, un grand tableau de Charles Gill.

—o—

Les ingénieurs du port de Québec ont définitivement fixé la hauteur du pont à 150 pieds au-dessus de l'eau à marée haute.

Les plus gros vaisseaux pourront aussi remonter le fleuve sans aucun obstacle.

—o—

L'Association des épiciers, à sa dernière séance, a adopté la résolution suivante:

"Qu'un vote de remerciements soit adopté en faveur de M. Godfroy Langlois, député de St-Louis, pour les services qu'il a rendus aux épiciers chaque fois que l'occasion s'en est présentée."

—o—

M. Henri d'Arles—l'éminent conférencier,—était de passage à Montréal, hier, en route pour Lowell, où il doit donner une conférence sur "Crémazie", "Sa correspondance", "Son journal", "Ses poésies".

Nous espérons, que, quelque jour, M. Henri d'Arles voudra bien venir répéter cette conférence à Montréal.

—o—

Le "Globe", de Saint-Jean, N.B. dit qu'il n'est pas surprenant que Sir Lomer Gouin, après une session orageuse comme celle qui achève à Québec, songe à descendre dans l'arène plus tranquille et plus sereine de la magistrature.

Une dépêche de Paris, annonce que les membres du cabinet sont en désaccord sur un paragraphe du projet de loi qui définit la position des employés de l'Etat. Ce paragraphe a rapport aux garanties individuelles.

MM. Briand et Viviani, les ministres de l'instruction publique et du travail, s'opposent au droit que réclame le gouvernement de punir sans être obligé d'attendre les recommandations du conseil de discipline. Les autres ministres disent que ce droit est le seul moyen de sauvegarder l'autorité du gouvernement.

MGR FALCONIO S'EN VA A ROME

Le délégué apostolique aux Etats-Unis est parti hier de New-York pour la ville Eternelle.

NEW-YORK, 21. — Au nombre d'environ deux mille les délégués de plusieurs églises catholiques se sont réunis, hier, pour dire adieu à Monseigneur Diomède Falconio, le délégué apostolique aux Etats-Unis, à Monseigneur John M. Farley, archevêque de New-York,, et à une centaine d'autres dignitaires de l'Eglise, qui se sont embarqués à bord du "Carpathia", en route pour Rome. Plusieurs d'entre eux s'en vont assister au jubilé de leur Alma Mater, le collège américain à Rome, et le délégué apostolique viendra rendre compte au pape de la condition de l'Eglise catholique aux Etats-Unis.

LA CIE **S. CARSLEY** Limitée

LE MAGASIN FERME A 6 HEURES P. M. VENDREDI, 21 MAI 1909

ETES-VOUS PRET A PROFITER

DE LA FETE VICTORIA ?

Voici une liste partielle de ce dont vous pouvez avoir besoin pour la fête Victoria, dans nos assortiments variés. Des prix plus bas que les nôtres ne sont possibles que pour une qualité inférieure. Ce n'est ni notre désir ni notre intention de poser des bases de mécontentement. Les dix heures d'affaires de demain montreront sans doute beaucoup d'animation.

Nous vous avons souvent parlé de nos

COMPLETS POUR HOMMES, A $15

mais leur valeur est si remarquable que nous les mentionnerons encore.

Samedi dernier, nous en avons beaucoup vendu, et chaque complet vendu nous a fait un ami fidèle. Nous savons, par une comparaison attentive, que ces complets ne peuvent être égalés ailleurs à Montréal à moins de $18—plusieurs magasins les vendent $20 et $22. Nous tout rapport — matériaux, fabrication et style — ils valent les meilleurs complets faits sur commande à $22 et $25. Demain nous les offrirons dans les nouvelles rayures ombrées de brun et gris pâle. Venez les voir — demandez nos complets spéciaux à....

$15.00

Toutefois, nous ne voulons pas vous laisser croire que nous n'avons que des complets à $15.00!

A $8.25 nous vendrons demain un nouveau lot de complets en tweed, pour hommes, en mélanges de gris et couleurs foncées, tous de bons matériaux et bien faits, une valeur sans pareille au prix de **$8.25**

A $18.00 nous avons de splendides complets en très bonne serge écossaise bleue indigo, dans le style à parement double — ce sont des complets qui vous étonneront par l'excellence des tissus et la perfection de la fabrication. Spécial à **$18.00**

Valeurs Spéciales en fait de Vêtements de Garçonnets

Complets Buster Brown pour garçonnets, en serge bleu-marin et tweed moyennement gris, avec collet matelot fantaisie, pantalons d'après le style bouffant. Prix spécial **$3.75**

200 complets en toile Crash pour garçons, style Norfolk de deux morceaux, ajustement parfait et confectionnés solides, précisément la chose pour les vacances. Spécial **$2.00**

Merceries pour Hommes pour la Vacance

Chemises pour promenade, collet sans envers. Spécial 75c

Chemises en zéphir, devant plissé 89c

Ceintures en cuir, de 24c à **$1.00**

Bretelles élastiques, de 23c à 59c

Collets droits lavables, une spécialité, patrons de fantaisie 25c

"Dieu sauve le Roi"

Pavillons pour la Fête Victoria

Pavillons en soie pour la boutonnière, chacun, de 2 1-2c et 5c.

Pavillon en soie avec hampes, chacun, 5c et 10c.

Pavillons en coton avec hampes, de 1c à 25c.

Drapeaux, toutes dimensions, depuis 47c à $30.00.

CHAPEAUX DE SORTIE EN VENTE!

CANOTIERS en paille fantaisie à effet de gros champignon, dans les couleurs de toscan, brûlé, brun, marine et noir. Prix régulier $2.25, pour **$1.40**

Chapeaux garnis en paille fantaisie, pour chapeaux, longue taisie, longue écharpe de soie, avec bord pompadour, le chapeau idéal pour promenade de congé, à **$4.75**

CHAUSSURES plus Légères pour la Fête!

Souliers Oxford en veau tan pour HOMMES, style Blucher, avec trépointe Goodyear, semelles tannées au chêne, 5 1-2 à 11. Prix régulier $4.00. Samedi **$3.65**

Beaux Oxfords, en beau chevreau dongola chocolat, style Blucher pour Dames, aussi souliers à une boucle, pointures 2 1-2 à 7. Régulier $3.00. Samedi **$2.50**

Beaux Oxfords en chevreau dongola chocolat, style Blucher, pour DEMOISELLES, pointures 11 à 2. Régulier $2.00. Prix spécial pour samedi **$1.65**

LES SOULIERS POUR TENNIS ET SORTIES SONT PRETS !

Nos Paniers Populaires pour Pique-Niques

A $1.85

Contenant :
1 boîte d'Ananas,
1 boîte de lait Condensé,
1 boîte de sardines importées,
1 bouteille de Café Camp,
1 boîte de Dinde,
1 bouteille de marinades mélangés, de Heintz,
1-2 lb de jambon bouilli,
1-2 lb de langues en gelée,
1 bouteille de moutarde préparée
1 paquet de biscuits de fantaisie,
1 boîte de Homard,
1 boîte de fèves au lard,
1 bouteille de vin non fermenté.
Prix complet, y compris le panier, samedi... **$1.85**

A $1.65

Contenant :
1-2 lb de jambon bouilli,
1-2 lb de langues en gelée,
1 boîte de figues cristallisées,
1 boîte de lait Condensé,
1 boîte de sardines importées,
1 bouteille de moutarde,
1 boîte de poulet,
1-2 lb de gingembre Gravet Stem,
1 paquet de biscuits de fantaisie,
1 paquet de fromage,
1 bouteille de chocolat au lait Peanut Butter,
Prix spécial complet, y compris le panier, samedi **$1.65**

La Livraison au Bord du Lac se fera LUNDI jusqu'à BEAUREPAIRE.

EDMOND BROSSARD

AVOCAT

Société légale-LEBLANC & BROSSARD

EDIFICE DU CREDIT FONCIER

35 St-Jacques, Montréal. Tél. Main 513

67-1ms

La Meilleure Farine d'Avoine

¶ Ne peut être obtenue que de la meilleure variété d'avoine cultivée.

¶ L'Avoine du Manitoba est considérée par les experts comme la meilleure au monde.

¶ L'Avoine du Manitoba obtient les plus haut prix sur les Marchés d'Europe—Parcequ'elle est la plus estimée, la plus riche en principes nutritifs.

La Farine d'Avoine Roulée

OGILVIE

est fabriquée **exclusivement** avec la plus belle avoine du Manitoba.

¶ Elle est supérieure à tous les produits similaires Américains: au point de vue **alimentaire,** au point de vue **hygiénique,** au point de vue **économique.**

¶ Elle est fabriquée par une Compagnie puissante, dans les moulins les plus considérables et les plus modernes comme outillage et méthodes scientifiques de fabrication.

Toutes ces conditions réunies constituent, pour le consommateur la garantie d'un produit de haute qualité toujours strictement maintenue. . . . . .

¶ EN VENTE PARTOUT, en boites à l'épreuve de l'humidité, de la poussière des odeurs et de la vermine.

The Ogilvie Flour Mills Company, Limited.
MONTREAL ET WINNIPEG

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada

AVIS SPECIAL

La prochaine émission de L'INDICATEUR DU TELEPHONE DE MONTREAL se ferme le

7 Juin, 1909

On ne recevra pas de nouvelles entrées ou corrections après CETTE DATE.

LA SECTION DES COMMERCES CLASSIRIES de L'INDICATEUR se fermera le

31 MAI, 1909.

Donnez vos commandes immédiatement.

R. F. JONES, Gérant Local.

21.22.26. 28.31.3.4

OUVERT CE SOIR ET DEMAIN SOIR

POUR LA VENTE DE

Pieces Pyrotechniques

Agrès de Pêche, Articles Sportifs, Golf, Tennis, Crosses, Accessoires de Football et de Baseball, Hamacs, Croquets, Paniers pour Pique-nique, Jeux d'extérieur et d'intérieur :: ::

Jeux de croquet, $1.00, $1.50, $2.00 à **$15.00**

Hamacs $1.75 à $6.00, très bonnes valeurs.

Bâtons de golf de Gibson et de Sykes, $1.75 et... **$2.00**

Raquettes de tennis, **$2.50** à **$9.00**

Crosses, 25c à **$2.50**

Footballs, $1.35 à... **$5.00**

Baseballs, 5c à **$1.50**

Cannes à pêche spéciales en bambou **$1.50**

Cannes à pêche, 25c à **$15.00**

THE G. A. Kolland & Son Co.

519 rue Sainte-Catherine-Ouest.

Pour le 24 Mai Fête Victoria

Complets de sortie, nuances éléphant, drab, pierre, brun foncé, vert, grisatre.

Serges bleues de teinture solide, prix: **$15 à $25**. Finis et ajustés en quelques heures.

"MALE ATTIRE"
Liberty-Clothes

336 RUE STE-CATHERINE OUEST,
475 RUE STE-CATHERINE EST,
ANGLE DES RUES CRAIG ET ST-PIERRE.

UNE LECON POUR LES JEUNES FILLES

Précautions à prendre à certains moments

LES PILULES ROUGES

Valent toujours mieux que n'importe quel remède ou tonique.

Un bon certificat de

Mademoiselle ALBINA LANDRY

Après qu'elle a franchi la première étape de son existence, aussitôt qu'elle est entrée dans la plénitude de ses facultés, la jeune fille ne doit pas encore trop présumer de ses forces, car les nouvelles fonctions de son organisme lui occasionneront évidemment certaines dépressions périodiques.

S'il faut laisser faire la nature, il est souvent très à propos de l'aider. C'est surtout le cas pour la jeune fille devenue femme.

L'émancipation dont elle a été l'objet ne lui donne pas que ses droits, cela lui impose aussi des devoirs.

Elle se surveillera donc davantage afin de ne pas s'exposer à souffrir de ces irrégularités qui sont la cause première de toutes les maladies féminines.

Mais encore cette surveillance ne doit-elle s'exercer qu'avec sagesse et prudence. Il ne faut pas se soigner à tort ni sans raison ni, en aucun cas, prendre des médecines liquides—qui ne soient pas en tous points conformes à son état particulier dans telles ou telles circonstances, soit en temps d'indisposition ou autrement.

L'erreur de la plupart des jeunes personnes est d'adopter le premier remède qu'une voisine quelconque peut leur suggérer. On ne se rend pas compte du danger que l'on court en prenant ainsi indifféremment une médecine ou une autre. Souvent, sous prétexte de se débarrasser d'un mal, l'on en fera surgir d'autres peut-être plus douloureux et plus graves.

Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, tous ces troubles qu'éprouvent les jeunes filles proviennent de la pauvreté du sang.

Au début de la puberté, il importe surtout d'entretenir son sang dans les meilleures conditions possibles.

Attention aux irrégularités! Il faut qu'à chaque mois la nature suive son cours normal. C'est le point capital, la loi suprême qui régit la santé de la femme. Pour cela, faites toujours en sorte que votre sang conserve toutes les propriétés qu'il doit avoir pour qu'à son tour il fortifie les organes qu'il a pour mission de vivifier, et que le surcroît s'évacue pour ne laisser dans le système que le plus riche, le plus pur et le meilleur de ce fluide régénérateur qui donne la force et entretient la vie.

Des milliers de jeunes filles sont anémiques; elles sont épuisées même avant d'avoir pu exercer leurs forces. Il en est aussi un trop grand nombre qui sont déjà atteintes de maladies qui compromettent fort leur avenir.

Affections cardiaques, troubles nerveux, pneumonie, diabète, dyspepsie, taches, rougeurs ou éruptions sur la figure, cernes autour des yeux, pâleur, maigreur extrême, battement de cœur, énervement, pertes, tiraillement d'estomac, chlorose, etc. Voilà autant de situations, de maux et d'ennuis qui surgissent dans le cas d'impureté ou de pauvreté de sang. Pour s'en débarrasser à jamais, rien n'est plus à propos que l'emploi des PILULES ROUGES de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE. Et c'est le seul et unique remède qui se recommande exclusivement aux jeunes personnes et aux femmes débiles comme aux plus malades.

Melle A. LANDRY, 325 rue Chambord, Montréal.

Les PILULES ROUGES constituent avant tout, un procréateur du sang qu'elles purifient ensuite, puis enrichissent en le colorant.

Aucun autre remède ne saurait avoir les mêmes propriétés ni les mêmes vertus, car les PILULES ROUGES—les bonnes et les vieilles PILULES ROUGES de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE — sont faites tout spécialement pour les femmes.

Pourquoi chercher ailleurs ce que vous ne sauriez trouver que dans les PILULES ROUGES dont la réputation n'est plus à faire, puisque depuis des années et des années déjà, la grande majorité des jeunes filles et femmes en a fait usage avec les meilleurs résultats.

Voici encore ce que l'on vient tout récemment d'écrire aux Médecins Spécialistes de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO - AMERICAINE :

"Si je ne suis pas aujourd'hui dans la tombe, je le dois aux médecins de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO - AMERICAINE et à leurs bonnes PILULES ROUGES.

Dans l'espace de huit ans, j'ai été soignée par cinq médecins qui tour à tour ont épuisé tous les remèdes sans m'apporter aucun soulagement.

J'étais atteinte de diabète et ce que j'endurais jour et nuit faisait de moi une martyre. J'ai tenu le lit pendant un an, n'ayant pas plus de position couchée que debout. Mes poumons étaient menacés, car je toussais et crachais beaucoup, et j'étais souvent étouffée par des points dans le dos et dans le côté gauche.

Souvent le jour et surtout la nuit, de gros frissons succédaient à des transpirations qui mouillaient mon lit et tout ce que j'avais sur moi. Ce qui me faisait le plus souffrir, c'était une soif ardente qui me dévorait sans cesse. Je buvais le jour et la nuit sans arrêter.

N'ayant pas une minute de repos, j'étais pâle et maigre et je n'avais pas, je crois, une goutte de sang.

Enfin, j'étais dangereusement malade et un des médecins avait dit à ma mère "dans deux mois, elle sera folle ou morte".

Il y a quatre ans de cela; et je suis en parfaite santé, J'ai augmenté de 40 livres. Je le répète, cette heureuse transformation est due aux médecins de la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO - AMERICAINE qui m'ont traitée et aux PILULES ROUGES.

J'ai été guérie par eux et je suis fière de le publier. Toute ma vie je leur serai reconnaissante de m'avoir arrachée à la mort et à tant de souffrances."

(Signé) Mlle ALBINA LANDRY,
325 Chambord,
Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES. Adressez-vous, par lettres ou personnellement, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal, si vous désirez avoir des conseils au sujet de votre santé. Les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, vous donneront tout à fait gratuitement les informations nécessaires, pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats - Unis sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO - AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

Fac-simile d'une boîte de Pilules Rouges

SERVICE DES POSTES

Le Victoria Day sera observé comme un jour de fête légale, à l'Hôtel-des Postes. Le guichet ouvrira à l'heure habituelle, ce jour-là, mais fermera à dix heures a.m.. Cependant, la salle des pas perdus sera ouverte de sept heures du matin à minuit le même jour.

FABRIQUE AU CANADA

GILLETT'S CREAM TARTAR

Meilleure Qualité

Garantie chimiquement pure
SE VEND EN PAQUETS ET EN BOITES
Aussi bon marché que les variétés adultérées
E. W. GILLETT CO., LTD.
Toronto, Ont.

LE FONCTIONNARISME EN FRANCE

Une intéressante statistique établie par les "Lectures pour tous", nous apprend que la France possède huit cent soixante-dix mille fonctionnaires, soit deux cent trente-six mille au ministère de l'intérieur, deux cent dix mille à la guerre et aux colonies, cent quarante-cinq mille à l'instruction publique, cent trente-six mille aux travaux publics, postes et télégraphes, cent dix-huit mille aux finances, quatorze mille sous les ordres de M. Pichon et dix mille seulement, obéissant à MM. Ruau et Viviani.

A la fin du second empire, le nombre des fonctionnaires était d'environ 250,000. En 1885, il atteignait le double : dix ans plus tard, il s'élevait à 700,000 et aujourd'hui, il approche de 900,000 disons approximativement, d'après les documents officiels, 870,000. Sur ce total, 604,220 sont rétribués par l'Etat, 265,780 par les départements et les communes, quoique ne cessant pas d'appartenir à l'Etat.

Restait maintenant à évaluer les services que rend cette armée formidable de ronds de cuir.

QUERELLE ENTRE AGENTS D'ASSURANCE

A. E. Green, agent d'assurances, âgé de 25 ans, et demeurant rue Saint-Urbain, a été arrêté, hier soir, par le détective Sloane, sous une accusation de voies de fait graves contre Edwin Beattie, demeurant rue Lagauchetière ouest. Les deux hommes travaillaient ensemble dans un bureau d'assurances, et ont eu une querelle. On dit que Green a frappé son compagnon sur la figure, et que le pince-nez que celui-ci portait s'est brisé, causant une grave blessure à l'œil droit. Beattie a été conduit à l'hôpital Victoria et Green devant le juge. Il a plaidé non coupable, et son procès a été fixé à mercredi.

CHANGEMENT DE LOCAL

M. Omer Deserres, au No 444 Est de la rue Ste-Catherine.

Une nouvelle qui ne manquera pas de réjouir les entrepreneurs et le public en général, c'est celle du transport du magasin de ferronnerie et quincaillerie, de M. Omer Deserres, du Boulevard Saint-Laurent, dans un centre essentiellement canadien-français, au No 444 Ste-Catherine Est

Ce nouveau local est des plus spacieux et des mieux aménagés. Plus vaste et plus moderne comme il est, il permettra à M. Deserres, de répondre plus efficacement aux exigences d'une clientèle qui se fait de plus en plus nombreuse.

Notre représentant a eu le plaisir de voir ce matin, M. Deserres, qui est à mettre la dernière main à son installation, ce qui n'est pas une mince affaire, lorsque l'on songe au véritable travail d'hercule qu'est le déménagement d'un assortiment aussi considérable et aussi varié. Il a pu constater de visu que tout serait prêt demain pour la transaction des affaires. 72-1

LETTRE PROVINCIALE

(Suite de 4e et 7e page)

Après M. Galipeault, qui comme successeur de M. Turgeon dans Bellechasse, crut devoir lui aussi lancer quelques traits à l'adresse de M. Bourassa. Sir Lomer Gouin se leva, et un grand silence se fit pour mieux entendre les paroles de vengeance qui devaient tomber de ses lèvres.

Sir Lomer Gouin, qui est plus à son aise dans l'a Chambre d'Assemblée que sur la tribune populaire, s'est révélé passé maître dans l'invective.

C'était, en un mot, la grande haine qui parlait, une haine lentement entretenue pendant deux ans, et qui crevait soudain.

L'état d'âme de Sir Lomer Gouin s'est trahi dès les premiers mots:

"Depuis deux ans, dit-il, que je l'attends ce fier paladin, tueur de réputations. Depuis deux ans, j'attends l'occasion de le rencontrer enfin sur le parquet de la Chambre et de le clouer au pilori."

Et le premier ministre procède ensuite à raconter l'affaire de l'Abbittibi comme il l'entend, et il s'efforce de démontrer que M. Turgeon est sans tache et M. Bourassa un calomniateur.

Mais la partie la plus piquante de ce discours est peut-être celle, où pour mieux atteindre M. Bourassa, le premier ministre défendit contre lui l'hon. M. Prévost lui-même.

Sir Lomer Gouin disait qu'après avoir, au premier soir de son discours, attribué la rupture des négociations à un défaut d'entente sur le "graft", M. Bourassa avait découvert le lendemain que la vraie cause de la rupture était l'affaire Prévost. M. Bourassa, qui n'avait pas encore interrompu et n'avait cessé de sourire sous la pluie des invectives, protesta alors, disant que le premier ministre lui faisait dire des choses qu'il n'avait pas dites. Après avoir persisté quelques instants, Sir Lomer admet qu'il est obligé, suivant les règles, de prendre la parole du député, mais il n'en est pas moins vrai, que M. Bourasse, avec sa figure de méphitophélès et son sourire sardonique, a tenté cette œuvre basse d'empoisonner par ses insinuations le cœur du député de Terrebonne, et de le tourner contre un ancien collègue.

Après avoir rendu témoignage à M. Laflamme qui serait aussi victime des insinuations de M. Bourassa, le premier ministre affirme que c'est pour couvrir son organe, le "Nationaliste", que M. Bourassa crie au parjure de M. Turgeon.

Le député de Saint-Hyacinthe a fini pourtant par faire l'éloge de M. Turgeon, mais c'était pour mieux me traiter de lâche et d'égoïste. Si c'est être égoïste que de défendre ses amis contre les haineux et les salisseurs, je suis un égoïste. Si c'est être lâche que d'endurer pendant deux ans les havures des calomniateurs afin de les rencontrer un jour face à face, je suis un lâche.

Et Sir Lomer Gouin termine par une comparaison historique empruntée à ses souvenirs de voyage. Au château de Blois, il a vu le portrait d'Henri III de France et à côté de lui sa victime Henri de Lorraine, duc de Guise. Dans le premier, il a reconnu la vanité de M. Bourassa et jusqu'à sa barbe en pointe. Dans le second, il a vu M. Turgeon, lorsque Henri III vit étendu le corps du duc de Guise poignardé par ses sectaires, il s'écria : "Je ne l'aurais pas cru si grand." M. Bourassa fait de même aujourd'hui : regardant M. Turgeon, il avoue qu'il ne l'avait pas cru si grand.

Le premier ministre termina juste à minuit, comme la fête légale de l'Ascension commençait.

L'hon. M. Prévost parlera vendredi sur l'Abbitibi et il sera intéressant de voir comment il abordera cette question délicate.

Revue Mondaine

Flançailles

On annonce les fiançailles de Mademoiselle Anne-Marie Préfontaine, de Montréal, à M. C. Euclide Forget, marchand, fils de M. V. F. Forget, de Ste-Agathe des Monts. Le mariage aura lieu au mois de juin prochain.

—o—

Mariage.

Le 26 mai prochain, en la chapelle du Sacré-Cœur, église Saint-Jacques, aura lieu le mariage de Mademoiselle Blanche Hébert, fille de M. Philippe Hébert, Chevalier de la Légion d'Honneur, à M. Armand Martin, de Milhau, France.

—o—

Barrette-Vermette.

Mardi dernier avait lieu, en l'église St-Jean-Baptiste, le mariage de Mademoiselle Mathilda Vermette, fille de M. J.-B. Vermette, de la rue Rachel, à M. J.-H. Barrette, employé des Postes.

Les nouveaux mariés sont partis pour New-York, Buffalo et autres villes de la Nouvelle-Angleterre.

—o—

Réception.

M. et Madame J.-E. Tardy recevront dimanche prochain, le 23 mai, à leur nouvelle résidence, 1857 rue Notre-Dame Est.

—o—

En ville.

Melle Emmeline Chagnon, de St-Hyacinthe, est en promenade à Montréal, chez son frère, M. A. E. Chagnon, de la rue St-Charles.

—Hon. M. Pascal Poirier, de Shediac, N. B., est en ville et loge au "Queen's."

—o—

A Ottawa.

Mademoiselle Desmarais et Mademoiselle Tarte, de Montréal, sont à Ottawa, les invitées de Madame Mareil.

—o—

Pour l'Europe.

Sir Henri Taschereau part cette semaine pour Paris où il passera l'été.

—M. J. Brierly, du "Herald," part aujourd'hui pour Liverpool en route pour Londres.

—o—

Au Château de Ramezay.

La Société des Antiquaires (Section des Dames), donnera mercredi prochain, le 26 courant, à 4 heures, au Château de Ramezay, une conférence, musique et thé. Cette réunion sera particulièrement brillante.

APPEL AU GOUVERNEMENT

MM. J. A. E. Dubeau et Arthur Ecrement, députés, sont partis ce matin pour Québec. Ils s'en vont rencontrer les ministres afin d'obtenir l'aide du gouvernement provincial pour réparer les débordements récents de la rivière Noire.

St-Michel, St-Zénon, Ste-Emélie et St-Damien se trouvant dans les comtés de Joliette et Berthier.

Henry Morgan & Co. Limited

COLONIAL HOUSE MONTREAL

COLONIAL HOUSE, MONTREAL.

Annoncent pour Demain quelques Offres Remarquables pour Hommes, à des Prix Spécialement Bas

PALETOTS EN CRAVENETTE POUR HOMMES A $10.

Le rayon des vêtements tout faits mettra en vente pour samedi seulement, 50 paletots en cravenette pour hommes, dans les nuances pâles et foncées de gris, tan et brun. Les grandeurs varient de 33 à 40. Les prix primitifs de ces paletots étaient de $16.00 $18.00 et $25.00 ; spécial à $10.00.

GRANDES REDUCTIONS DANS LES MERCERIES POUR HOMMES

Gants en cape tan pour hommes, en noir, aussi en suède gris, prix spécial, 75c ; régulier $1.00 et $1.25.

Chemises à devant mou pour hommes, faites des meilleurs zéphirs écossais, avec rayures fantaisie ; pour écouler à 95c ; rég. $1.50.

Pyjamas pour hommes, en oxfords anglais et zéphirs écossais unis, garnis de boutons de nacre et de brandebourgs, pour écouler à $1.50 ; régulier $2.50.

Sous-vêtements pour hommes, corps et caleçons en balbriggan de fabrications anglaise et française, meilleure qualité (lignes brisées) ; prix d'écoulement, le morceau 75c ; rég. $1.00 et $1.50 le morceau.

CHAPEAUX POUR HOMMES A $1.50

Chapeaux mous pour hommes et garçonnets, dans tous les principaux styles et nuances. Ce lot comprend les formes Télescope, Fedora et Alpine ; prix $1.50, régulier $2.00 à $3.50.

Chapeaux Derby pour hommes dans un grand nombre de nouvelles formes, en noir et brun ; $1.50 ; régulier $2.00 à $3.50.

ELEGANTES CHAUSSURES POUR HOMMES

Le rayon des chaussures désire attirer l'attention sur le soulier "Colonial House", fait dans tous les cuirs, et en trois grandeurs, $4.00 et $5.00.

Le soulier à $4.00 est en veau box et veau velours, dans le style Blucher, semelles unies tannées ou chêne et pleinement garanti.

Aussi souliers bas en veau velours et chevreau vici noirs et tans, à $5.00.

LE RAYON DES VETEMENTS-TAILLEUR

Offre spécialement pour samedi un complet en serge bleue (à parement double si désiré) du meilleur worsted anglais. C'est notre complet régulier de $35.00 qui sera offert demain seulement à $28.00.

EN L'HONNEUR D'UN PRETRE

M. l'abbé Donnelly, curé de la paroisse de Saint-Antoine, a été le héros d'une fête intéressante, hier soir, au café Linton. Les membres de la Société des Jeunes Gens de Saint-Antoine, à l'issue du dîner qui réunissait de très nombreux convives, lui présentèrent une bourse pour les œuvres de sa paroisse, et une gerbe de fleurs. C'est M. T. Onnoson, président du club, qui occupait le fauteuil, ayant à ses côtés le Rév. Vincent Nash, S.J., de Dublin, et M. l'abbé Robert Callaghan, vicaire à Saint-Antoine. Le président d'honneur et plusieurs convives adressèrent la parole.

MGR LAROCQUE AUX GREVISTES

L'évêque de Sherbrooke conseille aux ouvriers de Magog de renoncer au chômage volontaire.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 21. — Au cours de sa visite épiscopale en la paroisse de St-Patrice de Magog, Mgr LaRocque, du haut de la chaire a fait un vif appel aux ouvriers grévistes des filatures de la localité, les pressant de renoncer au chômage volontaire qu'ils se sont imposés en se mettant en grève, et de retourner sans plus de retard à leur travail accoutumé.

VENTE ANNUELLE DE GANTS

OCCASION UNIQUE!

Les Vendredi et Samedi 21 et 22 Courant

Nous mettrons en vente pendant ces deux jours la balance de stock qui nous reste en mains.

GANTS COURTS

assortiment assez complet en nuances et en grandeurs.

Gants Chevreau Français. Gants Cape Anglais.

Aux prix Exceptionnels : 79c et 99c.

GANTS LONGS

(Pouvant se réduire à la longueur requise.)

L'assortiment est complet en nuances et longueurs : $1.29 et $1.69

CHAQUE PAIRE EST GARANTIE.

Le Magasin est ouvert le Samedi soir.

PARIS KID GLOVE STORE
464 STE. CATHERINE OUEST,
MONTREAL
PHONE. UP 1068

Vos Meilleures Occasions pour une Promenade

Pour jouir de nouveaux paronamas et d'expériences uniques, vous les trouverez sur la Cote du Pacifique cet été.

Visitez l'exposition Alaska-Yukon-Pacifique, du 1er juin au 16 octobre, le Festival des Roses à Portland, du 7 au 12 juin.

Voyez cette contrée merveilleuse d'Amérique — Puget Sound, la rivière Colombie, Alaska. Arrêtez au Parc Yellowstone, qui à lui seul vaut le voyage entier. Faites le voyage par le

Union Pacific

La ligne courte et directe à travers le centre du Pacifique Nord-Ouest, protégée par des signaux électriques et automatiques.

Wagon-réfectoire et le service "le Meilleur du Monde."

Pour les taux, brochurettes et toutes informations, s'adresser ou écrire à

Willard Massey, N. E. F. & P. A.,
370 Washington St., Boston, Mass.,

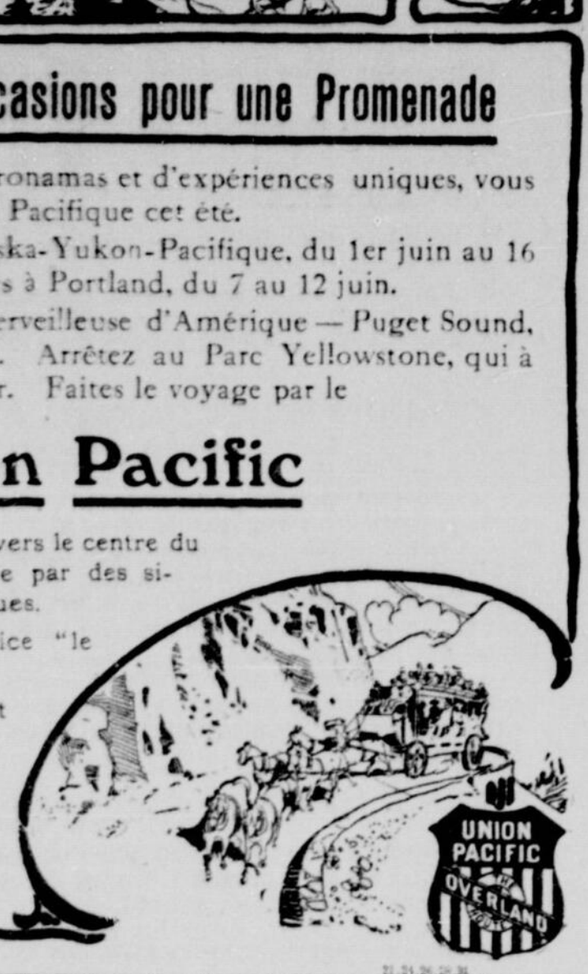

21-24-26-28-30

Quand nous faisons l'affirmation que le DEWAR'S SPECIAL LIQUEUR est le meilleur Whisky sur le marché, nous le prétendons. Sa vente immense est la preuve de sa qualité.

J. M. DOUGLAS & CO., Etabli en 1857. ***AGENTS CANADIENS. Montréal.***

10-12-14-17-19-21-26-26-28-31-2

DE LA "PATRIE" DU 21 MAI 1884

NOTRE REDACTEUR EN CHEF

M. Fréchette part ce soir pour Ottawa, où a lieu demain la réunion de la Société Royale.

NOS HOMMES FORTS

Nous venons de recevoir un joli petit volume intitulé: "Nos hommes forts" et dû à la plume de M. Montpetit.

Nos remerciements à son auteur pour son envoi.

Nous rendrons compte de son livre, un de ces jours.

M. PIERRE GAUVREAU, INGENIEUR CIVIL

Autrefois directeur des travaux publics de la province de Québec, est décédé samedi soir, à Québec, à l'âge de 71 ans.

LE PLUS GROS QUI SOIT VENU A MONTREAL

Le magnifique steamer "Vancouver", le nouveau vaisseau de la ligne Dominion, est entré dans le port cette après-midi.

C'est le plus gros steamer qui soit encore venu à Montréal.

Il jauge 5,300 tonnes.

M. J. C. McCORKILL

Un de nos jeunes avocats anglais les plus estimables, a été l'objet d'un splendide témoignages d'estime samedi soir, au Windsor, où un nombreux cercle d'amis lui a offert un banquet à l'occasion de son prochain mariage.

M. T. D. McGibbon, présidait à la fête et M. John S. Hall, agissait comme vice-président.

L'HON. JUGE MATHIEU

A informé le barreau que le terme de mai pour la division d'enquête et mérite, sera continué jusqu'au dernier jour de mai. Le grand nombre de causes inscrites a motivé cette détermination, qui démontre en outre que nos juges ne reculent pas devant le travail. Le terme de juin sera aussi probablement prolongé jusqu'au neuf juillet.

Bizarre!

—Eh bien, votre ami n'est pas bavard, il est venu dîner avec moi et a mangé pendant deux heures sans ouvrir la bouche une seule fois.

CASTORIA.

Porte la Signature de Chas. H. Fletcher

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

L'ILE STE-HELENE

LES AUTORITES MUNICIPALES PRENNENT OFFICIELLEMENT POSSESSION DE CETTE MAGNIFIQUE PROPRIETE. — LES BESOINS DE L'ILE. — CINQ CANDIDATS AU POSTE DE SURINTENDANT RECOMMANDES AU CONSEIL.

Les autorités municipales, ont, mercredi après-midi, pris officiellement possession de l'Ile Saint-Hélène, devenue enfin, la propriété de la ville en vertu du contrat par lequel Montréal s'est engagée de payer $200,000 au gouvernement Fédéral. Cette somme a été dûment payée et la Commission des Parcs est allée visiter son nouveau domaine.

Très simple fut la cérémonie et il n'y eut aucun discours. Seulement, l'on profita de la circonstance pour essayer de régler la question palpitante de la nomination d'un surintendant de l'Ile.

Sur l'invitation du président, l'échevin Lévesque, tous les candidats au poste laissé vacant par la mort du regretté M. Desmarteau, accompagnaient les membres de la Commission des Parcs. Ils étaient dix-neuf, tous plus curieux les uns que les autres de voir de près le domaine qu'il s'agissait de confier à l'administration d'un homme compétent.

La traversée se fit à bord du "St-Laurent", le nouveau vapeur que M. J. A. Lamarre, l'adjudicataire du contrat de la traverse de l'Ile avait gracieusement mis à la disposition des échevins et de leurs invités.

Disons en passant que le "St-Laurent" est parfait sous tous les rapports et que les échevins ont chaudement félicité M. Lamarre du soin qu'il avait apporté, cette année, à l'amélioration du service.

Ont pris part à la visite d'inspection: les échevins Lévesque, Nault, Couture, Leclaire, Stearns et MacKenna, MM. E. Bernadet, jardinier du Parc Lafontaine; Ls. Rome, jardinier au Parc Lafontaine; Adélard Fleury, ancien marchand; Rodrigue Auclair, voyageur de commerce; Ed. Morin, pharmacien; E. A. Desormeault, garde-barrière; G. Vrendge, jardinier; J. E. Lacasse, comptable; Pierre Bienfonnette, huissier; Placide Daoust, épicier, N. Fortier, photographe; Ls. Lafond ancien marchand; J. P. Coutlée, ancien marchand; A. Dépatie, entrepreneur; Denis Poitras, agent, G. Grones, L. Carle, capitaine Mandeville; et O. Brault, pharmacien, tous candidats au poste de surintendant de l'île; MM. J. E. Gauthier, secrétaire de la Commission des Parcs, Alfred Pinoteau, surintendant du Parc Lafontaine et jardinier en chef de la ville; J. Henderson, surintendant du Parc Mont-Royal, S. Howard, assistant ingénieur de la ville; Jos. Charlebois, dessinateur en chef de la Voirie; Alcide Chaussé, surintendant de la construction; M. Perron, architecte; J. A. Lamarre, propriétaire des bateaux traversiers et quelques autres.

On visita l'Ile dans ses coins et recoins, afin de se rendre compte des améliorations à faire. Il fut constaté que les bâtisses affectées au service de la police de l'île, les pavillons et les dépendances étaient dans un état plus ou moins grand de délabrement. Les autorités municipales ont surtout déploré l'absence totale d'un quai, pour permettre l'accès de l'Ile. Pour le quart d'heure, les bateaux passeurs accostent à un vieux bac ancré à quelque distance de l'île, et relié à la rive par un mauvais pont de planche, qui n'offre ni sécurité, ni confort aux excursionnistes.

Les sentiers de l'Ile sont à subir des réparations fort nécessaires. Les arbres ont un évident besoin d'émondage et il s'écoulera plusieurs jours avant que l'on ait enlevé tous le bois mort qui jonche les pelouses.

Le restaurant et les places d'amusements ont commencé à subir leur toilette annuelle et M. Lamarre, le détenteur des privilèges concernant l'exploitation de ces places d'amusement, dit que dans quelques jours, tout sera prêt pour recevoir le public.

Bien que la ville ait pris possession de l'Ile, elle n'aura encore d'ici longtemps peut-être, accès au vaste domaine que s'est réservé le gouvernement dans cette partie où sont situés les magasins militaires de la garnison de Montréal.

Le gouvernement s'était engagé à évacuer le vieux fort et ses dépendances, mais la visite faite mercredi, a convaincu les autorités municipales que l'on ne songe pas à faire cette évacuation cet été. Les visiteurs ont pu forcer la consigne et pénétrer sur ce terrain défendu, grâce aux bons offices du capitaine de la police de l'Ile, M. Dubois, qui les conduisait. Bien peu de monde à Montréal, connait, pour les avoir vues et examinées de près, les précieuses reliques de notre histoire coloniale, que contient ce coin secret de l'Ile Ste-Hélène, et nous croyons que ce serait un crime, pour les autorités municipales, que de faire disparaitre ces éloquents vestiges d'un autre âge. Qu'on y établisse au contraire des musées et l'Ile Ste-Hélène deviendra bientôt le rendez-vous des visiteurs.

Au retour de la visite d'inspection, l'échevin Lévesque réunit tous les candidats au poste de surintendant, et leur explique que leur nombre, les qualités de chacun et les recommandations qui les signalent à l'attention des échevins, rendaient à ceux-ci bien difficile la tâche de faire un choix. C'est pourquoi il avait résolu de les soumettre à l'épreuve d'un concours peu banal, que tous ont paru accepter avec empressement. La commission arrêta alors un certain nombre de questions auxquelles chacun des candidats devait répondre par écrit et sous un nom d'emprunt. L'examen eut lieu dans la salle du conseil et les réponses furent recueillies par le secrétaire, M. Gauthier qui les transmit à la commission, laquelle fit le triage préliminaire. Cinq réponses ont été jugées satisfaisantes et après constatation faite, quant à l'identité des signatures, les cinq candidats suivants ont été désignés à la recommandation qui sera faite au conseil: MM. J. E. Larose, O. Brault, E. Bernadet, G. Vrendge et E. A. Desormeault.

La commission se réunira cet après-midi, pour adopter une résolution finale.

IL TIRE DU REVOLVER

Pour faire venir la police et réussit pleinement.

Le constable John Collins a arrêté, hier soir, au coin de la rue St-Laurent et de la rue Vitré, juste au moment où il venait de tirer un coup de revolver, soi disant pour faire venir la police, un Grec, du nim de Nicholo Pappacio.

Avec une promptitude que le Grec était loin de soupçonner, Collins accourut et commença une brève enquête. Nicholo Pappacio, 27 ans, rue Dorchester ouest, déclara qu'il avait été attaqué par deux bandits, dans un restaurant de la rue Vitré, et qu'il avait tiré en l'air pour faire venir la police.

Il fut néanmoins arrêté par John Collins, et accusé de port d'armes. Son revolver a été confisqué.

ETATS-UNIS ET FRANCE

CE QUE PENSE M. CRUPPI DES TARIFS DE CES DEUX PAYS SUR LEURS IMPORTATIONS RECIPROQUES.

PARIS, 21.— Le gouvernement des Etats-Unis vient de notifier au gouvernement français son intention de dénoncer les ententes commerciales de 1898, 1902 et 1908 entre les deux nations.

Cette notification se rattache à l'ensemble des mesures douanières qui seront probablement votées dans quelques semaines et qui ont pour objet de remplacer le tarif actuel des douanes par une loi nouvelle, d'après laquelle les Etats-Unis disposeront de deux tarifs, un tarif minimum qui, malgré cette qualification rassurante, demeurera le plus élevé des tarifs existants, et un tarif général, supérieur de 25 p.c., au premier. Et on sait que le vote définitif de la nouvelle loi douanière effa courir un délai après lequel le tarif maximum deviendra le tarif normal des Etats-Unis. Pendant ce délai, qui devait être de soixante jours dans le bill Payne, mais qui sera vraisemblablement reporté au 31 mars 1910, la France aura tout loisir pour faire inventaire et délibérer.

M. Cruppi, ministre du commerce, vient de faire d'intéressantes déclarations.

Je constate, a dit M. Cruppi, que jusqu'à l'heure actuelle, et sauf sur quelques points, on tend à faire preuve en Amérique d'un véritable parti pris de relèvement des droits, en particulier sur les objets dits de luxe.

"L'importation des Etats-Unis en France a dépassé, en 1907, le chiffre de 670 millions de francs; quant aux importations de la France en Amérique, elles n'ont pas atteint la même année 400 millions.

"Or, savez-vous les droits que nos marchandises acquittent actuellement à leur entrée aux Etats-Unis? Voici quelques exemples: 60 p.c. sur les dentelles, les broderies, les vêtements; 50 p.c., sur les fleurs artificielles, les plumes de parure, les éventails. Quant aux produits américains, la moyenne des droits, au tarif général, qu'ils acquittent en France n'est que de 11 p.c. environ. Ces chiffres par eux-mêmes sont assez éloquents.

"Les Etats-Unis nous envoient, bon an mal an, cinquante millions de machines, dont notamment trente-cinq millions de machines agricoles. Ces produits acquittent un droit spécifique qui équivaut à 12 p.c. à leur entrée en France. C'est peu, bien peu, en comparaison du droit de 45 p.c., qui frappe en Amérique nos produits similaires. Mais attendez; guvrons notre tarif actuel. Je lis au numéro 522 (machines pour l'agriculture): 15 fr. par 100 kilos au tarif général, 9 fr. au tarif minimum. Voilà la législation existante. Que propose la commission des douanes? Des droits réduits de 12 et 8 francs pour les faucheuses, les moissonneuses-lieuses quel que soit leur poids et pour les autres machines lourdes, et un droit quelque peu surélevé pour les machines légères au sujet desquelles j'ai d'ailleurs demandé, au nom du gouvernement, le maintien pur et simple du tarif actuel. Voilà des faits, et voilà les rigueurs qu'on allègue. Appréciez-les vous-même!

"Et les bois communs sciés par les Etats-Unis nous envoient pour une valeur de 25 millions, que nous accueillons au tarif minimun en vertu d'un décret de 1898 appelé à disparaître comme tous ces textes d'entente et de bon accord. La révision douanière n'a point jusqu'ici touché ce produit. Il reste en dehors de la révision projetée!

"Et les 52 millions d'huiles minérales, pétroles et essences, qui entrent en France au tarif minimum en vertu du décret de 1893, la commission des douanes a également écarté ce produit de ses propositions!

"Non, non, il n'y a pas de comparaison à établir entre les tendances des protectionnistes français les plus rigoureux et les mesures qu'on projette d'édicter en Amérique."

LE CANADA DANS CINQUANTE ANS

Dans le "Collier" du 22 mai, et dans les numéros subséquents, les Premiers Ministres ou les Lieutenants-Gouverneurs des neuf provinces, seront vus dans le rôle d'admirables prophètes, tirant l'horoscope de ce coin de la terre qu'ils connaissent le mieux — en un mot, le Canada de 1950. — R. 72-1

DES BOURSES DU TRAVAIL

Elles vont être établies par le gouvernement anglais. — L'assurance contre le chômage dans le Royaume-Uni.

LONDRES, 21 — Le président du Board of Trade, M. William Winston Churchill a annoncé avant hier soir à la Chambre des Communes, qu'il allait déposer un projet de loi, créant un système national de be bourses du travail semblable à ceux qui existent déjà sur le continent, en vue de mieux organiser le travail et de diminuer le chômage à Londres et dans les autres villes d'Angleterre.

Le gouvernement se propose aussi, a-t-il dit, d'associer à cette institution un système d'assurance contre le chômage. Si le projet de loi est adopté, on commencera en 1910, la réalisation d'un plan qui s'appliquera à un groupe; celui de la construction dans toutes ses branches, qui est celui où il y a le plus de chômage.

Le gouvernement, dit M. Churchill se propose d'établir un système de bénéfices un peu inférieur à ceux que paient actuellement les plus fortes unions ouvrières. Il faudra augmenter de cinq à six pence le montant payé par homme par semaine, et le fonds sera fourni conjointement par l'employé, le patron et l'Etat. Il est convaincu que le parlement s'appliquera à l'étude de ces problèmes de désorganisation sociale qui nuisent à la santé et au bonheur du pays et qui, s'ils étaient négligés, pourraient affecter sa force et son honneur aux yeux du monde.

CHEMINS DE FER

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

FETE VICTORIA

PRIX REDUITS POUR

Québec	$4.90	Peterboro	$7.65
Sherbrooke	$5.20	Toronto	$10.80
Ottawa	$3.35	Hamilton	$10.65
St-Jean	0.90	London	$12.95

Et pour tous les autres endroits du Canada et retour au prix d'un

BILLET SIMPLE De Première Classe

Départ, les 21, 22, 23, 24 Mai. Limite de retour, le 26 Mai 1909.

Voyages de fin de semaine à bon marche

DEPART—Samedi ou Dimanche par n'importe quel convoi.
RETOUR jusqu'au lundi par n'importe quel convoi, comme suit:

Abenakis Springs	3.05
Auteuilla	2.00
Boicell	.80
Bluff Point (Cliff Haven), N.Y.	2.80
Brockville	3.00
Burlington, Vermont	3.05
Cardinal	3.20
Cornwall	2.10
Cornwall Junction	2.20
Cyrrel's Point	3.00
Highgate Springs, Vt	1.80
Iroquois	3.10
Massena Springs	2.80
Moulinette	2.30
Willie Rockes	3.00
Morrisburg	2.60
Maitland	3.70
Otterburn Park, y compris une admission au Parc	.60
Ottawa	*3.45
Plattsburg, N.Y.	3.05
Prescott	3.00
Quebec	4.90
Rousse's Point	1.70
Sherbrooke	3.00
Ste. Anne de Bellevue (en chars	.70
Do. Aller en chars et revenir en bateau	.90
St. Hyacinthe	1.30
St. Johns	1.05
Vaudreuil	.80
Wales	3.40

Aussi plusieurs autres endroits
Bon pour revenir jusqu'au lundi, par les trains du matin seulement.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 129 rue St-Jacques. Tels. Main 6905, 6906, 6907 ou à la gare Bonaventure. 72-jno

Canadian Northern Quebec Ry

Arrangements pour la Fete Victoria

Pour la fête Victoria, la compagnie des chemins de fer Canadian Northern Quebec et Lac St-Jean vendra des billets pour aller et retour, valides pour partir les 21, 22, 23 et 24 mai et bons pour revenir jusqu'au 26 mai comprise, au taux le plus bas d'un passage simple de première classe.

EMBRANCHEMENT de MONTFORT

Service Spécial de Train

Quittera la Place Viger samedi le 22 mai à 1.45 p.m. et 4.00 p.m. pour tous les endroits sur l'embranchement de Montfort, retour, lundi, le 24 mai, de Huberdeau, 5.00 p.m., arrivant à Montréal, à la Place Viger, à 9.40 p.m.

SERVICE DU DIMANCHE

Le service du dimanche de Montréal à Joliette, Shawinigan Falls, etc., commencera le 23 mai, laissant la gare de la rue Moreau à 8.15 a.m., au retour, laissant Shawinigan Falls à 7.00 p.m. 72-2

LIGNE MONTREAL PARC & ISLAND

LACHINE—Du bureau de poste, service de 26 minutes, de 5.40 a.m., à minuit. De Lachine, service de 30 minutes, de 5.50 a.m. jusqu'à 12.45—minuit.

SAULT AU RECOLLET—Service de 20 minutes, rue St-Denis, de 6.16 a.m., et de la station Henderson, de 5.40 a.m., service de 40 minutes, de 9.40 a.m. à 3.40 p.m.; service de 20 minutes de 3.40 p.m. à 8.30 p.m. Service de 40 minutes, de 9.30 p.m. à 12.20—minuit. Dernier tramway partant du Sault à 12.40 a.m., de la rue St-Denis, 12.20 a.m.

LA MONTAGNE—De l'avenue Mont-Royal, service de 20 minutes, de 5.40 a.m. à 11.40 p.m. De l'avenue Victoria, Westmount, service de 20 minutes, de 5.50 a.m. à 11.50 p.m.

CARTIERVILLE—Service de 40 minutes de la Jonction Snowdon, 6.00 a.m. à 12.00 p.m. De Cartierville, 5.40 a.m. à 11.40 p.m.

Le tout sujet à changements sans avis. 1-ma-v-s-jno

BREVETS,

Marques de Commerce, etc.

C.C. COUSINS

SOLLICITEUR DE BREVETS
Chambre 506 Bâtisse New York Life
Téléphone Main 1656.
Mi-jno

COMMON SENSE

Detruit les Rats, Souris, Coquerolles Punaises, Mites.

NE REPAND PAS DE MAUVAISE ODEUR

chez tous les marchands en de la Common Sense Mfg Co. Toronto, Ont

11-jno

LE TARIF DES ETATS-UNIS

Les déclarations du sénateur Lafollette.

WASHINGTON, 21 — En proposant l'adoption d'un amendement ayant pour objet de réduire davantage encore les droits sur le quebracho qui est un extrait d'écorce de noyer employé dans l'industrie de la tannerie, le sénateur Lafollette a déclaré aujourd'hui que cette industrie s'en va au Canada, où le quebracho est admis en franchise. Il dit que le chêne et le sapin sont épuisés, de sorte qu'il ne reste plus que le noyer de qualité inférieure, qui pourrait être employé avec avantage pour faire un extrait qu'on mêlerait au quebracho importé. L'amendement a été repoussé par un vote de 38 voix contre 29, et les droits ont été fixés à un demi-cent la livre.

En vue de l'opposition de certains sénateurs du Sud, M. Aldrich a retiré l'amendement relatif à l'huile de coton. Au cours du débat, il a dit que l'Allemagne et d'autres pays offrent des boni pour la production de l'huile de coton, et qu'il croit que si le marché américain n'est pas protégé il sera inondé du produit étranger.

UNE GRAVE AFFAIRE

A Paris.—Un officier arrêté pour vente de grâces et de décorations —De hauts personnages compromis

PARIS, 21. — Des hommes d'Etat, des magistrats et des avocats vont être impliqués dans une grave affaire pour laquelle le capitaine Marix vient d'être arrêté.

Cet officier d'artillerie est en même temps rapporteur du conseil de guerre, à la prison du Cherche-midi, le plus haut tribunal militaire du pays. Il a été arrêté, l'autre jour, sous l'accusation de vendre des grâces. Un agent de change du nom de Cerres a été arrêté comme complice.

L'enquête préliminaire a révélé le fait que le bureau de Marix, à la prison du Cherche-midi, avait été transformé en un bureau pour toutes sortes d'opérations louches, telles que le trafic des décorations, l'achat de leur grâce par des délinquants militaires, etc.

On dit que le premier ministre, M. Clémenceau, a en sa possession un dossier relatif à deux députés et un sénateur que l'on croit impliqués dans cette affaire. Les opérations de Marix semblent avoir été très profitables au point de vue pécuniaire. Une somme de $10,000 placée en son nom dans une banque de Paris, a été réclamée par le magistrat enquêteur, M. André. L'arrestation d'un juge que l'on dit impliqué dans le scandale est imminente.

Vieux dictons.

Beaucoup de paroles, peu de sentiments.

CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN

FETE VICTORIA

Toronto	$10.00	Hamilton	$10.65
Détroit	$14.70	London	$12.95
Ottawa	$3.35	Peterboro	$7.65
Québec	$4.90	Farnham	$1.20
Sherbrooke	$3.20	St-Jean, N.B	$14.70

Et toutes les autres stations au Canada, Port Williams et Est; aussi à Détroit et au Sault Ste-Marie, Mich., à Buffalo, Black Rock, Suspension Bridges et Niagara Falls, N.Y., et aux stations du Pacifique Canadien dans le Vermont et le Maine, au prix

D'UN PASSAGE SIMPLE DE PREMIERE CLASSE

Billets valides pour partir du 21 mai au 24, inclusivement. Limite de retour jusqu'au 26 mai 1909.

EXPOSITION ALASKA-YUKON PACIFIQUE

Seattle, Wash., du 1er juin au 16 octobre 1909.

Des billets de première classe pour un voyage aller et retour seront vendus depuis le 20 mai au 30 septembre 1909 pour $85.00.

Bons pour revenir jusqu'au 31 octobre 1909.

Service de Train Spécial

Un train supplémentaire quittera Ste-Agathe pour Montréal en arrêtant aux gares intermédiaires, lundi, 24 mai. Départ de Ste-Agathe à 5.45 p.m.; arrivée à Montréal (gare Viger) à 8.55 p.m.

Service de wagon-lit entre Montréal et Ottawa

Le dernier wagon-lit quittera Montréal le vendredi soir, à 9.50 p.m. pour Ottawa, et au retour il quittera Ottawa le samedi matin 22 mai 1909.

EXCURSION SPECIALE

Montréal à Joliette et Retour **85c**

Bon pour partir par le train qui quitte la gare Viger à 9.00 a.m., dimanche le 30 mai et retour le même jour.

Service du Dimanche entre Montréal et St-Lin

Quitte, 8.45 a.m. Arrive à la Place Viger, 8.55 p.m.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE 129 rue St-Jacques, près du Bureau de poste. 72-jno

INTERCOLONIAL RAILWAY

Gare Bonaventure Union

FETE VICTORIA

BILLETS ALLER ET RETOUR

Au Prix d'un Aller de Première

BONS au départ du 21 au 24 et au retour, jusqu'au 26 Mai.

Tournoi Militaire

A MONTREAL MAI LES 28 ET 29

Billets aller retour à prix réduits.

HORAIRE

7.30 a.m. Dimanche excepté. St-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec et Rivière du Loup.

EXPRESS MARITIME

MIDI Samedi excepté. St-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Riv. du Loup, Campbellton, Moncton, St-Jean, Halifax et Sydney. Connections directes à Truro pour Sydney et l'Ile de Terreneuve avec le train laissant Montréal le vendredi.

Le samedi, ce train va jusqu'à Ste-Flavie.

4.00 p.m. Dimanche excepté. St Hyacinthe, Drummondville, St-Léonard et Nicolet.

BUREAU DES BILLETS
130 rue St-Jacques. Tél.
H. A. PRICE, A.A.G. des Pass. GEO. STRUBBE, Agt. des billets
69-jno

NAVIGATION

Steamers de la Malle Royale

Ligne White Star - Dominion

LAURENTIC, Triple hélice. MEGANTIC, Double hélice.

Les steamers les plus gros et les plus beaux de la route du Saint-Laurent, la dernière production de l'art de construire des navires, ascenseur à passagers pour quatre ponts. L'on trouvera, sur ces steamers, tout le confort et le luxe modernes.

Montréal—Québec—Liverpool

DOMINION	22 mai, 26 juin, 31 juil
MEGANTIC	3 juil., 7 août
OTTAWA	29 mai, 10 juil, 14 août
CANADA	12 juin, 17 juillet 21 août
LAURENTIC	19 juin 24 juil. 28 août

Le populaire steamer "CANADA" est encore désigné pour transporter trois classes de passagers. Tandis que le steamer rapide "OTTAWA" et le confortable steamer "DOMINION", comme steamers à cabines d'une seule classe — appelées de seconde classe—sont très attrayants à taux modiques. Troisième classe sur tous les steamers.

Pour détails complets s'adresser aux bureaux de la compagnie, 118 rue Notre-Dame Ouest, Montréal à L. J. Rivet, 13 boulevard Saint-Laurent. Phone Main 4097.

6-1-m-v-jno

CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

De New-York au Havre-Paris, France
DEPART CHAQUE JEUDI A 10 hrs. a. m.

LA BRETAGNE	27 Mai
xLA LORRAINE	3 Juin
xCHICAGO (Suppl.)	6 Juin
xLA PROVENCE	10 juin
xLA SAVOIE	17 Juin
LA GASCOGNE (Supp.)	19 Juin

x Bateaux à deux hélices.

Renseignements: **Genin, Trudeau & Cie,** agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal. 72—jno

NAVIGATION

Mai 21	Empress of Britain	Mai 7	
Mai 21	Lake Champlain		
Mai 29	Lake Manitoba	Mai 12	
Juin 4	Empress of Ireland	Mai 21	
Juin 12	Lake Erie	Mai 26	
Juin 26	Empress of Britain	Juin 4	

Pour billets et autres informations, s'adresser à W. G. Annable, agent général des passagers, 3 Board of Trade, ou

L. J. Rivet, 13 Boulevard St-Laurent.
W. H. Henry, 286 Saint-Jacques, ou
N. L. Lusher, 179 Saint-Jacques.
71-1-m-v-jno

Ligne Allan

Paquebots de la Malle Royale

DE MONTREAL A LIVERPOOL

	Montréal	Québec
Tunisian, 21 mai	3.00 a.m.	2.00 p.m.
Victorian, 28 mai	9.00 a.m.	7.30 p.m.
Corsican, 4 juin	3.00 a.m.	2.00 p.m.
Virginian, 11 juin	9.00 a.m.	6.30 p.m.

CABINE DE PREMIERE: $77.50 et en montant. Paquebots à turbines: $92.50 et en montant.

CABINE DE SECONDE: $45 et $47.50 et en montant; Londres, $2.50 additionnels.

CABINE DE TROISIEME: Liverpool, Glasgow, Londres, Belfast ou Londonderry, $27.50 ou $28.75, suivant le paquebot.

DE MONTREAL AU HAVRE ET A LONDRES — SERVICE A PRIX MODERE

Sardinian	22 mai,	3 juillet, 21 août
Pomeranian	5 juin,	17 juillet, 28 août
Sicilian	19 juin,	31 juillet, 11 sept

Une seule classe — Cabine de second Pont—Londres, $40; Havre, $45 et $50; Paris, $48.65 et en montant. Cabine de troisième—Londres, $26.50; Havre, $31.60; Paris, $33.50.

L. J. RIVET, 13 Boulevard St-Laurent, ou H. & A. ALLAN, Montréal.
71-1-m-v-jno

AGENCES REFORD

LIGNE DONALDSON

DEPART DE MONTREAL

Str. SALACIA [comp. frig.]	6 mai
str. CASSANDRA [comp. frig.]	13 mai
Str. LAKONIA [comp. frig.]	20 mai
Str. ATHENIA [comp. frig.]	27 mai

Prix du passage: Cabine d'une seule classe, $42.50 et en montant. Troisième classe, à destination de l'Est $26.50, payés d'avance; à destination de l'Ouest $27.50.

LIGNE THOMSON POUR LONDRES

DEPART DE MONTREAL

Str. IONIAN [comp. frig.]	8 mai
Str. CAIRNRONA [comp. frig.]	15 mai
Str. HURONA [comp. frig.]	22 mai
Str. DEVONA [comp. frig.]	29 mai

The Robert Reford Co. Ltd.

Montréal, Toronto, St-Jean, N.-B., Portland, Me. 45-1-m-v-j-n-o

OTTAWA RIVER Nav. Co.

FETE VICTORIA

Grande Excursion

A

$1 - CARILLON - $1

(Arrêt à Oka seulement)

VAPEUR "DUCHESS OF YORK"

LE PLUS AGREABLE DES VOYAGES — RETOUR PAR LES RAPIDES

Prenez le train du Grand Tronc à 8 a.m. pour le "quai" de Lachine. (Déjeuner et dîner servis à bord).

POUR SAUTER LES RAPIDES — Ste-Anne, par le train de 1.30 p.m. du G.T.R. Voyage aller et retour, 50c.

POUR SAUTER LES RAPIDES — Quai de Lachine, par le train de 5 p.m. du G.T.R. Voyage aller et retour, 50c.

BILLETS à la gare du Grand Tronc, à l'Hôtel Windsor, aux Nos 128 et 266 rue St-Jacques, ainsi qu'au bureau des billets du G.T.R., 140 rue St-Jacques.

AVIS des premiers voyages des vapeurs de la ligne quotidienne sera donné plus tard. A cause de la grande crue des eaux de l'Ottawa, ils peuvent être retardés de quelques jours.

Grande Excursion

SAMEDI, LE 22 MAI

Voyage d'après-midi en haut du Lac et descente des Rapides.

LE MAGNIFIQUE STEAMER "DUCHESS OF YORK" quittera le bassin du canal, au pied de la rue Nazareth à 1.30 p.m. et le QUAI DE LACHINE à 3 p.m.

Voyage aller et retour 50 cents. Billets à bord du bateau. Pour SAUTER les RAPIDES, prenez le train de 5 p.m. pour le quai de Lachine, voyage aller et retour, 50c. Billets à la gare du G.T.R. Le steamer quittera Lachine pour Montréal à 5.30 p.m.

Quebec Steamship Co'y. Ltd

LIGNE DU ST-LAURENT

STEAMER "CAMPANA"

Prochain départ de Montréal (QUAI VICTORIA)

LUNDI, 24 MAI, A 4 P. M.

et dans la suite tous les deux lundis durant la saison, quittant Québec le jour suivant, à midi, pour le

Bassin de Gaspé, la Malbaie, Percé, Grande Rivière, Summerside, Charlottetown et Pictou.

Excellente accommodation pour passagers.

On ne reçoit pas de cargaison après 2 p.m., le jour du départ.

Pour fret, passage et cabines, s'adresser à

J. G. BROCK & CO., Agents,
211 rue des Commissaires, Montréal.
66-jno

R & O Richelieu Ontario Nav. Co.

Excursions à Bon Marché

Le Jour de la Fête Victoria, le 24 Mai

Le steamer "Terrebonne" fera une excursion à Verchères, quittant Montréal à 2.30 p.m., arrêtant à Boucherville et à Varennes et revenant à Montréal à 8 p.m. Prix 60c.

Le steamer "Berthier" fera une excursion à Lavaltrie, laissant Montréal à 1.30 et revenant à Montréal à 8 p.m. Prix 75c.

Rafraîchissements à bord aux prix de la ville.

A tous les endroits des divisions de Québec et du Saguenay et retour au

Prix d'un Passage Simple de 1ère Classe.

Dates de départ, 21, 22, 24 mai. Limite de retour, 26 mai 1909.

LIGNE MONTREAL - TORONTO - HAMILTON (via les 1000 Iles et la Baie de Quinté), le steamer Belleville quitte tous les vendredis à 7 p.m. excepté les dimanches, à 7 p.m.

LES STEAMERS DE LA LIGNE DE QUEBEC partent tous les jours, excepté les dimanches, à 7 p.m.

LES STEAMERS DE LA LIGNE DU SAGUENEY quittent Québec les mardis et samedis à 4 p.m.

Pour tous les détails, s'adresser au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE, 129 rue St-Jacques, en face du Bureau de Poste.
72—j.n.o.

LETTRE PROVINCIALE

(Suite de la 4e page)

Le comité tiendra sa seconde séance régulière samedi matin.

—o—

Sur cette affaire Prévost-Kelly, et à l'occasion même de ces séances du comité, sont venus se greffer aujourd'hui deux incidents piquants.

Une première fois, à la séance de l'après-midi, M. Prévost a protesté avec violence contre la mauvaise foi du journal le "Soleil," qui en dépit de sa protestation faite en Chambre, le matin, à 11 heures, imprime en gros caractères, l'après-midi, à 3 heures, que le député de Terrebonne n'était pas présent à l'enquête qu'il a lui-même demandée et que M. Kelly avait dû demander au comité de prendre les mesures nécessaires pour forcer son accusateur à comparaître.

"Il y a 3 ans, dit M. Prévost, l'hon. M. Taschereau a demandé et obtenu de faire expulser de la galerie de la Presse le représentant de l'"Evènement," parce qu'il avait traité de fous les députés de cette Chambre. Or voici un journal, le "Soleil" qui depuis plusieurs mois me calomnie, m'injure et traite de "canailleries" tous mes actes, comme député. Si je ne craignais de retarder la marche de la Législature, je ferais la même motion que M. Taschereau, et je demanderais qu'on fit comparaître à la barre de la Chambre l'écrivailleur du "Soleil" pour l'expulser ensuite de la galerie. Mais je n'irai pas si loin, et je demanderai seulement au premier ministre, qui en a le pouvoir, de mettre une muselière à ses valets et d'empêcher qu'ils calomnient les députés de cette Chambre."

Sir Lomer Gouin dit qu'il n'a aucune objection à conseiller aux rédacteurs du "Soleil" un plus grand respect de la députation, mais il demande à M. Prévost de porter le même message à ses amis de l'"Evènement." Le député de Terrebonne dit qu'il n'a aucune influence sur l'"Evènement" et qu'il ne lui distribue pas de patronage.

M. Bourassa est d'avis que le premier ministre doit voir de lui-même à ce que la vérité soit respectée par tous les journaux représentés à la Législature, et sans distinction de parti. Il rappelle le cas du "Standard," journal conservateur de Londres, qui avait calomnié M. Redmond et dont le rédacteur fut cité à la barre des Communes, par le premier ministre conservateur, M. Balfour, sans qu'il fut besoin de dénonciation.

Quant à M. Bourassa, il laisse les journaux libres de faire tous les commentaires éditoriaux qu'ils voudront; il ne leur demande que des compte-rendus véridiques.

Au cours de cette petite discussion, il y eut plusieurs paroles aigre-douces échangées entre M. Bourassa et Sir Lomer Gouin.

—o—

Le soir, la discussion a recommencé au sujet du comité d'enquête entre M. Weir et M. Prévost. Ce dernier faisait observer que le second rapport du comité était bien sec et bien peu détaillé, en regard du premier où le retard de M. Prévost à comparaître était constaté de si minutieuse façon. Il ne fallut pas longtemps avant qu'un choc se produisit entre M. Prévost et M. Weir, dont les relations sont plutôt tendues. Il y eut pendant quelques minutes un feu roulant de mots tranchants et de paroles acérées.

Mais M. Bourassa étant intervenu, la colère du trésorier se détourna volontiers sur lui. Le député de Saint-Hyacinthe apprit qu'il faisait ni plus ni moins que la honte de la Législature et de la province. M. Prévost rappelle M. Weir à l'ordre, mais M. Bourassa dit que ces injures ne lui font rien, et que le trésorier peut continuer.

M. Prévost s'est étonné que M. Weir ait été maintenu membre du comité d'enquête, malgré la promesse écrite qu'on lui avait donnée du contraire. Il s'étonne surtout qu'il ait accepté de présider cette enquête, lui qui n'avait pas craint de manifester d'avance ses sentiments, et qui n'avait pas assez de pattes pour applaudir l'autre soir lorsque M. Kelly demandait que le député de Terrebonne perdit son siège s'il ne faisait pas sa preuve.

Et pour aujourd'hui, l'incident se termine là. Comme l'a dit M. Prévost, cela fait présager de nombreuses tempêtes au sein du comité.

—o—

C'est M. Sauvé qui a soulevé cet après-midi en Chambre, la question Asselin. Ayant appris que son confrère en journalisme, M. Asselin, avait été arrêté pour assaut sur un ministre de la couronne, dans l'enceinte parlementaire, il croit que la Chambre a le droit d'être informée de toutes les circonstances de cet événement. Qui a donné ordre d'arrêter M. Asselin ? En vertu de quelle autorité est-il détenu ?

L'orateur, l'hon. Dr Pelletier, explique qu'il n'a rien à voir dans toute cette affaire.

Il n'était pas présent lors de l'incident. Il n'a émis aucun mandat, et il n'a pas été consulté lorsque M. Asselin a été conduit du Parlement à la cour de police, ce matin.

M. Tellier dit que, quel que soit l'acte commis, et quelque regrettable que soit cet acte, M. Asselin n'en est pas moins un sujet britannique, et n'en a pas moins le droit d'être traité suivant les lois du pays.

Ou bien il relève de la Chambre ou bien il relève d'un autre tribunal. S'il relève de la Chambre, pourquoi, depuis hier, n'a-t-il pas encore été traduit à sa barre? S'il relève d'un autre tribunal, comment se fait-il qu'on l'eut ramené ici, au Parlement, après qu'il a été conduit à la cour de police ?

L'hon. M. Taschereau explique que M. Asselin est actuellement sous la juridiction du magistrat Chauveau et que la Chambre n'a rien à y voir. Quant à lui, il aurait pu porter sa plainte à la Chambre ; il a choisi de la porter au magistrat.

M. Bourassa dit que c'est l'affaire de M. Taschereau d'estimer l'attentat contre sa personne plus grave que l'attentat contre son prestige de député. Mais du moment que M. Taschereau ne se prévaut pas de son titre de député, en saisant la Chambre de l'affaire, l'acte de M. Asselin devient tout ordinaire, l'assaut simplement d'un monsieur sur un autre monsieur. Mais dans ce cas, pourquoi a-t-on refusé ce matin de remettre en liberté M. Asselin, malgré les cautionnements offerts ? On ne refuse pas cela même aux Italiens qui jouent du couteau dans la rue.

C'est le véritable régime de la mise au secret que l'on fait revivre. M. Asselin a été jeté dans des oubliettes où il ne lui a été permis de communiquer avec personne, pas même avec son avocat.

M. Bourassa fait en terminant allusion à cette autre scène où l'hon. M. Turgeon fit d'un coup de poing mesurer le plancher à M. Ch. Fitzpatrick, aujourd'hui juge en chef.

Sir Lomer Gouin reproche à M. Bourassa de n'avoir pas le cœur de faire ce qu'a fait M. Asselin et de procéder plutôt par des insinuations venimeuses et fielleuses.

M. Bourassa demande encore une fois en vertu de quoi il a été défendu à M. Asselin de communiquer avec personne, mais le procureur-général ne répond pas.

—o—

Au commencement de la séance cet après-idi, Sir Lomer Gouin a annoncé, en réponse à M. Bourassa, que les trois nouveaux juges attendus ne seraient pas nommés cette année et que la confrérie des plaideurs devait en faire son deuil pour cette année.

—o—

L'on est passé ensuite à l'interminable loi des terres. MM. Caron, Prévost, Plante et Georges Lafontaine ont fait la plus grande part de la discussion. M. Sylvestre, de Montcalm, dont c'était le "maiden speech", a fait un coup de maître pour son coup d'essai. C'est à la suite de son discours, que l'hon. M. Caron a annoncé qu'il retirait la fameuse clause du désaveu. C'est une victoire considérable que l'opposition a remportée, et les colons devront certainement s'en réjouir. Il est certain que cette clause était mal vue par les députés ministériels eux-mêmes.

Mais il reste encore la clause qui réduit le colon à un seul lot de cent acres, et l'opposition, non contente de son premier succès, espère encore obtenir quelque chose de ce côté.

—o—

Ce soir, l'hon. M. Taschereau, dont la blessure aux lèvres était déjà cicatrisée, a pu reprendre son discours sur l'Abittibi.

Il a fait naturellement allusion à l'agression dont il a été victime, et il n'a pas manqué d'en tirer tout le parti qu'il pouvait au point de vue politique.

Il ne sait pas s'il entrait dans le plan des nationalistes de l'empêcher de parler, mais il affirme que lassaut commis sur lui par M. Asselin a été prémédité et préparé pendant la séance. Il ne craint de dire que M. Bourassa peut se frapper la poitrine.

M. Asselin est en prison, mais il nest pas le plus coupable. C'est M. Bourassa qui, avec ses appels aux têtes chaudes, a rendu possible l'attentat d'Asselin. Il peut être fier de ses oeuvres.

Reprenant le fil de son discours, M. Taschereau s'étend encore longuement sur l'histoire du faux télégramme et sur le cas de M. Mathys, dont il veut absolument faire le bras droit et le commensal de M. Bourassa, en dépit des dénégations répétées de ce dernier.

Et M. Taschereau conclut que s'il y a eu un faux télégramme, pourquoi la lettre de Charneuse ne serait-elle pas elle-même un faux.

Le ministre défend ensuite la Commission Royale, et invoque le témoignage de M. Laflamme lui-même. Et il termine par un parallèle au point de vue de la véracité entre M. Turgeon et le baron de l'Epine, parallèle où ce dernier est fort malmené, comme bien l'on pense.

M. Tellier succède à M. Taschereau et relève certaines affirmation du ministre des travaux publics. Il passe en revue les diverses phases de la question et conclut que le gouvernement aurait dû faire sur le sujet une lumière plus complète. L'accusation dressée contre les gouvernement est peut-être injuste, mais elle n'a pas été repoussée de façon satisfaisante.

AU PARLEMENT TURC

Les députés prêtent serment à la Constitution en présence du sultan.

CONSTANTINOPLE, 21. — Les membres de la Chambre des Députés ont prêté serment, hier après-midi, en présence du Sultan; ils ont juré de maintenir la constitution de la Turquie, de protéger les droits de la nation et de faire observer les lois Shéri.

Accompagnée du grand vizir, Sa Majesté a pris place à la tribune présidentielle. Puis le souverain tendit le texte de son discours au grand vizir qui en fit la lecture. Dans cette adresse, le sultan fait allusion aux bonnes relations existant entre la Turquie et toutes les Puissances et au désir de la Turquie de resserrer ces relations amicales.

Faisant allusion aux désordres dans la Turquie d'Asie, le Sultan a exprimé son vif regret à ce sujet, et assura que pareille chose ne se reproduirait plus. Ce passage du discours du souverain a produit une excellente impression.

A la fin de son discours, Sa Majesté jura de nouveau de respecter et de maintenir la constitution.

Une commission internationale s'est formée sous le patronage du Sultan dour réunir et distribuer des secours dans la province d'Adana et les districts de Syrie. Le représentant des Etats-Unis est M. W. W. Peet, trésorier à Constantinople du bureau américain des commissaires pour les missions étrangères.

Prenez l'habitude d'envoyer votre linge à la Touet, 425 rue Richmond.

BEBE ABANDONNE

Un jeune enfant, âgé d'environ 3 semaines, a été trouvé par des agents du poste de la rue Sainte-Catherine ouest, sur les marches du couvent des Sœurs Grises, rue Guy.

L'enfant qui était chaudement et assez richement habillé, a été confié aux sœurs.

LA SECONDE LIVRAISON DE NOTRE ACHAT AU COMPTANT DE

Blouses de $1.75, $2.00, $2.50 et $3.00

SERA MISE EN VENTE SAMEDI

A **$1.49** CHACUNE.

120 de ces blouses sont faites par tailleur, en Indiennes Anglaises, en Toile Crash et en Linenette.

900 sont en lingerie et toutes sont aussi bonnes, aussi jolies, aussi gracieuses, aussi abondamment brodées que celles de la première consignation, qui furent vendues jeudi.

Les vignettes représentent exactement deux des modèles brodés. Les autres, ainsi que les blouses taillées en particulier, sont également élégantes et les plus nouvelles des blouses de $1.75, $2.00, $2.50 et $3.00.

Le prix de vente pour samedi est de **$1.49**

Il faut aussi songer à la fête qui aura lieu lundi !

POUVEZ-VOUS VENIR LE MATIN POUR ACHETER VOS CHAUSSURES ?

Nous avons raison de croire que notre magnifique collection de tous styles et cuirs en fait d'Oxfords de Dames, ainsi que leurs splendides qualités et leur prix encore plus attrayant activeront à tel point les affaires à notre rayon des chaussures, demain après-midi, que nous espérons à peine pouvoir vous servir aussi attentivement que nous le voudrions.

Si vous avez vu l'étalage de vitrine et avez considéré le grand nombre de dames qui désireront se procurer une paire de nouvelles chaussures pour la Fête Victoria, si vous avez songé quelque peu au prix et à sa modicité, vous admettrez que nos craintes sont bien fondées.

Ce sont des bottines et souliers de $2.50, $2.75, $3.00 et $3.50 que nous mettrons en vente par centaines de paires à, la paire **$1.98**

LA GRANDE MAISON

Les plus Grands Marchands d'Habits tout faits au Canada

J. H. Blumenthals ons., LTD.

Succursale rue Ste-Catherine Est

Vêtements Taillés à la Main

483-485 rue Ste-Catherine Est, Angle rue St-Timothée.

AUCUNE VILLE AU CANADA N'A DE

Magasins de Vêtements Confectionnés égaux à

— CELUI DE —

Blumenthal

Soit pour l'importance des assortiments ou au point de vue de la valeur donnée. Nous sommes fiers de dire que les citoyens de Montréal donnent chaque jour leur approbation à nos méthodes de commerce moderne.

Les Créations du Système Blumenthal

N'ont jamais été aussi attrayantes, et c'est seulement que par le fait de nos spécialités que nous avons réussi à atteindre la première place en fait d'Habits pour Hommes et cela grâce à nos prix populaires.

Des Complets pour Hommes, strictement taillés à la main, dans les dernières nuances brune, verte et olive ; égaux à tout autre sous le rapport de l'ajustement, du fini et de la confection des complets que vous trouveriez ailleurs aux prix de $15.00 et $16.00.

Notre Prix : $10 et $12

Complets de première classe taillés à la main pour hommes, pour ceux qui aiment à être les mieux habillés, les styles et les couleurs les plus modernes, dans toutes les nuances populaires de taupe, ardoise et brun ; ils valent ailleurs $20.00 et $22.00.

Notre Prix : $15 et $18

Complets taillés à la main, exclusivement de qualité supérieure pour hommes, le plus parfait modèle de perfection, tout à fait bien ajustés à la taille, et d'apparence élégante ; javais vus de semblables ailleurs à moins de $25.00 et $30.00.

Notre Prix : $20 à $25

Vous trouverez qu'il y a plaisir et profit d'acheter vos Vêtements ici.

MAISON PRINCIPALE **LE COIN ROND,**

ANGLE DES RUES BLEURY ET CRAIG.

FUNERAILLES DE MME ST-ONGE

(Spécial à la PATRIE)

LACHINE, 21.— Les funérailles de Mme Métayer dit Saint-Onge, mère de M. Albert St - Onge, échevin, de Lachine, ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Conduisaient le deuil : Messieurs Etienne St-Onge, Albert St-Onge, échevin, Arthur St-Onge et Adolphe St-Onge, ses fils, Ovila Lamarche, Adolphe Leblanc, Nazaire Richer, ses gendres ; Ovila Lamarche, jr., Napoléon Lamarche, Etienne Lamarche, Adolphe Leblanc jr., Henri Leblanc, Ephrem Richer, Nazaire Richer, jr., Adolphe Saint-Onge, jr., Jos. Gagnon, Jos. St-Onge, ses petits-fils ; Capitaine Etienne St-Denis, son frère, Alfred LePailleur, son neveu.

Les porteurs étaient MM. Léon Forest, N. P., Alp. Meloche, Olivier Vaudry, Hormisdas Robert, secrétaire-trésorier de la corporation, Anthime Cadieux, Edouard Lauzon.

Dans le cortège funèbre nous avons remarqué: M. le maire J.-B. Deschamps, M. l'échevin Jos.-W. LePailleur, MM. Alp. S. Pelletier, A. Jasmin, Dr J. A. Baudouin, A. Robillard, A. Hurteau, J. Desaulniers, Chef Robert, Art. Thesereault, Chas. LePailleur, Armand LePailleur, W.-E. Ranger, Hercule Décary, R. Bélanger, J.-Bte Chartrand, Octave Descarries, J.-Bte Charette, Honoré Claude, Frs. Derail, Arthur Laforce, Adolphe Laforce, Jos. Morphy, Wm. Morphy, W. Gauthier, Lucien Valois, F. Robineau, Ls. Gareau, J. P., Alexandre Clément, Stan. Lefebvre, Jos. Dragon, L. Clément, Michel Léger, Alcide Leclerc, Léopold Léger, J. Tourigny, Chrysologue Brunet, etc, etc.

M. le Curé Savaria, a chanté le service.

IL DECOUVRE UNE PERLE

Un prisonnier fait une découverte qui lui assure la liberté.

MONCTON, N. B., 21. — Un jeune homme a reçu, l'autre matin, une bien agréable surprise en compensation d'une déconvenue qu'il déplorait amèrement. En effet, écroué au fond d'un cachot de la prison locale, Albert Girouard se livrait à de noires réflexions sur la sévérité de la loi Scott, en violation de laquelle on l'avait surpris jusqu'à trois fois.

Toujours est-il que le juge l'avait condamné à une amende de $150, ou, à défaut du paiement de l'amende, à un emprisonnement de 9 mois.

Girouard avait prié l'un des geôliers d'aller lui quérir des huitres et celui-ci avait acquiescé à sa demande. Or, pendant qu'il mangeait, Girouard ne fut-il pas surpris de découvrir dans une huitre qu'il venait d'ouvrir une perle magnifique, qu'on a évaluée plus tard d'une façon approximative à $100.

Ce fut la fortune pour Girouard, puisque avec le prix de la vente de cette perle, il pourra acheter sa liberté.

Dr J. G. A. GENDREAU, chirurgien-dentiste, 117 Saint-Denis, coin Dorchester. Consultations, 9 à 5 heures. Tél. Bell Est 2916. 72-1

UN PASSAGER DISPARU

LONDRES, 21. — Le capitaine du vaisseau "Ionian," de la ligne Allan rapporte qu'un passager de troisième classe, M. William Richards, habitant à Toronto, est tombé à la mer pendant la nuit du 14.

MESDAMES :

Si vous désirez une composition d'un beau noir brillant pour vos bottines et souliers essayez notre

DIAMOND FINISH

VENDU PARTOUT

Prix 15c et 25c.

Manufacturé seulement par

The Americain Dressing Company Ltd.

236 St-Paul, Montréal.

61-1-29 v-jno

UN

Piano Automatique DE BOUDOIR

De dimension appropriée pour le boudoir et le salon.

$475.00

$100 comptant et $10 par mois.

C.W. LINDSAY LIMITED.

Bureau-chef : 512 rue Ste-Catherine O.
394 rue Ste-Catherine Est.
Aussi 141 rue Sparks, Ottawa, et 204 rue St-Jean, Québec.

72-3

C'est tout à fait bien de choisir quelque chose en argenterie comme

Cadeau de Noce

pourvu que le placage soit de qualité supérieure et le dessin de bon genre. Nous avons une variété d'articles qui répondent expressément à ces exigences, tels que

Plats à friandise,
Jarres à Marmelade,
Supports pour Bouteille à sauce,
Pots à Sirop,

Prix depuis $2 en montant.

JOHNSTON BROS.

BIJOUTIERS

483 RUE STE-CATHERINE OUEST

Près de la rue Peel.

En ma qualité d'ennemi du pourboire, j'ai bien le droit d'être indigné et je crois qu'on le serait à moins. Figurez-vous qu'ayant envoyé mon garçon de bureau porter un paquet au président de la ligue antialcoolique, celui-ci lui a remis un "pourboire" !

CASTORIA.

Porte la Signature de Chas. H. Fletcher — La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

VENTE DE VETEMENTS ET MERCERIES POUR HOMMES ET GARÇONNETS, Chez . . . . . PARTRIDGE

Animation sans Precedent

CHEZ

PARTRIDGE

Tout Montréal s'est rendu compte de la chose. La foule a répondu avec tant d'empressement à notre appel, que nous avons retenu les services de tous les commis que nous avons pu trouver pour demain, dernier jour de la vente dite "Money Raising". Chaque article en fait de vêtements et merceries acheté en ville demain devrait l'être ici. Jamais le public de Montréal n'a montré autant d'enthousiasme.

CEST UNE VERITABLE VENTE

Nous devons notre succès au fait de mettre nos paroles en action et de vendre de la bonne marchandise à des prix raisonnables. Les occasions annoncées sont encore plus grandes en réalité que telles que décrites dans les journaux, ce qui fait de cette vente de vêtements la plus phénoménale dans les annales Montréalaises. Dans chaque itemdécrit dans cette annonce, il n'y a pas un iota à retrancher; il est bien tel que représenté. Argent rendu sur demande. Venez voir ce qui se passe ici: les mots me manquent pour le dire. Préparez-vous pour la Fête Victoria.

ENCORE DE PLUS GRANDES REDUCTIONS! SAMEDI MATIN, LA VENTE COMMENCERA A 8 HEURES.

Prix de Vente Rapide! Occasions Merveilleuses à notre Magasin toujours affairé. Notre Popularité ne tient à rien de secret. Nous vendons de bonnes marchandises à des prix équitables.

Les Meilleurs Complets d'Hommes jamais vendus en ville, à $9.50

Egaux à ceux que l'on vend régulièrement à $15 et $18. On ne peut en trouver de pareils à ce prix dans aucun autre magasin.

Tous les modèles élégants et populaires pour ce printemps et cet été, avec les poignets qui caractérisent le complet, joli et très élégant de l'homme bien habillé.

La modicité du prix signifie que ce sont de bonnes valeurs.

Complets en worsted fantaisie à $9.50
Complets de la nouvelle couleur verte populaire à $9.50
Les plus nouveaux complets de couleur fumée, de Londres, à $9.50
Nouveaux complets en mélanges à $9.50

Plusieurs clients satisfaits en ont acheté durant cette vente à $13.50; demain, dernier jour de cette vente, à **$9.50**

Grandeurs 34 à 44. VENEZ DE BONNE HEURE. ALTERATIONS EXECUTEES GRATUITEMENT.

Chemises de Négligé pour Hommes

L'occasion que vous attendiez.

Achetez ces chemises de $1.50 pour environ moitié prix! Mais achetez-les au plus tôt, car des valeurs comme celles-ci ne sauraient manquer de plaire à des hommes qui désirent avoir de bonnes chemises. Elles sont en madras importés, percales et cheviotes Oxford, dans une grande variété de nouveaux dessins et combinaisons de couleurs; patrons foncés, médium et pâles. Toutes sont de modèle habit, en styles unis et plissés. Poignets à même ou détachés; finies avec beaux boutons de nacre repassées à la main, dans toutes les grandeurs et longueurs de manches. Valeurs de $1.50 **69c**

Chemises de Négligé $2.00

Voici une occasion dont les Montréalais ne manqueront pas de profiter, car elle leur fera ouvrir les yeux d'étonnement. On m'a défendu de révéler le nom du fabricant. Elles sont en chambray et madras de couleur non changeante; elles comprennent aussi la nouvelle couleur mais et ont des poignets à même. Elles se vendaient $2.00. Samedi **97c**

ACHETEZ VOS MERCERIES ICI, ET ECONOMISEZ!

Plus de 200 douzaines des plus nouvelles cravates pour le printemps, style four-in-hand, vendues $1.00. Maintenant **45c**

75 douzaines de cravates de 50c, pour hommes, dans une grande variété de nouveaux dessins. Maintenant **23c**

Chapeaux de paille et de toile pour hommes, vendus jusqu'à $2. A écouler maintenant **25c**

Bretelles Président, toujours vendues 50 cts, maintenant **39c**

Plus de 50 douzaines de chapeaux Derby, de $3.00, pour hommes, dans toutes les nouvelles formes du printemps, maintenant **$1.95**

Faux-cols Tooke, en pure toile, qui se vendent 25c maintenant **11c**

Mouchoirs en toile toute blanche, pour hommes, se vendant toujours 25c; maintenant **11c**

Bretelles Police vendues 25c, avec boucles en cuir et bon tissu; maintenant **19c**

NOUS ALLONS VENDRE DES CHAPEAUX DE $2.00 POUR 95c

Vous connaissez tous la qualité des chapeaux que nous vendons. Un chapeau de $2 est le meilleur marché. Nous en avons encore un grand choix dans les styles Derby et mous, dans les formes les plus nouvelles.

Pantalons de $4 pour Hommes

Comprenant un assortiment considérable d'élégants dessins, tous convenables pour porter avec de beaux complets. Tous ces pantalons sont en worsted, parfaitement pure laine et se vendaient $4.00, quelques-uns valant $5.00. Ont été vendus $3.00. Samedi **$2.98**

Sous-Vêtements Pen-Angle de 75c

Ces sous-vêtements sont connus de l'Atlantique au Pacifique, et se vendent toujours 75c. Le prix du gros, aujourd'hui, est $6.50 la douzaine. Nous en avons de toutes les grandeurs, aux nuances les plus populaires, en balbriggan, pour le printemps, que nous écoulerons avec les sous-vêtements d'été, que nous vendions à $1.25, à **39c**

Complets de $4 pour Enfants

Dans ce lot vous trouverez toutes les grandeurs de 8 à 17, en styles Norfolk et parement simple et double. Les patrons sont splendides et taillés très amples. Nous garantissons chaque complet sous tous rapports. Ils se vendaient $4.00 à ce magasin et valent ce prix. Samedi **$1.98**

Demandez à voir nos Complets du prix régulier de $28. DEMAIN Seulement $16.50

Dépensez ce que vous voudrez, mais quel que soit ce que vous dépensez ici vous êtes assuré d'avoir, pour le prix, un meilleur complet qu'ailleurs. Demandez à voir nos complets en pur worsted, dans toutes les nuances populaires et nouvelles; samedi, votre choix sans restriction dans cette ligne, seulement **$16.50**

Nos complets à $18.50, sont égaux en tous points à ceux que vous confectionnerait un tailleur exclusif; ces patrons ne se trouvent pas ailleurs et la confection est égale à celle qui est faite sur mesure. La crème de l'assortiment se trouve dans cette variété. Complets valant jusqu'à $30, tous marqués demain **$18.50**

COMPLETS DE $25.00 POUR HOMMES

Du stock de réserve, je mettrai sur les comptoirs, samedi, 100 COMPLETS d'une grande variété de dessins, en serge bleue et noire, tweed et worsted, dans toutes les nouvelles et populaires nuances, à prix moindre que le coût des tissus et garnitures. De semblables valeurs se sont vendues $16.50, mais tous seront vendus samedi, à votre choix **$11.85**

Nous allons vendre 400 VESTES DE FANTAISIE pour Hommes

Montrés par tous les autres marchands à $4.00, tous les points; en worsted, flanelle, soie lavable et mercerisée. Au choix, samedi **$1.98**

BONS MARCHES SENSATIONNELS POUR SAMEDI

La Meilleure Valeur jamais offerte à Montréal en fait de

BAS POUR HOMMES

Nous allons vendre 100 douzaines de bas en lille de soie, brodés fantaisie, la plus grande variété jamais étalée en fait de bas à 75c; tous dans les nouvelles couleurs. Ils doivent être écoulés samedi au lieu de les marquer à 75c. Prix de vente rapide 35c
3 paires pour $1.00

Bas en cachemire noir et dans le nouveau coton de couleur solide, bas qui se vendent à 50c, maintenant **23c**

Imperméables et Pardessus de Printemps de $15.

DOUBLES EN SOIE

Nous avons environ 50 imperméables qui nous restent. Je dis des vêtements de $15 parce que la plupart se sont toujours vendus à ce prix. Mais plusieurs se vendaient $18.00 et quelques-uns $20.00, ils sont noirs ou de nuance acier, et sont bien faits et bien doublés. Tous groupés pour écouler, samedi, à **$7.95**

COMPLETS DE CONFIRMATION.

en vénitien noir, pour garçonnets, à $6.50. A vendre, demain, de 9 a. m. à 1 p. m. seulement.

Apportez ce coupon, il a de la valeur pour vous.

COUPON

Ce coupon donne droit à l'acheteur à un complet en vénitien, pure laine, de $6.50, offert en vente de 9 a. m. à 1 p. m., seulement **$3.95**

La Vente Commence Samedi a 8.00 a.m. **PARTRIDGE** *Le Magasin du Cœur de la Ville,* **521 STE-CATHERINE OUEST** OUVERT LE SOIR.

PARLEMENT PROVINCIAL

LOI DES TERRES. — L'AFFAIRE SCRUTIN SECRET AUX ELECTIONS MUNICIPALES. — ASSURANCES MUTUELLES. — LA DE DE L'ABITIBI, ETC., ETC.

(Correspondance spéciale à la PATRIE).

QUEBEC, 21. — A la séance de mercredi matin, M. Mousseau a demandé à la chambre d'émettre le vœu qu'il est à propos de remplacer le scrutin ouvert par le scrutin secret, en matières municipales.

M. Tellier n'est pas prêt à approuver cette réforme.

M. Lafontaine, député de Berthier croit qu'on devrait laisser les municipalités libres d'adopter le scrutin secret, si elle le jugent à propos.

M. Caron préfère laisser les municipalités libres de choisir leur système de scrutin.

M. Gaboury se déclare en faveur de l'adoption du scrutin secret.

M. Lévesque dit que quelques municipalités du comté de Laval, lui ont demandé d'appuyer cette mesure. Car le scrutin ouvert a des inconvénients et gêne la liberté. On peut laisser les municipalités libres, mais pour lui, il serait en faveur de la réforme complète.

M. Robert, de Ronville, croit que le scrutin secret ne serait pas utile partout, les municipalités devraient être libres de choisir entre les deux systèmes.

M. Prévost fait alors une longue critique de la nomination de M. Gauthier, chargé de préparer la refonte du code municipal. Puis il approuve la réforme prêchée par M. Mousseau et félicite celui-ci d'en avoir pris l'initiative. On devrait adopter le scrutin secret, pour éviter les inconvénients du système actuel, dont un des principaux est que les élections durent souvent deux jours.

M. Francoeur dit qu'il faut chercher un moyen de rendre plus libre l'électeur, souvent avec la loi actuelle, obligé de voter en présence des candidats. Il faudrait peut-être prendre le vote ouvert, seulement devant les officiers de l'élection. Le scrutin secret aurait du bon, mais les municipalités doivent garder leur liberté de l'adopter ou non.

Le débat fut alors ajourné sur proposition de M. Giard.

Sur une demande de production de documents, se rapportant aux compagnies d'assurance mutuelles, M. Leclerc, Québec-Centre, fait un long discours.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Sir Lomer Gouin propose que samedi, la Chambre tienne trois séances, comme les jours ordinaires. Cette motion est adoptée. C'est l'indication que le gouvernement espère clore la cession, ce jour-là. L'opposition a manifesté, elle aussi, son désir de proroger les Chambres, samedi.

La Chambre reprend alors le débat sur les résolutions concernant la nouvelle loi des Terres.

Le débat fut assez long et vit se répéter la plupart des arguments déjà employés au cours de la discussion.

C'est M. Caron qui ré-ouvrit le débat. Il insista sur l'importance de ne pas accorder les lots au hasard des demandes, mais de grouper les colons. De plus, ce n'est pas dans leur intérêt bien entendu de prendre plus qu'un lot de 100 acres, parce qu'ils ne peuvent faire de défrichement sur un plus grand terrain. Quant à la clause donnant au ministère le pouvoir discrétionnaire d'annuler les ventes, elle a été mise dans la loi, pour en discuter les mérites. Si la Chambre le croit préférable, nous sommes prêts à la retirer.

M. Prévost félicite le gouvernement de cette démarche. Maintenant s'il veut aussi retirer la clause empêchant le colon d'avoir plus d'un lot, tant qu'il n'a pas obtenu ses lettres patentes sur son premier lot et qu'il n'en a pas défriché la moitié, il sera approuvé par les deux côtés de la Chambre.

M. Plante demanda d'accorder plus que 100 acres par lot. Chaque lot devrait, au moins, contenir 160 acres.

M. Sylvestre fit une critique des clauses du bill, se rapportant au défrichement du lot. La loi veut obliger le colon de défricher cinq acres la première année, et à vivre là-dessus. En même temps, on l'oblige à résider sur son lot. Cette obligation l'empêche de faire chantier.

Quant au pouvoir discrétionnaire, il ne croit pas qu'il soit nécessaire pour empêcher les concessions de lots aux spéculateurs. La loi actuelle suffit. Quant aux colons, on ne doit pas les soupçonner de mauvaise foi.

M. Caron se déclare en faveur du pouvoir discrétionnaire, permettant au ministre de désigner quels seront les rangs et les lots qui seront d'abord concédés.

Quant à la limite de cinq acres à défricher chaque année, le ministère peut autoriser à faire plus, sur demande justifiée. D'ailleurs cinq acres, c'est tout ce qu'un colon peut défricher.

Finalement, les résolutions sur la loi des terres sont adoptées et l'étude de la loi est renvoyée à vendredi.

M. PREVOST ET LE "SOLEIL"

M. Prévost proteste violemment contre un article du "Soleil", lui reprochant de n'avoir pas assisté à la première séance du comité spécial. Il demande à M. Gouin de dire au "Soleil" de respecter la vérité.

L'AFFAIRE ASSELIN

M. Sauvé demande alors, à titre de journaliste, des détails sur l'arrestation de M. Asselin. Il demande à la Chambre dans quelles circonstances M. Asselin a été arrêté.

L'Orateur dit qu'il n'a pas eu connaissance de l'arrestation.

M. Tellier dit que cet assaut constituait une infraction des règles de la Chambre. Il regrette et déplore cette violence. La violence n'a jamais sa place nulle part, surtout dans la Chambre. Quel que soit l'acte commis, M. Asselin reste sujet britannique.

M. Taschereau dit qu'après l'assaut, M. Asselin a été arrêté par un homme de police. Le lendemain matin, dit-il, j'ai fait une plainte devant le juge Chauveau. M. Asselin a plaidé non-coupable et a demandé de fournir caution. M. Chauveau a pris cette demande en délibéré. Jusque-là, le prisonnier reste à la disposition du tribunal. Il a été ramené au parlement parce que l'accommodation est meilleure qu'à la prison.

M. Bourassa se plaint qu'on ait gardé M. Asselin au secret et qu'on l'ait arrêté sans mandat.

Sir Lomer Gouin répond qu'il est connu qu'il y a eu assaut. La procédure suivie est la procédure ordinaire. M. le juge Chauveau a agi selon ses devoirs. Si l'on croit qu'il ne l'a fait, qu'on se plaigne, et M. Asselin recevra justice, comme tout citoyen. Si M. Bourassa n'approuve pas l'acte de M. Asselin, qu'il le dise donc, s'il l'approuve, qu'il le dise aussi.

M. Taschereau a le droit de poursuivre M. Asselin, comme il l'entend. La Chambre n'a rien à faire avec la cause Asselin qui relève du juge Chauveau, magistrat de police.

SEANCE DU SOIR

M. Prévost se plaint du rapport de la séance de l'après-midi du comité spécial.

L'AFFAIRE DE L'ABBITIBI

On reprend alors le débat sur l'affaire de l'Abbitibi et M. Taschereau se lève pour continuer son discours d'hier. (Voir "Lettre Provinciale")

M. Tellier et M. Galipeault parlent tour à tour, puis le premier ministre se lève.

DISCOURS DE L'HON. M. GOUIN.

Voici deux ans, dit-il, que j'attendais le fier paladin, l'immolateur des réputations, celui qui a voulu être l'assassin politique de l'honorable M. Turgeon. Si j'avais eu à faire ce discours au début de la session, je l'aurais fait sur un autre ton. Je croyais qu'après avoir vécu dans cette Chambre, le député de Saint-Hyacinthe discuterait la question de l'Abbitibi sérieusement et mettrait les faits devant le public honnêtement, sans cacher la vérité comme il l'a fait pendant les six heures de son discours.

En 1905 avait lieu l'exposition universelle de Liège. Il s'y trouvait un représentant de la province de Québec. Le gouvernement avait envoyé l'honorable M. Turgeon. Après sa visite, quelques capitalistes de Belgique vinrent nous demander de leur accorder une concession de territoire dans la province. Ils étaient représentés par celui qui est appelé le baron de Lépine. Celui-ci demanda une concession de 200,000 acres dans la région de l'Abbitibi. M. Turgeon lui répondit qu'il soumettrait la question à ses collègues. Par l'option accordée par le gouvernement, on offrait de vendre 200,000 acres à 70 cts l'acre, mais avec l'obligation de remplir toutes les conditions d'établissement imposées au colon. Les pouvoirs d'eau étaient réservés à la province. Quant aux droits de coupe, même après l'émission des lettres patentes, ils devaient être payés non durant cinq ans, dix ans ou vingt ans, mais à perpétuité au gouvernement. Les droits de mines n'étaient pas accordés aux concessionnaires. Ils seraient soumis à la loi commune, et tout explorateur pouvait aller explorer sur tout le territoire et exploiter ensuite. Le député de Joliette voit un coin noir dans la remise de cette option. Depuis deux ans que l'on discute cette question, que l'on asperge la province d'accusations et d'insultes, c'est la première fois qu'on attaque cette option qu'on dit avoir été en blanc.

Le baron de Lépine n'a jamais dit que cette option constituait un faux, parce qu'il sait bien le contraire. Je suis peut-être un naïf ou un ignare, mais je ne vois là aucun faux, je ne vois pas qu'il y ait eu là la moindre irrégularité commise. Cela peut rester un point noir pour les aveugles volontaires, qui s'obstinent à ne pas voir, cela ne surprend pas ceux qui ont voulu démolir une réputation.

Les négociations durèrent jusqu'en 1906. M. Bourassa prétend que la vente fut rompue sur un désaccord au sujet d'un pot-de-vin.

M. Bourassa: Je n'ai pas dit cela.

M. Gouin: Pardon, vous l'avez dit le premier soir, où vous avez fait un fiasco. Alors vous étiez malade. Le lendemain, revenant avec votre figure de méphisto et avec votre rire sardonique, vous avez inventé une autre affaire.

Sans recourir à une enfilade de mots sonores, je dis que ni le prix, ni les conditions de la vente n'ont varié. Ce qui a fait tomber la vente, ce fut qu'on voulait imposer aux Belges les mêmes conditions qu'aux colons de la province.

M. Bourassa prétend que c'est la peur de l'affaire Prévost qui me poussait à arrêter la vente. Or, M. Dejardin avait vécu avec le baron, qui avait voulu faire chanter M. Prévost et il avait pu lui conter ses difficultés. Donc, si j'avais eu peur de l'affaire Prévost, comme on le prétend, j'aurais effectué la vente. Or, elle ne s'est pas faite.

M. Bourassa prétend que la commission Royale n'a pas fait son devoir. Ses idées ont assez varié. Au Monument National, il disait que le gouvernement avait fermé la bouche aux commissaires; ici, devant la Chambre, il reproche aux commissaires d'avoir empêché d'émettre des commissions rogatoires.

Il est près de minuit. Je continuerai plus tard le débat. Je dirai seulement quelques mots au député de Saint-Hyacinthe. Il a terminé son discours en faisant l'éloge de M. Turgeon, puis il a cru devoir me traiter de lâche et d'égoïste.

Soit. Si c'est d'un lâche et d'un égoïste de défendre ses amis contre les haineux et les salisseurs de réputations et de sacrifier ses jours et ses nuits pour défendre ses collègues attaqués par les ratés nationalistes, alors je suis un lâche et un égoïste.

Le député de Saint-Hyacinthe a réclamé une séance spéciale pour traiter la question de l'Abbitibi. La province exigeait ce discours. C'est elle, qui l'a forcé à venir rendre compte de ces accusations. En l'entendant avouer, à la fin de son discours, les grandes qualités de M. Turgeon, son courage et sa sincérité, je me suis dit que c'est la Providence, qui l'avait amené à confesser la vérité, comme elle force les criminels, torturés de remords, à crier leur crime.

C'est la saine opinion qui a forcé M. Bourassa à faire ce discours. C'est elle qui l'a conduit au pilori, où il restera cloué par sa confession.

L'histoire implacable et juste, l'y tiendra, rivé à jamais avec ses ratés du parti nationaliste.

La droite applaudit chaleureusement.

Le premier ministre propose l'ajournement du débat, et la Chambre s'ajourne.

La souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise.

Les grandes orgues de Saint-Pierre de Rome.

Le comité qui s'est formé en vue d'offrir les orgues monumentales au Saint-Père s'est réuni à Paris, ces jours derniers. Il a décidé, sous la présidence d'honneur de S. G. l'archevêque de Paris, la constitution d'un comité directeur, composé de MM. Ch.-M. Widor, président; Hamel François Veuillot, F. Melgar, dom Latil, membres; Maurice Bouts, trésorier, et le comte A. de Vallombrosa, secrétaire général.

L'assemblée a décidé en outre, la nomination de deux commissions, pour s'occuper de la partie monumentale, et d'un concours international pour la partie décorative.

Enfin, quelques-uns de ses membres ont été désignés pour s'entendre et traiter avec les principaux établissements financiers au sujet de la souscription destinée à couvrir les frais de construction et d'installation de cet instrument unique.

Les souscripteurs pourront, dès maintenant, effectuer leurs versements au crédit du compte ouvert à Paris, au nom du "Comité des orgues de St-Pierre" dans les sièges et agences des établissements suivants: Crédit lyonnais, Comptoir national d'escompte de Paris, Société générale, Banco di Roma.

LES GREVISTES DE PARIS

SE CONFORMENT AUX CONSEILS DE LEURS CHEFS; ILS COMMETTENT DES DEPREDATIONS RIXES ET ARRESTATIONS.

PARIS, 21.— Les grévistes ont fait plusieurs tentatives aujourd'hui pour faire irruption dans les manufactures et les édifices dans lesquels se trouvaient des employés qui avaient refusé de quitter leur ouvrage. Il y a eu plusieurs rixes sans grande importance, et un certain nombre d'arrestations ont été opérées.

Suivant l'avis de leurs chefs, les grévistes ont commencé à commettre des déprédations. Un grand nombre de poteaux télégraphiques ont été renversés, hier soir, et une valve du réservoir d'air du tunnel, passant sous la Seine, a été dévissée. Heureusement, on s'en est aperçu à temps.

VETEMENTS

FASHION-FIT-FINISH

POUR HOMMES

Vente pour cause de Déménagement

Les meilleures valeurs jamais offertes pour le prix

25% d'Escompte sur tous les COMPLETS, PALETOTS, PANTALONS, VESTES DE FANTAISIE.

Un complet ou un paletot Fashion-Fit-Finish à 25 p. c. d'escompte est une aubaine. Ne la manquez pas.

226 RUE ST-JACQUES.

NOUVELLES DES CAMPAGNES
ECHOS DE PARTOUT

STE-ANNE DE LA PERADE.

On a commencé à réparer les dommages causés par l'inondation que nous avons eue la semaine passée. Le passage de l'eau en torrents sous la ligne du C. P. R., avait causé à cet endroit des excavations dans le sol de 6 à 8 pieds de profondeur. Le quai en pierre qui soutient le passage à niveau des rails a menacé de s'écrouler et le C. P. R. a dû jeter dans ces profondes excavations deux à trois chars de charbon. A part cela, le chemin de M. A. Cossette a été emporté, ainsi que celui qui, du village côté ouest, conduit à Ste-Marie. Ces dégâts ont pour causes différentes circonstances : d'abord, l'abondance de l'eau qui descend des lacs et qui mine le terrain, puis le peu d'espace que l'on accorde, chez les propriétaires du village-ouest, au passage de cette eau.

En effet, pour s'écouler, cette eau n'avait qu'un petit débouché de 7 à 8 pieds, débouché pratiqué sous le chemin qui conduit à Sainte-Marie. Ce n'était pas suffisant, car on avait déjà bouché un autre petit passage par où l'eau s'écoulait auparavant. Si l'on refait d'autres travaux en ne donnant pas encore à l'eau son libre cours, le chemin sera encore emporté et les mêmes dégâts seront à déplorer.

—M. Adelme Cossette a l'intention de demander l'aide du conseil municipal pour faire face aux dépenses qu'occasionneront les travaux considérables à faire sur son chemin, en partie emporté par la dernière inondation.

—La pluie continuelle que nous avons et la température froide dont nous sommes gratifiés ont pour effet de retarder considérablement les semailles. L'an dernier, à cette époque-ci, les patates étaient partout semées, ainsi que les autres légumes. Aujourd'hui, il n'y a encore rien de fait.

ST-BONAVENTURE D'UPTON.

La dernière séance du conseil a été assez mouvementée. Les frais de chemins et de cours d'eau en sont la cause. Enfin, les gens du rang St-Isidore vont avoir une route pour sortir au rang du "Bassin". Malheureusement cette route va coûter très cher vu les dépenses occasionnées par le procès et l'ouverture.

—Mme Pierre Taillefer est partie pour les Etats-Unis, M. Israël Cartier doit partir sous peu lui aussi. Espérons que ces familles seront plus privilégiées que les autres, car celles qui sont parties depuis le printemps trouvent le temps dur sur le territoire américain.

—Deux marchands nouveaux se sont introduits dans notre municipalité. MM. Urgel Letendre et Alphonse Parenteau. M. Adélard Miquette, marchand de Saint-Pie de Guire, est venu lui aussi établir un entrepôt. Décidément, on ne manquera pas de magasins par ici.

—Il y a beaucoup de malades ici.

—M. Jean Baptiste Silvas, a commencé la construction de sa nouvelle maison. Les travaux d'une nouvelle école pour le village doivent se faire bientôt.

—Si l'on songeait un peu à arranger les trottoirs, ce serait encore une œuvre qui aurait l'approbation de tout le monde.

—Les exercices du mois de Marie, qui ont lieu tous les soirs à 7 heures sont suivis par un grand nombre de paroissiens.

—Mme Louis Taillefer a été inhumée la semaine dernière. Elle est morte après quelques heures de maladie.

ST-TITE DE CHAMPLAIN.

Mardi matin ont eu lieu les funérailles de M. Guy Lanouette, employé comme surveillant des quilles au lac Pierre-Paul, par l'"Iron Furnace Company". Le défunt était membre de l'Alliance Nationale. Tous les membres de la société ont assisté au service. M. W. Dessureau portait le drapeau de la cour de St-Tite. M. J. B. Grenier, curé de la paroisse, a chanté le service. Le chant a été très bien rendu par les chantres. Mme (docteur) Lacoursière tenait l'orgue.

ST-REMI DE GENWICK.

Dans le courant de la semaine dernière, M. Napoléon Bernier, marchand du village, avait l'honneur de recevoir la visite de son garçon, M. P. D. Bernier, étudiant du collège des Frères des Ecoles chrétiennes d'Arthabaskaville, accompagné des Frères Philemon et Euginus, ainsi que de trois de ses confrères de classe. Un magnifique dîner leur fut servi de bon cœur. — Après s'être bien amusés, une partie de l'après-midi, ils durent retourner à Arthabaska, tous enchantés de leur agréable voyage.

ROXTON FALLS.

Jeudi, ont eu lieu les funérailles de M. Isaie Desautels, décédé à l'âge de 76 ans. C'était un de nos vieux colons du Township, laissant pour déplorer sa perte, son épouse, cinq garçons et fille, tous mariés, et 78 petits-enfants.

Le service a été chanté par M. l'abbé N. C. Leduc, curé de la paroisse avec diacre et sous-diacre, MM. les abbés Tourigny et Guillet, vicaires. La messe de requiem a été rendue par le chœur de chant de la paroisse. Solistes: A. Tanguay, J. B. Prowost, Marieville; L. W. Lévesque, J. Raiche, N. P.

—M. J.-L. Dozois, notaire de Granby et propriétaire du journal "l'Echo de Granby" était de passage ici samedi, en visite chez M. le curé et le notaire J. Raiche, son confrère de classe.

—Dimanche, le 16, après la messe, une assemblée a été tenue à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Alexandre Bourbonnière, président de la "Hall au beurre et au fromage," pour l'année 1909. M. V.-H. Massé, agissait comme secrétaire. Les anciens directeurs ont été réélus et M. N.-A. Bourbonnière et M. H. Massé, continués dans leurs fonctions respectives.

LA MINERVE.

Cette année il s'est fait ici une grande quantité de sucre et de sirop d'érable.

—Des familles qui avaient voulu tenter fortune ailleurs, nous reviennent. Depuis 15 jours, déjà quatre familles nous sont revenues et nous en attendons d'autres avant peu.

—Les habitués du Club Chapleau pourront apprécier le beau changement qui s'est opéré pour leur club depuis quelque temps. Plusieurs ouvriers sont employés à poser l'aqueduc qui serait un grand progrès. Les travaux ont été faits par M. Ouimet, bien connu à Montréal.

Elle Doit La Vie

Au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

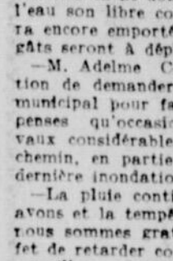

Vienna, W. Va.—"Je considère que je dois les dix dernières années de ma vie au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Il y a onze ans, j'étais une ombre marchante. J'avais été sous les soins des médecins, mais sans éprouver aucun soulagement. Mon mari me persuada d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et il eut un effet magnifique. Il me soulagea de toutes mes misères et mes douleurs. Je conseille à toutes les femmes souffrantes de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham." Mrs. Emma Wharton, Vienna, W. Va.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, composé de racines et d'herbes naturelles, ne contient aucun narcotiques ni aucune drogues dangereuses, et de toutes les médecines pour maladies de femmes, aujourd'hui sur le marché, est certainement, celle qui a accompli le plus grand nombre de guérisons dans le pays, et on garde, au Laboratoire Pinkham de Lynn, Mass, des milliers de témoignages volontaires, venant de femmes qui ont été guéries de n'importe quelle maladie de femme, d'inflammation, d'ulcères, de déplacements, tumeurs fibreuses, irrégularités, douleurs périodiques, mal de dos, indigestion et prostration nerveuse. Toutes les femmes qui souffrent se doivent à elles-mêmes, d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Si vous désirez des avis particuliers pour votre cas, écrivez une lettre confidentielle à Mrs. Pinkham, à Lynn, Mass. Les conseils sont gratuits et toujours d'un grand secours.

ARRIVEE D'UN NOUVEAU CONSUL

L'HON TAKASHI NAKAMURA, REPRESENTANT DU JAPON AU CANADA. — NOTES BIOGRAPHIQUES.

(Spécial à la PATRIE.)

OTTAWA, 21. — Le train de Winnipeg, qui est entré en gare, mardi après-midi, a amené dans la Capitale le nouveau consul du Japon, l'honorable Takashi Nakamura, successeur de M. T. Shimizu, retourné dans son pays il y a quelques mois pour occuper une haute position au ministère des affaires étrangères.

Il a été reçu à la gare par le personnel du consulat à Ottawa, et aussitôt conduit à sa résidence, avenue Laurier. Le premier acte officiel du consul sera d'assister aujourd'hui à la prorogation du Parlement.

L'honorable Takashi Nakamura, le nouveau consul japonais pour le Canada, est natif de Wakayama, dans la préfecture du même nom, district renommé pour les oranges qu'il produit. M. Nakamura passa son examen pour le service diplomatique et consulaire en 1897, puis il fut élève-consul jusqu'en 1899, alors qu'il fut nommé consul suppléant à Masampo, Corée, en 1900, attaché à l'ambassadeur japonais à Washington, l'année suivante il fut promu troisième secrétaire. En 1903, il fut nommé consul à Foochow, Chine, et trois ans plus tard, en 1906, secrétaire du bureau des affaires étrangères sous l'hon. M. K. Ischii, alors directeur des affaires commerciales, qu'il remplaça pendant son voyage officiel aux Etats-Unis, au Canada et en Europe en 1907. Il vient d'être nommé consul général pour le Canada.

M. NAKAMURA, le nouveau consul du Japon au Canada.

Sa participation au traité commercial avec la Russie à la suite de la conférence de la paix à Portsmouth lui a valu de recevoir les insignes de l'ordre de 5e classe du Soleil Levant, et de 2e classe de Ste-Anne (Russie). De 1906 à 1909, M. Nakamura a rempli les charges de délégué du gouvernement dans les deux Chambres de la Diète Impériale, de nominateur pour les candidats au service diplomatique et consulaire au bureau des affaires étrangères.

M. Nakamua a quitté le Japon le 28 avril, et Mme Nakamura viendra le rejoindre ici dans quelques mois.

M. T. Sugimura, chancelier du consulat général et consul général-suppléant depuis le départ de M. Shimizura, sera remplacé à ce poste par M. Tadanao Imai, qui est arrivé ici récemment de Vancouver, où il remplissait les fonctions de consul japonais.

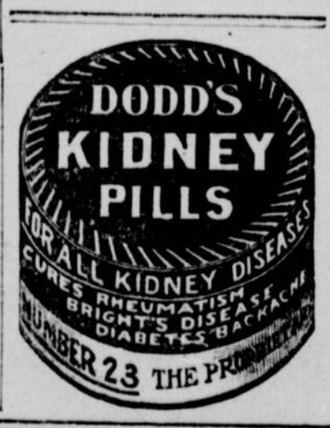

QUAND VOUS NE POUVEZ DORMIR

Nombreux sont ceux et celles qui passent des nuits et des nuits sans sommeil et ne connaissent pas ce doux repos si rafraichissant dont jouissent les personnes qui ont le cœur et les nerfs en bon état. La fatigue ou la maladie a tellement affaibli et irrité le système nerveux qu'on ne peut réussir à le calmer.

Ou bien, on éprouvera des palpitations, une sensation d'abattement, comme si on allait mourir; ou bien encore, on revient d'un assoupissement pré à suffoquer ou à étouffer, et dès lors on peut dire adieu au sommeil pour le reste de la nuit. Qu'on laisse se prolonger, tant soit peu, cet état de choses, et l'on verra la santé décliner. Ce sont les nerfs et le cœur qui ne fonctionnent pas comme il faut, et ils ne peuvent être restaurés que par l'usage des Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs. Elles procurent en peu de temps un sommeil paisible et réparateur, non pas en calmant simplement les nerfs, mais en les ramenant à leur état normal.

Mme E. Nutt, St. Mary's, Ont, écrit: "Je puis chaleureusement recommander vos Pilules de Milburn pour le cœur et les Nerfs, car les nerfs me faisaient beaucoup souffrir. J'étais si malade que je ne pouvais dormir la nuit sans tenir une lampe allumée, mais après avoir pris quatre boîtes de vos pilules je fus guérie."

Prix: 50 cents la boîte, 3 boîtes pour $1.25. Chez tous les marchands ou de The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

ETATS-UNIS ET CANADA

IL EST ENTRE PLUS DE CANADIENS AUX ETATS-UNIS QU'E D'AMERICAINS AU CANADA, PENDANT L'ANNEE FISCALE 1907-1908.

CHICAGO, 21. — En dépit des allégations faites par le Canada, au sujet d'un nombre énorme d'émigrés qui traversent la frontière, en venant des Etats-Unis, M. C. B. Schmidt, commissaire d'immigration des lignes du Rock-Island-Frisco prouve, chiffres en mains, que pendant l'année fiscale, se terminant le 30 juin 1908, plus d'émigrés sont entrés aux Etats-Unis, venant du Canada, qu'il n'en est venu de notre pays au Canada. Il a obtenu ces chiffres des commissaires d'immigration des Etats-Unis et du Canada.

Pendant cette année fiscale, M. Schmidt a trouvé que 56,860 personnes ont quitté les Etats-Unis pour venir résider au Canada, tandis que 58,268 autres, sont venus en notre pays en quittant le Canada, soit une différence de 1,408 en faveur des Etats-Unis.

LA CATHEDRALE DE COLOGNE

ELLE MENACE DE S'ECROULER

COLOGNE, 21.—L'architecte préposé à la conservation de la Cathédrale de notre ville, a informé les autorités que l'état de cette vénérable église est loin d'être satisfaisant, bien qu'il n'y ait pas danger d'écroulement immédiat. Les réparations urgentes sont si considérables qu'elles coûteront plusieurs millions, et qu'elles nécessiteront des années de travail.

Cachets du Dr Fred Demers
contre le mal de tête

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. N'en acceptez aucun autre. Ce sont les seuls vraiment bons. Exigez toujours le nom du Dr Fred. Demers, gravé sur chaque cachet. J.V.-Jno

BATEAUX-PASSEURS

Entre Québec et Lévis

(Dépêche spéciale.)

QUEBEC, 21. — L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie de La Traverse de Québec et Lévis a eu lieu, mardi. M. D. C. Thompson a été élu président, et M. C. H. Shaw, vice-président.

On vient de commencer à construire sur le quai de la Pointe à Sarcy, une voie ferrée qui servira au transport des wagons destinés à traverser à Lévis sur le nouveau bateau-passeur pour wagons.

Le Grand-Tronc a aussi commencé des travaux semblables à Lévis. On croit que ce nouveau service de traversiers sera inauguré, la semaine prochaine.

LA FRAICHEUR DU TEINT

est un précieux gage de succès pour celle qui sait la conquérir comme pour celle qui sait la garder.

¶ La santé est le véritable talisman de la beauté : un sang riche et vermeille en est le gage le plus certain. Le surmenage, les veilles prolongées, les excès de table, l'abus des plaisirs, les exigences mondaines sont autant de causes d'appauvrissement du sang, de pâleur du teint, de manque d'appétit, de mauvaises digestions. Pour combattre ces malaises fâcheux

LE VIN ST-MICHEL

est tout indiqué : c'est le réparateur magique des pertes de l'organisme humain. Son usage régulier combat l'appauvrissement du sang, la défaillance des nerfs, le relachement des tissus, la pâleur du teint avec tout son cortège de misères. C'est un vin vieux, très agréable à prendre avant ou entre les repas, qui convient à tous les âges, qui s'adapte à tous les tempéraments. Precieux pour les malades, les convalescents et les personnes souffrant de débilité générale ou de dépression du système nerveux.

Le VIN ST-MICHEL se prend à raison d'un verre à bordeaux avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, AGENTS GENERAUX **MONTREAL.**

EASTERN DRUG CO., AGENTS POUR LES ETATS-UNIS, BOSTON, MASS., U. S. A.

LA TAXE DE L'EAU

La question revient de l'imposer aux propriétaires.

Le conseil de ville sera bientôt appelé à résoudre la question de savoir si la taxe de l'eau doit être imposée aux propriétaires ou si elle doit être laissée au compte des locataires. D'après un état qui sera fourni au conseil, il appert que la ville a perdu $50,000 l'an dernier, représentant le montant de taxes non perçues. Or, plusieurs échevins sont d'opinion que si la taxe était au compte des propriétaires, la ville ne perdrait pas cette somme considérable. Mais, il y a plus, car la ville construira cette année, pour plus de $500,000 de trottoirs. Or, dans ces trottoirs sont pratiquées des ouvertures pour y installer des clefs destinées à fermer l'eau aux locataires récalcitrants. Il arrive que les dalles de pierre ainsi perforées se brisent et la ville doit en encourir la perte. On estime que si les propriétaires étaient tenus de payer la taxe de l'eau, la ville réaliserait de ce chef une forte économie.

MERES soucieuses de la santé, de l'avenir même de vos bébés, n'oubliez pas que seule

LA PEPTONINE

est à la fois l'aliment nutritif et assimilable par excellence.

Chez votre épicier ou pharmacien.

Feuilleton de la "Patrie."

HONNEUR D'EPOUSE

PAR ROBERT SAINVILLE.

Reproduction et adaptation autorisées par la Société des Gens de Lettres.

117 (Suite)

Le spectre de l'homme tué par lui se dressait pâle et sanglant devant lui.

Il avait voulu donner une sévère leçon, mais non ôter la vie à ce malheureux.

Et les dernières paroles que Saint-Firmin avaient soupirées lui revenaient à la mémoire.

Ce n'est pas moi qui est l'auteur de cet abominable article... On a voulu me forcer à le signer..."

"...J'ai d'abord refusé... mais ma femme et mes enfants avaient faim... J'ai signé pour leur donner du pain.

Le malheureux !

Et cette mort pesait sur la conscience de Gaston comme une lourde croix de plomb !

Les colloques, les rires et les conversations allaient leur train, quand le garçon de bureau entra.

Il s'approcha de Gaston, et d'un ton obséquieux qui contrastait avec ses précédentes insolences :

— M. le directeur prie M. de Lachesnaye de vouloir bien passer chez lui.

Le jeune homme se hâta de se rendre à cet appel.

Le directeur le reçut avec une froideur marquée, et d'un air visiblement mécontent :

— Ah çà! monsieur de Lachesnaye, dit-il, en le voyant entrer, vous avez bien mal compris mes recommandations d'avant-hier.

Je vous avais instamment prié d'éviter tout esclandre.

Et j'apprends ce matin par les journaux que vous vous êtes battu en duel!

Je ne vous cacherai pas, monsieur, qu'on commente ici très sévèrement votre conduite.

Elle a déplu à tous vos chefs. C'est fâcheux, très fâcheux!

— Monsieur, répliqua non sans hauteur Gaston, il m'était impossible de ne pas relever comme elle le méritait une insulte faite à ma mère et à moi-même.

Le directeur fronça les sourcils et réprima un geste d'impatience.

— Mon Dieu, si vous m'aviez écouté vous auriez pu avoir toutes les satisfactions possibles sans vous battre en duel. Cette affaire, soyez en sûr, aura un énorme retentissement.

L'on s'en émeut déjà dans les hautes sphères. Il fallait vous adresser aux tribunaux!

— Je vous ai déjà expliqué, monsieur le Directeur, pourquoi je n'ai pas voulu intenter de poursuites contre...

— ... Je sais, je sais, interrompit l'autre avec impatience, vous avez craint de mêler le nom de Mme votre mère à ces débats judiciaires. Respectables scrupules et qui vous honorent.

Toutefois permettez-moi de vous faire observer que la malheureuse issue de ce duel donnera plus de publicité à cet incident que ne l'eût fait un procès. Que diable, ce n'est pas une leçon, mais la mort que vous lui avez donnée!

Il est heureux pour vous que la rencontre ait eu lieu en Belgique, car vous auriez à compter, mon cher monsieur, avec la cour d'assises, ni plus ni moins!

— Nul plus que moi, monsieur, répliqua Gaston avec dignité, ne déplore les suites de ce duel.

Mais encore une fois, je ne pouvais agir autrement. Si vous aviez un fils...

— Si j'avais un fils, il aurait, j'espère, plus d'empire sur soi-même! interrompit avec humeur le directeur.

Il fit une courte pause, parut réfléchir, puis reprit en regardant fixement son interlocuteur :

— Et maintenant un conseil. Le duel— surtout un duel aussi malheureux— est, en Belgique aussi bien qu'en France, considéré comme un homicide volontaire.

Il est peut-être à craindre qu'une instruction ne soit ouverte, là-bas, par le parquet de Mons. Et alors...

— Alors, monsieur le directeur? Achevez! fit Lachesnaye anxieusement.

— Alors des embarras pour nous! J'en reviens à mon conseil.

Une place d'attaché est vacante à la République Argentine; faites vos malles et partez pour Buenos-Ayres.

— M'expatrier! Abandonner ma mère! Jamais. Plutôt renoncer à ma carrière.

—Vous avez tort ; c'est un conseil d'ami, et un bon conseil que je vous ai donné.

Au surplus, advienne que pourra, je m'en lave les mains.

Vous le regretterez peut-être un jour de ne m'avoir pas écouté, monsieur !

Il termina son discours par un léger signe de tête indiquant que la conférence était terminée.

Gaston se retira et salua.

—Ah ! se dit le directeur resté seul, nature indocile, caractère mal discipliné !

Mauvais, très mauvais, pour réussir dans une carrière où le tact, la mesure de souplesse sont indispensables.

Ou je me trompe, ou ce jeune étourdi sera forcé tôt ou tard de quitter le ministère !

Gaston cependant était sorti très irrité de cette entrevue.

Il lui semblait que son supérieur avait manqué de la plus élémentaire équité envers lui.

Que signifiaient ce ton de reproche, cette attitude de censeur, cette hostilité à peine dissimulée par un semblant de politesse ?

Et pourquoi cette invitation d'avoir à partir pour l'Amérique ?

Et tout en repassant les détails de cette entrevue, il se rendit à l'hôtel de Lachesnaye.

Arrivé la nuit précédente, il n'avait pas encore été chez sa mère.

Il se sentait impatient de la revoir et de se retremper dans les maternelles tendresses de Faustine.

En l'apercevant Mme de Lachesnaye eut une exclamation de joie.

—Enfin, te voilà, s'écria-t-elle en lui ouvrant les bras. Oh ! comme j'ai été inquiète !...

Ce duel !... Pourquoi ne m'en avait-tu pas parlé ? Je l'ai appris par les journaux !

—Ma chère mère, répliqua Gaston en lui baisant la main avec effusion je vous avais en effet caché la vérité !

Il m'en coûtait trop de vous causer des inquiétudes à ce sujet.

Quant à cette rencontre, elle était inévitable, soyez en assurée.

Mme de Lachesnaye réprima un léger tressaillement. Elle plongea son regard dans celui de son fils.

—Quelle était la cause de ce duel? interrogea-t-elle à voix basse.

—Un article paru dans un journal, où mon honneur, le vôtre, ma mère, était gravement insulté.

Faustine pâlit affreusement et d'une voix altérée :

—Mon honneur, tu dis mon honneur ? Comment a-t-on pu l'attaquer ?

Ému de l'agitation de sa mère, le jeune attacha s'empressa de la rassurer.

—J'exagère. Votre honneur est trop au-dessus de toute atteinte pour être discuté.

Mais on osait mêler votre nom dans une ignoble calomnie dirigée contre moi.

N'était-ce pas mon devoir, ma mère, de défendre le nom que vous portez et que m'a légué mon vénéré père ?

—Ton père ! murmura avec effort Mme de Lachesnaye ; oui, tu as raison. Et dans quel journal a paru cet article ?

—Dans une misérable feuille de chantage, à peu près inconnue, et qui ne vit que des calomnies qu'elle répand.

—Comment se nomme-t-elle ?

—Pourquoi me le demande-vous, ma mère ?

—Je voudrais lire cet article, répondit Faustine.

—Non, non, c'est inutile ! J'ai châtié celui qui l'a écrit ; maintenant oublions-le !

—Et tu l'as tué ! fit Mme de Lachesnaye en frissonnant.

—Oui. Dans les rencontres de ce genre on risque toujours sa vie.

Et une ombre passa sur le visage de Gaston.

Il se fit un court silence. Le jeune homme paraissait plongé dans de tristes réflexions.

De son côté, Faustine observait son fils avec une secrète inquiétude.

—Connaissais-tu ce Saint-Firmin, interrogea-t-elle enfin.

—Non, je ne l'avais même jamais rencontré.

—Quelle raison avait-il pour chercher à te nuire ?

Gaston hésita, puis, d'une voix un peu émue :

—Il m'a déclaré en mourant qu'il n'avait pas écrit l'article, c'est sa signature qu'il a vendue.

—Est-ce possible ! Et quel est donc le véritable auteur ? fit Mme de Lachesnaye en tressaillant.

—Je l'ignore !

—Tu ne soupçonnes personne parmi tes connaissances ?

—Gaston hocha la tête négativement.

—Personne. Jusqu'à ce jour tous ceux que je fréquentais m'ont paru des gens d'honneur.

Il demeura pensif, puis faisant un effort pour se ressaisir il reprit :

—J'ai eu ce matin une altercation assez pénible avec mon directeur.

Figurez-vous, ma mère, qu'il voudrait m'exiler de France et m'envoyer en Amérique !

(A suivre.)

CASTORIA.

Porte la Signature de Chas. H. Fletcher — La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

PERREAULT NE RECONNAIT PAS SA SIGNATURE

Quatre billets, au montant de $22,000, sont en souffrance à la Banque de Saint-Jean, mais il jure ne les avoir jamais signés, ni avoir autorisé personne à signer pour lui.

La Cour Supérieure l'a toutefois condamné à les payer, quoiqu'il n'en ait ni l'intention, ni les moyens

(De l'envoyé spécial de la "Patrie")

ST-JEAN, 21. — Dans l'après-midi de mercredi, M. Langlois a continué sa déposition sur contre-interrogatoire de Mtre Hibbard. Ce billet de $40,000.00 a été successivement payé par des billets en renouvellements, en sorte que le dernier n'a jamais été payé; étant resté en souffrance entre les mains du liquidateur.

Par Mtre Girard:

Q—N'est-ce pas que depuis que les livres sont entre les mains du liquidateur des entrées y ont été faites sur ses indications, ayant trait à des transactions antérieures à la suspension?

R—Je ne me rappelle pas en avoir fait.

Q—Sinon vous, d'autres en ont-ils fait?

Sur objection de Mtre Demers, cette question n'est pas permise.

Q—Y a-t-il dans les livres une entrée constatant que le billet a été payé par renouvellement à sa première échéance, en 1898.

R—Oui, monsieur, c'est indiqué par son numéro.

Q—Vous avez dit, cet avant-midi, que vous n'avez commencé à envoyer des rapports à M. Roy qu'en février 1908.

R—Oui, monsieur.

Q—Preniez-vous ces renseignements là dans vos livres?

R—Oui monsieur. On envoyait deux espèces de rapport: un quotidien et un semi quotidien. On lui envoyait ces rapports sur les escomptes et sur l'état financier de la banque. Ces rapports faisaient état des intérêts payés, des dépôts payés, des escomptes, etc., enfin c'était un état de caisse. Nos rapports le renseignaient complètement sur l'état réel de la banque.

Le témoin n'a pas gardé de copies de ces rapports attendu que ce n'est pas lui qui les faisait.

Q—Ce n'est donc pas vous qui les faisiez?

R—Je les expédiais, je les lisais, mais je ne les préparais pas moi-même, c'était tantôt un commis tantôt l'autre.

Le témoin déclare en avoir fait lui-même, mais ne peut en préciser la date.

Outre les rapports jusqu'ici en question il en était adressé d'autres, mais c'étaient de simples rapports de caisse. Ces rapports n'avaient donc pas la même valeur documentaire et d'information que les précédents.

M. Roy ne lui a jamais demandé d'autres rapports que ceux dont il a été mention.

La Couronne et la défense déclarent n'avoir plus de questions à poser au témoin.

M. Z. PERREAULT

âgé de soixante-douze ans, entrepreneur constructeur, est ensuite appelé.

Mtre Demers, au nom de la Couronne, procède à l'interrogatoire :

Q.—Etes-vous actuellement employé de M. Roy?

R.—Non, monsieur.

Q.—Monsieur Perreault, vous dites que vous êtes entrepreneur de chemins de fer?

R.—Oui, monsieur. Ma dernière entreprise date de 12 ans.

Q.—Connaissez-vous l'accusé en cette cause?

R.—Oui, monsieur. Depuis une trentaine d'années, je le connaissais bien.

Q.—Vous avez fait des affaires ensemble?

R.—Il a été mon avocat pour plusieurs causes, lui et son frère Salomon, pendant une trentaine d'années.

Q.—L'accusé connaissait-il votre position financière?

Objecté à cette question par Mtre Girard, comme illégale et étrangère à la contestation, et comme tendant à prouver l'insolvabilité du témoin.

Question permise par le juge.

R.—Je ne sais pas. Je crois bien.

Q.—Le mettiez-vous au courant de vos affaires comme votre avocat?

R.—Bien, quand je lui ai donné des procès pour me défendre ou pour poursuivre, je l'éclaircissais, vous savez, sur les procès que je lui donnais.

Q.—Etes-vous pauvre ou riche?

R. — Je suis

RIEN PAUVRE.

Q. — Depuis combien de temps êtes-vous bien pauvre?

R. — Depuis que j'ai fait ma dernière entreprise de la Baie des Chaleurs, depuis douze ans. Je me suis mis dedans dans cette entreprise du Lake & Atlantic.

Q. — L'accusé savait-il que vous étiez pauvre?

R. — Oui.

Q. — Avez-vous déjà parlé à l'accusé de votre position financière?

Objecté par Mtre Girard.

Question permise.

R. — Oui je lui en ai parlé déjà souvent que je n'avais jamais été payé des dix-huit milles de chemin de fer de la Baie des Chaleurs, je lui ai donné la cause à lui et à son frère Salomon.

Q. — Lui avez-vous dit que vous étiez pauvre?

R. — Oui, bien souvent.

Q. — M. Perreault, avez-vous déjà fait affaires avec la Banque de Saint-Jean?

R. — Jamais.

Q. — Avez-vous jamais reçu de l'argent de la Banque de Saint-Jean?

R. — Jamais, pas une cent.

Q. — Voulez-vous prendre connaissance de ces

QUATRE BILLETS

produits dans la liste "B"?

Objecté par Mtre Girard.

Objection renvoyée.

Q. — Et dire si ce sont bien les billets que vous avez signés, je donne les dates :

Premier décembre, 1907, $3,462.75.

30 novembre 1907, $2,030.93.

5 avril 1905, $1,600.00.

4 janvier 1906, $15,569.43.

Veuillez d'abord examiner le premier billet et dire si vous l'avez signé ou si vous avez autorisé quelqu'un à signer pour vous.

R.—Je n'ai

JAMAIS SIGNE

ces billets-là.

Mtre Girard s'objecte à cette question.

La question est permise.

Le témoin ayant répondu avant que l'objection eut été formulé, se trouve déjà dans les notes sténographiques, la première partie de la réponse qui continue :

R.—Jamais je n'ai signé de billets pour Bousquet.

Q.—Avez-vous autorisé quelqu'un à signer pour vous ces billets-là?

R.—Non.

Q.—Avez-vous autorisé qui que ce soit à signer pour vous.

R—Non.

Q.—Etes-vous positif de cela ?

R.—Je suis positif.

Q.—Avez-vous jamais reçu aucune valeur pour ces billets-là ?

R.—Pas une seule cent.

Q.—Monsieur Perreault, vous êtes sous serment, vous êtes bien positif que vous n'avez pas signé ces billets-là ?

R.—A mon âge on doit savoir ? Je suis positif que je n'ai pas signé.

Q—Avez-vous jamais signé ou autorisé qui que ce soit à signer ce billet du 30 novembre 1907 de $2030,93.

—Jamais.

Q.—Vous êtes bien positif de ne l'avoir jamais signé.

R.—Je ne l'ai jamais signé.

Q.—Avez-vous jamais reçu aucune valeur de la Banque pour ce billet-là ?

R.—A ma connaissance, je n'ai

JAMAIS EU AFFAIRE AVEC CETTE BANQUE

J.—Avez-vous jamais reçu une valeur quelconque pour ces billets-là à part de la Banque ?

R.—Pas du tout, ce

Q.—Voulez-vous maintenant examiner le billet du 5 avril, à demande de Bousquet, souscrit pour $1000 pour valeur reçue, signé, Z. Perreault et endossé A. Bousquet ?Les deux autres sont également endossés par Perreault, responsable sans protêt, ces billets-là ont-ils été escomptés par vous ?

R.—Jamais,

Q.—Avez-vous jamais autorisé quelqu'un à signer pour vous ces billets ?

R.—Jamais,

Q.—Avez-vous jamais reçu de valeur pour ces billets ?

R.—Pas une cent.

Q.—Vous n'avez pas signé le billet de $15,769.43 plus que les autres ?

R.—Jamais,

Q.—Avez-vous jamais autorisé quelqu'un à signer pour vous, ces billets ?

R.—Jamais,

Q.—Avez-vous jamais touché quelque chose à la Banque, des valeurs, quoi que ce soit ?

R.—Jamais, pas une seule cent.

Q.—Etes-vous jamais allé à la Banque de Saint-Jean, ici ?

R.—Je n'y ai jamais été. Je n'ai pas su où est-ce qu'elle était avant hier. J'ai passé là avec Bousquet, il m'a dit : V'la la Banque. J'avais jamais entendu parler de ces billets-là. Personne ne m'avait jamais demandé de les payer, ni on ne m'a pas protesté.

Mtre Demers déclare n'avoir pas d'autres questions à poser au témoin.

Mtre Girard se lève et procède au contre-interrogatoire :

Q.—Monsieur Perreault, vous avez été poursuivi par M. Bienvenu, le liquidateur de la Banque sur ces quatre billets-là ?

R.—Oui.

Q.—Vous avez été poursuivi en Cour Supérieure, à Montréal ?

R.—Oui.

Q.—Quel était votre avocat. Qui a comparu pour vous ?

R.—Mtre Pamphile du Tremblay.

Q.—Vous avez

CONTESTE L'ACTION ?

R.—Oui. Le premier procès je n'ai pas contesté. J'avais pris un avocat, l'associé de M. Roy, M. Molleur, j'aurais mieux aimé un autre et je le lui ai dit. Alors il m'a répondu : on est pas pour être associés bien longtemps. Chacun ses intérêts.

Je lui ai donné ma cause. Rendu à la dernière journée, le dernier matin que ça devait se passer en cour, j'ai été le trouver vers neuf heures. Il ne voulait plus prendre ma cause. Il m'a dit vous avez autant d'acquit à laisser prendre jugement. Je lui ai dit: comment autant d'acquit à laisser prendre jugement. Vous m'aviez dit que vous prendriez ma cause. Pourquoi que vous ne venez pas?

J'ai dit d'autres paroles qu'il n'est pas nécessaire de dire ici, mais je les lui ai dites comme il faut.

J'ai été trouver M. Lajoie, je lui ai dit que ça allait passer. C'était un des avocats contre moi. Je lui ai dit M. Molleur a refusé. Je me trouve pas d'avocat. Il a dit je ne peux vous donner grands conseils, parlez-en donc à quelqu'un. Pour pas alonger les choses, le procès a passé sans que je m'en aperçoive pour ainsi dire. J'ai été condamné, jugé, vous comprenez, parce que j'avais pas eu d'avocat.

Je suis retourné voir l'associé de M. Roy je lui ai dit: "vous m'avez trompé, ça devait passer ce matin et ça va passé, en effet."

A lui aussi, je lui ai dit encore une fois des choses que je ne croirai pas devoir répéter ici, mais je les lui ai dites et bien dites, vous pouvez m'en croire sans grandes difficultés. J'ai été voir M. du Tremblay pour faire remettre la cause. Ça m'a coûté dix piastres de plus pour les frais.

Le 22 janvier ou février on a comparu en Cour Supérieure, et les avocats Lajoie et Molleur ont demandé pour faire remettre la cause, parce qu'ils avaient assigné M. Roy et qu'il était pas venu. On lui avait envoyé de l'argent, il devait venir, et il n'est pas venu.

Dans le mois de mars, on a comparu. M. Roy était encore absent, il nous a fait dire qu'il était pas capable de venir. M. Molleur a dit qu'il était bien malade, qu'il était pas capable de venir, mais on a continué la cause.

Q.— Eh bien, vous aviez un avocat cette journée-là. Vous avez été défendu. Vous aviez des témoins?

R.— Quelques-uns, oui.

Q.— Il y en avait contre vous et pour vous aussi?

R.— Oui, monsieur, contre moi il y a eu deux experts.

Q.— M. Bousquet a été entendu?

R.— Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu des témoins ?

R.—Je n'en ai pas eu d'autres.

Q.—Vous avez été entendu, vous ?

R.—Oui monsieur,

Q.—Devant quel juge ?

R.—Je ne me rappelle pas. Un juge anglais.

Q.—Vous avez été condamné?

R.—Oui.

Q.—Quel jour c'était que vous avez été condamné ?

R—4 ou 5 jours après.

Q.—Ca se trouvait en mars ?

R.—Je pense bien.

Q.—Le juge vous a condamné à payer ?

R.—Oui monsieur, je l'ai déjà dit.

Q.—Vous avez été condamné après avoir eu tout le temps, toutes les défenses possibles par votre avocat qui était un bon avocat.

R.—Ca je ne peux pas dire. Je n'ai pas trouvé que c'était des bons avocats.

Q.—Monsieur Perrault, depuis 30 ans vous avez fait des affaires jusqu'à il y a 12 ans. Vous avez fait

DES ENTREPRISES CONSIDERABLES

R.—Plusieurs entreprises.

Q.—Quel était le montant approximatif de vos affaires par année, 12 ou 15 ans avant l'entreprise du Atlantic and Lake Superior. Quelle était votre moyenne, le chiffre de vos affaires par année.

R.—Bien j'avais entrepris l'aqueduc de Huntingdon, j'ai bâti 15 milles de chemin de fer à Varennes.

Q.—Je vous demande la moyenne de vos affaires annuellement pendant 10 ou 12 ans précédant votre entreprise désastreuse du Atlantic and Lake Superior ?

R.—Bien c'est difficile. Bien à des places comme à l'aqueduc de Huntingdon au lieu de toucher $10,000 de bénéfice j'ai touché $5.00.

Q.—Faisiez-vous pour $20,000 d'affaires ?

R.—Non. Parce que pour l'aqueduc c'était vingt-cinq ou trente mille piastres.

Q.—Combien avez-vous pris d'années pour finir ?

R. — J'ai commencé en été et fini en automne.

Q. — Combien que ça fait d'années ?

R. — Je vous l'ai dit. Dans tous les cas ça payait à une place et ça payait pas à une autre. Dans tous les cas, je faisais de douze à quinze mille piastres par année en moyenne.

Q. — Eh bien, vous avez poursuivi la compagnie du Atlantic & Lake Superior ?

R. — Oui.

Q. — Quel était le montant de la poursuite ? Je vais vous aider, au-delà de quatre-vingt mille piastres?

R. — Non, vous ne m'aiderez pas, parce que ce n'était pas ça.

Q. — Combien ?

R. — Avec les intérêts ; c'était dû depuis quatre ans, ça faisait soixante et onze mille et quelques piastres. Comme qui dirait dans les soixante et quinze mille piastres.

Q. — Avec les intérêts depuis douze ans ?

R. — Non, ça faisait quatre ans que l'ouvrage était fini. J'avais fini l'ouvrage en 1898 et j'ai poursuivi en 1902.

Q. — Vous ne vous trompez pas?

R. — Non, monsieur, je ne me trompe pas. C'est dans la Baie des Chaleurs, les premiers quatre-vingts milles de la voie étaient faits.

Q. — N'est-ce pas que ça fait au moins 16 ans que c'est construit ça ?

R. — Non, c'est en 1897.

Q. — Pas en 88 ou 87 ?

R. — Non, monsieur, en 1897, je vous l'ai dit.

Q. — Qui avait le contrat, M. Armstrong ?

R. — Lui-même.

Q. — Il est à Montréal ?

R. — De temps à autre, mais il est presque toujours en Angleterre.

Q. — Dans votre action vous avez demandé le montant des intérêts ?

R. — Oui, je crois bien.

Q — Quel était le montant principal à part les intérêts ?

R. — Cinquante-sept mille piastres et quelque chose, c'était plus que ça, parce qu'ils avaient payé quelque chose. La balance en capital était de cinquante-sept mille et quelques cents piastres.

Q.—Votre action est-elle décidée?

R.—Elle n'est pas décidée encore.

Q.—Vous prétendez que votre réclamation est bonne ?

R.—Certainement.

Q.—Maintenant si vous gagnez votre procès et si vous êtes payé ?

R.—Je serais bien content.

Q.—Vous ne serez plus pauvre ?

R.—Je le serai encore parce que je dois beaucopp.

Q.—Vous pourrez payer vos dettes.

R.—Certainement, c'est ce que j'ai décidé, mais je ne voudrais pas payer les billets que je ne dois pas.

Q.—S'il y a jugement, vous serez en état de payer le jugement contre vous.

R.—Oui, mais je ne payerai pas parce que j'appellerai et jamais je paierai quand même je vaudrais 100 millions je ne voudrais pas les payer ces billets-là.

Par Mtre Demers :

Q. Vous avez parlé il y a un instant de la Baie des Chaleurs ?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que vous n'auriez pas fait erreur à propos des dates ?

R.—Je ne pense pas.

Q.—Vous savez qu'à la date mentionnée, Mercier n'était plus là ?

R.—Oui mais il y a eu cent milles de chemins de fer de faits. Quand je suis allé là il y avait quatre-vingts milles de chemin de fer de fait.

Par Mtre Girard :

Q.—Voulez-vous examiner un billet de $1530.00, payable à demande qui est signé par A. Bousquet. Regardez sur le dos si vous avez endossé ce billet-là ?

R.—Je ne connais pas ça. Je n'ai jamais signé ce billet-là.

Q.—Jurez-vous que ce n'est pas là votre signature que les deux lettres sur le dos, Z. Perreault, jurez-vous que les signatures Z. Perreault, ne sont pas de votre écriture ?

R.—Ca y ressemble, mais je jure que je ne m'en rappelle pas que j'ai endossé de billet à Bousquet pour ce montant-là je jure que je ne l'ai pas fait.

M. Bousquet, quand il est rentré à la corporation, il y a 13 ou 14 ans, il avait peur que ses gages fussent saisies. Il m'avait demandé d'endosser un billet. Il était payé dans ce temps-là tous les mois. Il m'a demandé si je voulais lui endosser ou signer un billet. Il m'a dit que c'était seulement pour ses honoraires. Ca faisait à peu près soixante piastres par mois, c'est ce que j'ai fait, et puis c'était pour transporter à M. Roy, pour qu'il retire ses gages.

Q.—Quel Roy.

R.—Philippe Roy et c'est ce qui a été fait. A venir jusqu'à l'année dernière, c'est toujours M. Roy qui lui a retiré ses gages à la corporation.

Q.—Est-ce votre signature, oui ou non ?

R.—Je vais le répéter : jamais je n'ai eu connaissance d'avoir signé cela : en 1895 c'est le seul billet.

Q.—Etes-vous en position de jurer que vous ne l'avez pas fait ?

R.—Je ne jure que ce que je me rappelle.

Q.—Vous ne vous en rappelez pas ?

R.—Je ne me rappelle pas que je lui ai jamais endossé un billet de quinze cents piastres. Comment est-ce que je lui aurais endossé un billet de quinze cents piastres ? un homme qui travaille à la journée ?

Q.—Je ne vous demande pas les raisons.

R.—Je les donne, moi, les raisons.

Q.—Quel est le montant de votre entreprise pour l'aqueduc de Huntingdon ?

R.—C'était monté en tout à trente-cinq ou trente-six mille piastres.

Q.—Avez-vous emprunté de l'argent pour cette entreprise? et si oui, quel montant?

R.—Pour vous donner une idée, pour vous faire comprendre il faudrait...

Q.—Avez-vous emprunté M. Perrault, vingt mille piastres?

R.—Non.

Q.—Avez-vous eu de l'argent à peu près vingt mille piastres pour vous aider à construire l'aqueduc de Huntingdon?

R.—Je ne peux pas dire exactement.

Q.—L'avez-vous emprunté cet argent-là?

R.—Pas directement.

Q.—Comment?

R.—Quand on a pris cet aqueduc-là, moi et Lapalme, il voulait payer tous les quinze jours, on n'avait pas d'argent; il a été trouver P. H. Roy pour lui demander d'avancer de l'argent, on lui donnait quatre cents piastres; il y avait un marché avec la Sun Life qui prêtait trente mille piastres, et devait être remboursée quand l'aqueduc serait accepté par la corporation de Huntingdon; la Sun Life devait rembourser M. Roy qui avait en outre pris une hypothèque sur une propriété de Lapalme, mon associé. Mon associé finançait et moi je faisais faire l'ouvrage. Il m'apportait la paye tous les quinze jours. C'est tout ce que je sais là-dessus. Quand le travail a été fini, il a été accepté avec des remerciements par la corporation; la Sun Life a retiré son argent, et M. Roy a été payé par elle jusqu'au dernier sou.

Q.—Le montant que vous avez eu, jurez-vous que cet argent-là ne venait pas de la banque de Saint-Jean?

R.—Je ne sais pas. Je ne m'en suis jamais informé.

Q.—Avez-vous jamais signé des billets à la banque de Saint-Jean pour vingt mille piastres? Et quand ces billets-là ont-ils été payés?

R.—Je ne peux pas dire, j'étais à mon ouvrage, j'avais autorisé M. Lapalme à signer pour moi. Je jure que j'ignorais si l'argent qu'il m'apportait pour payer les hommes venait de la banque de Saint-Jean.

Q.—Jurez-vous que vous n'avez pas donné à M. Roy des billets signés P. Gervais pour au moins vingt mille piastres pour payer votre entreprise, et que ces billets-là ont été payés à la banque?

R.—On a emprunté deux ou trois cents piastres à M. Roy, moi et M. Gervais pour notre affaire de St-Louis.

Q.—A la banque de Saint-Jean?

R.—Je ne peux pas vous dire.

Q.—Ces billets ont été payés?

R.—Non. Monsieur Gervais m'a dit il y a quelque temps qu'il avait donné cent ou deux cents piastres.

Q.—Combien est-ce que ça fait d'années?

R.—Il y a sept ou huit ans.

Q.—Pour construire l'aqueduc de Huntingdon, n'avez-vous pas donné pour ça des billets à la banque de Saint-Jean?

R.—Je vous dis que je ne connais rien de ça. Il m'apportait de l'argent tous les quinze jours. Je jure que je ne connais rien là-dedans.

Q.—N'avez-vous pas signé de billets?

R.—Non, je n'ai pas signé de billets, c'était Lapalme qui signait pour moi.

Q.—Mais vous ne savez pas que Lapalme signait des billets à la banque de Saint-Jean?

R.—Tout ce que je sais c'est qu'il m'apportait de l'argent.

Q.—Cet argent-là était payé à la banque?

R.—Je ne sais pas. M. Roy a dû se faire payer à la Sun Life. Dans tous les cas il n'y a rien que moi qui n'a pas été payé.

Q.—Vous ne pouvez pas dire à quelle banque ça été pris cet argent-là ?

R.—Non. Je me rappelle que je ne m'en suis pas informé.

Q.—Vous étiez assez indépendant, pour ne pas vous informer?

R.—Bien, j'avais 100 ou 125 hommes qui travaillaient pour moi, j'étais assez occupé pour ne pas m'occuper de ça.

Q.—Qui a fait les premières négociations pour ce prêt-là, c'est pas vous?

R.—Pour tout ce qui est d'avoir fait des démarches, c'est Lapalme qui a fait ça. Tout ce que j'ai fait c'est que j'ai fait faire l'ouvrage.

Q.—C'était toujours de l'argent emprunté?

R.—Je vous dis comment ça c'est fait.

Par Mtre Demers:

Q.—Combien y a-t-il de temps que vous avez pris cette action dont vous avez parlé en transquestion?

R—En 1902.

Q.—Quels étaient vos avocats?

R.—C'étaient MM. P. H. et Salomon Roy.

Q—Qu'est-ce qui a empêché votre procès de marcher?

R.—Je ne sais pas, on a attendu celui-ci et celui-là, Pierre et Paul. Des fois, c'était M. Roy qui partait à Québec, une autre fois c'étaient les témoins. Ça a duré cinq ans, monsieur, quand ça aurait pu aussi bien se faire pendant la première année.

Q.—Vous n'êtes pas plus avancé maintenant qu'avant?

R.—Moins au bout de cinq ans, car l'enquête avait été faite. C'était l'hon. juge Lavergne. Si bien qu'après s'être trouvés sans avocat, et sans témoins, nous nous sommes enfin trouvés sans juge. Cela a duré encore près de deux ans.

Q—Maintenant, de l'entreprise de Hungtindon, vous n'avez rien retiré

R.—J'ai bit que nous avions retiré cinq piastres et demie quand nous avions gagné dix mille piastres dans notre année.

Q.—Quel espèce de marché aviez-vous avec la Sun Life ?

R.—Le marché était qu'elle prêtait trente-quatre ou trente - six mille piastres. Elle prêtait ce montant-là et qu'elle serait payée après que l'aqueduc serait accepté par la corporation de Huntingdon.

Par Mtre Girard :

Q.—N'est-ce pas que votre cause est en délibéré, qu'elle a été plaidée devant le juge Saint-Pierre Depuis combien de temps qu'il l'a en délibéré ?

R.—Voilà à peu près deux ans, 2 ans et demie qu'elle a été plaidée. J'aimerais bien à donner quelques détails à propos de ça.

Mtre Girard déclare abandonner l'interrogatoire purement et simplement.

M. BRAULT,

comptable de la banque de Saint-Jean, subséquemment nommé administrateur de la succursale de Napierville. Il y fut envoyé du bureau principal, en 1896.

Il a reçu ses instructions de M. Roy avant son départ.

Il a escompté les billets de C. S. Roy lesquels étaient touchés par Philippe Roy au guichet de sa succursale. Ces billets atteignaient approximativement le total de $17,000.

M. Brault recevait ses ordres de M. Roy et de M. Gauthier, mais de M. Roy surtout. Le témoin produit une lettre de M. Roy à l'appui de sa déclaration. Cette lettre lui définit sa ligne de conduite et définit l'autorité respective de l'administrateur, du président et du bureau de direction de la banque.

Cette lettre lui indique le cadre de ses rapports semi-quotidiens au bureau principal, relativement aux opérations d'encaisse, de décaisse et d'escompte.

M. C. S. Roy ayant été appelé et n'ayant pas répondu à la sommation de l'huissier audiencier, sera régulièrement cité à comparaître à la prochaine audience.

L'AVENIR DU CANADA

Les meilleures séries d'articles qui aient jamais paru dans aucune publication périodique, concernant l'Avenir commercial du Canada, tel que prévu par Sir Wilfrid Laurier, — paraissent maintenant dans le "Collier". Collaborateurs : les Premiers Ministres ou Lieutenants-Gouverneurs des neuf provinces. Premier article, le 22 mai, "L'Ile du Prince-Edouard en 1950", par le Lieutenant-Gouverneur McKinnon.— R. 72-1

LES CREDITS AMERICAINS

Ceux qui ont été votés par le Congrès à sa dernière session forment un total de 1,044,401,857.

WASHINGTON, 21—On a publié hier le rapport exigé par la loi, donnant le total des crédits votés par le congrès à chaque session. Il indique que le congrès, à sa dernière session régulière, a voté des crédits au montant de $1,044,401,857.

CHUTE DU TROISIEME ETAGE

Un bébé de trois ans, nommé Sullivan est tombé du troisième étage de la maison de son père, 257 Richemond. Le petit enfant a plusieurs contusions, mais aucune fracture. Néanmoins, il fut transporté à l'hôpital Notre-Dame, hier soir. Le petit est sans danger.

ARRETE LA CHUTE DES CHEVEUX

Ayer's Hair Vigor est composé de soufre, glycérine, quinine, chlorure de sodium, piment, sauge, alcool, eau et parfum. Pas un seul produit dangereux dans cette liste. Demandez à votre médecin si ce n'est pas vrai. Suivez son conseil. Une nourriture, un tonique, une eau de toilette pour la chevelure. Elle arrête promptement la chute des cheveux. Elle détruit promptement les pellicules.

NE COLORE PAS LES CHEVEUX

J. C. AYER COMPANY, Lowell, Mass.

Pour permettre aux familles de goûter le

VIN BYRRH

Le fameux vin tonique français, tous les épiciers peuvent vous vendre maintenant ce tonique sans égal.

EN DEMI BOUTEILLES.

En vente dans toutes les épiceries de 1ère classe.

D. MASSON & CIE.

Agents, Montréal. 7-16-21

Honorez la Mémoire de Mai

La femme portant un costume à la mode confectionné par " M. J. Cohen" est celle qui obtient le plus d'ADMIRATION, toute femme à la RECHERCHE de jolis vêtements porte un costume fait par tailleur de "M. J. Cohen".

La garantie de Cohen est absolue et chaque costume qu'il fabrique la porte. Les AVANTAGES sont tous pour vous et le RISQUE complet pour Cohen.

199 Ste-Catherine Ouest

Uptown 4334. Autrefois chez Dupuis Freres.

72-3

RIDEAUX de FENETRES

3 pds. x 6 pds, unis, chacun..... 35c
3 pds. x 6 pds, avec dentelle, chacun..... 50c
3 pds. x 6 pds, avec dentelle et entre-deux, chacun..... 65c

Bonne toile et rouleaux, complets, 6 couleurs.

Faits sur Commande

Les meilleurs toiles et rouleaux en corne de bœuf, depuis 75c jusqu'à $20.00 chacun.

Dentelle depuis 10c la verge jusqu'à $5.00 la verge.

Porte-Rideaux

SPECIAL — PORTE-RIDEAUX DE 5 PIEDS EMAILLE BLANC.—SPECIAL

EN CHENE OU CERISIER

38c Complets avec crochets, anneaux et boules en argent ou en cuivre. 38c

Nous avons aussi des garnitures complètes pour les fenêtres en saillie.

Porte-rideaux de toute longueur jusqu'à 12 pieds, toutes les couleurs.

Baguettes pour Rideaux de Chassis

DEPUIS 5c EN MONTANT JUSQU'A 50c CHAQUE

CHAMBERS & CHAMBERS

Tél. Main 1373 *229 rue Craig Ouest.*

72-3

A Propos de Meubles en Rotin

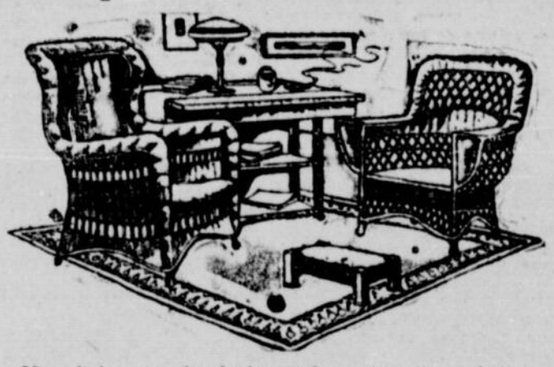

Une chaise en rotin réunit tout le confort d'une chaise rembourrée, mais elle a l'avantage d'être toujours fraiche et confortable durant les chaleurs.

Pour cette raison, les meubles en rotin sont splendides pour maisons de campagne, pour balcons, vérandas, etc.

Ces meubles ne sont pas seulement frais et hygiéniques, mais très utiles.

Les chaises en rotin sont tout aussi moelleuses que les meilleures chaises rembourrées.

Elles sont faites pour vous y asseoir commodément.

En fait de meubles en rotin, on peut avoir des fauteuils, chaises de réception, berceuses, tables, causeuses, sièges, etc.

Nous avons aussi les meubles en herbe des prairies; berceuses, fauteuils et chaises de réception, tables, causeuses, sofas, sièges et tabourets.

La belle et riche couleur vert foncé de ces meubles les rend particulièrement appropriés pour maisons de campagne.

Ils sont particulièrement appropriés pour boudoirs, car ils sont joliment et solidement faits et très durables.

Tous les meubles achetés de nous par les résidents du Bord du Lac seront livrés promptement et gratis.

La Commodité d'une Balayeuse

Il est inutile d'essayer de balayer convenablement un plancher ou un tapis avec le balai à l'ancienne mode.

Balayer à l'ancienne mode, c'est tout simplement envoyer la poussière d'une partie d'un appartement dans une autre.

Il vaut mieux ne pas balayer du tout que de répandre ainsi la poussière.

Le seul moyen hygiénique et satisfaisant de balayer un plancher ou un tapis, c'est d'employer une balayeuse.

Le balayage devient ainsi un plaisir au lieu d'être un fardeau —le travail se fait facilement, promptement et complètement.

Nous avons la balayeuse "Grand Rapids" de Bissel à $3.50, et d'autres encore depuis $2.75 à $3.75.

Nous réparerons votre balayeuse si elle est en désordre.

Renaud Vinet & Patterson

ESINHART & EVANS,

AGENTS PRINCIPAUX

Scottish Union and National Insurance Company, (Edinburgh).

German American Insurance Company, (New-York)

et Courtiers d'Assurance Générale.

Téléphone Main 858. 194-LMV.Jno 117 rue St-François-Xavier.

LA BANQUE NATIONALE

Rapport Annuel 1909

Mercredi, le 19 mai, à trois heures p.m., la quarante-neuvième assemblée annuelle des actionnaires de La Banque Nationale a eu lieu dans les bureaux de la Banque.

Etaient présents : MM. Rodolphe Audette, l'hon. Juge A. Chauveau, Victor Châteauvert, Nazaire Fortier, J. B. Laliberté, Victor Lemieux, Charles Pettigrew, Révd. chanoine P. N. Thivierge, Révd. Tancrède J. Paquet, Melle Emma Lavergne, MM. Thomas Breen, Charles A. Chauveau, E. T. Couillard, Pierre Drapeau, Alph. A. Déchêne, Jos. Garneau, Charles Grenier, N.P., Victor Giroux, Joseph Huard, Cyrille Kirouac, Napoléon Lavoie, Elzéar Labrecque, M. D., M. A. Labrecque, Cyprien Labrèque, N.P., James McCone, J. A. Mailloux, Jos. Mercier, jr., Ferdinand Nadeau, Lazare Noël, Adjutor Rivard, F. X. Rainville, Ed. Roumilhac, agent consulaire de France, Joseph O. Samson, Arthur E. Scott, James G. Scott, Zotique Turgeon, Cyrille Tessier, N.P., Odilon Turgeon, Joseph S. Blais.

M. Rodolphe Audette fut appelé à présider l'assemblée et M. P. Lafrance fut prié d'agir comme secrétaire.

Avant de procéder à la lecture du rapport annuel, les messieurs dont les noms suivent furent élus scrutateurs, savoir : MM. Cyrille Kirouac, Charles Grenier, N.P., Zotique Turgeon.

Le président donna alors lecture du rapport suivant :

La Banque Nationale

Quarante-neuvième rapport annuel des Directeurs aux actionnaires de la Banque Nationale.

Messieurs : —

Nous avons l'honneur de vous présenter le compte-rendu annuel des opérations de la banque au 30 avril dernier ; lecture du bilan, à la même date, vous sera faite par le secrétaire.

Le Compte de Profits et Pertes se résume comme suit :

La balance au crédit de Profits et Pertes, le 30 avril 1908		$ 52,684.03
Prime sur nouvelle émission du Capital	$ 38,919.	
Les profits de l'année, après avoir pourvu pour les intérêts accrus sur dépôts, pour dettes mauvaises et douteuses, sont de	266,661.40	295,580.40
Formant la somme de		$348,164.43
Qui a été appropriée comme suit :		
Dividendes 1908-09	$129,468.81	
Fonds de garantie	5,000.	
Fonds de pension	10,000.	
Porté à Fonds de Réserve	150,000.	294,468.81
Laissant au crédit du compte de Profits et Pertes une balance de		$ 53,695.62

C'est un heureux résultat qui nous a permis de vous payer 7 p.c. de dividende et d'augmenter notre réserve de $150,000, la portant à au-delà de 50 p.c. de notre capital, bien que ce capital ait été augmenté cette année de $200,000.

La politique suivie par vos Directeurs tend à fortifier l'institution afin de la mettre à l'abri des revers. Nous savons que certains d'entre vous auraient été en faveur du paiement d'un dividende de 8 p.c., mais nous pensons qu'en y réfléchissant un peu, vous approuverez notre manière de voir. Dans un avenir prochain, si nos prévisions sont justes, vous pourrez compter sur un dividende de 8 p.c., sans crainte de revenir au taux actuel.

Nos actionnaires ont prouvé leur confiance dans l'institution en se prévalant de l'avantage que leur accorde la loi pour souscrire nos $200,000 de capital émis le 15 décembre dernier. D'après la loi vous avez six mois pour souscrire et dix mois pour payer. Le délai n'expire que le 15 juin et déjà $184,950 sont souscrites et $144,596 sont versées.

Ceci laisse prévoir que toute l'émission sera souscrite et payée dans les délais. La conversion de nos actions de $30 en actions de $100 n'est pas complètement terminée, c'est pourquoi nous n'avons pas émis la liste habituelle des actionnaires.

Des succursales ont été ouvertes durant l'année à East-Broughton Station, Grande-Rivière, Grand'Mère et Village Lauzon (Lévis). Nous comptons qu'avant longtemps elles contribueront aux revenus de la Banque.

Notre siège de Paris, France, suit une marche progressive. Ses dépôts ont plus que doublé durant l'année et le travail que s'est imposé notre Vice-Président, à son récent voyage à Paris, dans l'intérêt de notre succursale, a déjà donné des fruits et promet davantage dans un avenir prochain.

La conflagration de la ville de Trois-Rivières et l'exiguité de notre bureau de Montréal nous ont déterminés à l'achat de propriétés dans ces deux endroits. Nous avons conclu à des prix raisonnables. A Montréal nous aurons un édifice de valeur, qui conviendra à nos affaires toujours grandissantes. Nous sommes convaincus que ce sera un placement avantageux.

En vertu de l'autorisation donnée à la dernière assemblée annuelle concernant l'établissement d'un fonds de pension, pour le bénéfice de nos employés, nous avons fait une allocation première de $16,000.

Un item nouveau apparaît dans notre compte de Profits et Pertes, sous le titre de Fonds de Garantie. La loi nous oblige à assurer chaque employé, en faveur de la Banque, contre toute perte pouvant résulter de sa malhonnêteté. Cette garantie s'obtient soit par des cautions personnelles, soit de compagnies d'assurance de garantie ou par un fonds créé à cet effet.

Nous avons adopté le mode des assurances de garantie. Depuis un grand nombre d'années nous avons payé à ces assurances des montants considérables en primes annuelles et elles n'ont été appelées à ne payer comparativement que des sommes insignifiantes. Nous avons cru devoir créer, dans l'intérêt de l'institution, un fonds de garantie que nous augmenterons par des appropriations et par le montant de prime épargné chaque année.

Les affaires de la Banque montrent un accroissement satisfaisant, malgré la dépression dont le pays souffre depuis deux ans.

Au cours de l'année l'inspection du bureau de Québec et de toutes nos succursales a été faite. Nos employés ont continué à nous donner un service efficace dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs.

Le tout humblement soumis.

R. AUDETTE,
Président.

BILAN

LE 30 AVRIL 1909.

PASSIF

Billets en circulation		$1,796,612.00
Dépôts après avis	$7,490,025.11	
Dépôts payables à demande	2,275,526.70	
Dépôts ailleurs qu'au Canada, payables à demande	167,722.87	
		9,933,274.68
Dividendes non réclamés	1,051.80	
Dividende payable le 1er mai	33,758.05	
		34,809.85
Dû à d'autres banques au Canada	162,441.34	
Dû à des agences de la banque dans le Royaume Uni	157,430.14	
Dû à des agences de la banque en pays étrangers	128,590.92	448,478.40
Total du Passif envers le public		$12,213,204.93
Capital versé	1,944,596.00	
Fonds de réserve	1,050,000.00	
Rabais d'intérêt sur billets escomptés	55,000.00	
Intérêts accrûs et change	10,006.00	
Fonds de garantie	5,000.00	
Fonds de pension	10,000.00	
Compte de profits et pertes	53,695.62	3,128,290.62
		$15,341,495.55

ACTIF

Espèces	$152,577.51	
Billets de la Puissance	908,167.00	
		$1,060,744.51
Billets d'autres banques et chèques sur d'autres banques	829,170.38	
Dû par d'autres banques au Canada	44,788.06	
Dû par des agences de la banque en pays étrangers	282,432.88	
		1,156,417.32
Dépôt au Gouvernement de la Puissance en garantie des billets en circulation	90,000.00	
Débentures	303,320.00	
Prêts à demande sur actions et débentures	831,535.91	1,224,855.91
Total des ressources immédiates		$3,442,017.74
Prêts courants, escomptes et avances au public	11,394,700.36	
Billets escomptés en souffrance, pertes pourvues	39,852.17	
Immeubles autres que les édifices de la Banque	14,247.23	
Hypothèques sur immeubles vendus par la Banque	41,398.55	
		11,490,198.37
Edifices de la Banque, ameublement et papeterie		409,279.54
		$15,341,495.55

N. LAVOIE,
Inspecteur.

P. LAFRANCE,
Gérant.

Proposé par R. Audette, secondé par l'hon. Juge A. Chauveau :

Que le rapport du bureau de Direction ainsi que les états y annexés qui viennent d'être lus, soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des actionnaires. Adopté.

Proposé par M. Cyrille Kirouac, secondé par Zotique Turgeon :

Que vu l'augmentation des affaires de la Banque, le nombre des succursales et le temps considérable que les directeurs sont obligés de consacrer à l'administration et à la surveillance des intérêts des actionnaires, il soit résolu que leur indemnité actuellement de $4,000 soit augmentée à $8,000.

On procéda ensuite à l'élection des Directeurs et les messieurs dont les noms suivent ayant obtenu le plus grand nombre de votes furent déclarés élus, savoir :

Rodolphe Audette, l'hon. Juge A. Chauveau, Chs. Pettigrew, Victor Châteauvert, J.-B. Laliberté, Naz. Fortier et Victor Lemieux.

Le Président laisse le fauteuil et le Révd chanoine P. N. Thivierge ayant été appelé à le remplacer, il est proposé par M. Lazare Noël, appuyé par M. Ferdinand Nadeau :

Que les remerciements des actionnaires ici présents sont dûs et offerts à M. R. Audette, pour les services qu'il a rendus à la présidence de cette assemblée, ainsi qu'à messieurs les scrutateurs et M. le secrétaire, dans l'exercice de leurs devoirs respectifs. Adopté.

Proposé par Révd. Tancrède J. Paquet, appuyé par M. Joseph Huard :

Que des remerciements soient votés à M. le Président et à messieurs les Directeurs pour les services rendus aux actionnaires durant l'année écoulée.

Cette motion a été approuvée et l'assemblée s'ajourne.

R. AUDETTE,
Président.

P. LAFRANCE,
Secrétaire.

Québec, le 19 mai 1909.

A une assemblée des directeurs, tenue le même jour, M. R. Audette a été réélu président et l'hon. juge A. Chauveau vice-président de la Banque pour l'année courante.

P. LAFRANCE,
Secrétaire.

MARCHE PEU ACTIF, MAIS FERME

Le marché de Montréal a été plus actif cet avant-midi ; toutefois les cours ont été fermes et tout semble que nous continuerons d'avoir de bonnes séances.

Le Steel, le petit Steel, s'est affirmé ; il a dépassé 35 ; il a même touché 35 1-2 ; le préf. se vend 117 et 117 1-4. M. Plummer déclarait hier que les usines sont en pleine activité, et que l'année 1909 sera une année des plus prospères.

Le Power continue de briser ses records ; il s'est vendu 122 et cette hausse, comme nous le disions mercredi, se continuera graduellement.

Nos valeurs de tramways voient leur cours monter sensiblement. Le M. S. R. dont les opérations ont été si brillantes depuis le mois d'octobre, a vu son cours à 211 et le Toronto Street se vend entre 124 5-8 et 124 1-2.

La Crown Reserve se vend entre 3.12 et 3.10.

ON SE PLAINT DU FROMAGE

Déclaration faite à la Chambre de Commerce.— A-t-on raison de se plaindre.

A la réunion du conseil de la Chambre de Commerce, mercredi, M. L. J. Rivet, un membre de la Chambre, a fait part d'une plainte sérieuse relative au fromage canadien.

M. Rivet revenait, l'autre jour, d'un voyage à Rimouski, à bord du "Laurentic," et fit la rencontre de négociants anglais qui achètent beaucoup de notre fromage, et comme il s'informait si notre produit canadien était bien apprécié sur le marché anglais, il reçut de son interlocuteur l'étrange réponse qui suit: "Le fromage canadien n'est pas aussi bon qu'il était jadis, et on constate qu'il est manufacturé avec moins de propreté. Ceci fera beaucoup de tort au produit canadien, et c'est le fromage de Suède et de Norvège ou du Danemark qui le supplantera complètement.

Cette importante déclaration de M. Rivet a décidé le conseil de la Chambre de s'occuper aussitôt de cette affaire qui sera étudiée par le comité des beurres et fromages.

M. GEO. CAVERHILL ELU DIRECTEUR

M. G. Caverhill

M. George Caverhill a été hier, élu directeur du Montreal Power en remplacement de M. P. Davis, d'Ottawa, qui a démissionné il y a quelques semaines.

Ce choix est très judicieux. M. Caverhill, chef de la maison de quincaillerie en gros, Caverhill & Learmont, est un de nos hommes d'affaires les plus influents, et a toujours eu à cœur le progrès et l'embellissement de notre ville.

M. Caverhill fait partie des bureaux de direction d'un grand nombre de compagnies de transport, d'industrie et de finance ; ainsi le nouveau directeur du Power est aussi directeur de la Montreal Street Ry, de la Richelieu et Ontario, de la Dominion Iron & Steel, de la Cie d'assurance Royal Victoria et de la Montreal Loan & Mortgage.

BOURSE DE MONTREAL

L. G. Beaubien & Cie., courtiers, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant :

Montréal, 21 mai 1909.

Valeurs	Vend	Ach.	Valeurs	Vend	Ach.
Bell Tel Co	150	149	Banks—		
Bri Can As	91½	90½	B N A	....	....
B C P A A.	95	91	Commerce	178½	174
do B.	....	91	Dominion	....	....
Can Conv.	44	42½	East Town	160	....
Can Pacif.	179⅞	179	Hamilton	..	....
Crown Re.	3.10	3.09	Hochelaga	....	144½
Det El Ry.	58½	58	Imperial	..	....
D Coal Co.	67½	67½	Merchants	163½	163
do prfd	111	109¾	Molsons	205	....
D I St'l Co.	35½	35	Montreal	....	251
do prfd	117⅜	117¼	Nationale	..	....
Duluth Co	....	....	N Brunswi	276½	....
do prfd	....	....	Nova Scoti	282	....
Half El Ry	115	112	Ottawa	....	....
Havana El	....	49	Quebec	....	....
do prfd		83	Royal	230	225
Ill Trac Pd	95½	95	Standard	....	....
Int C Coke	....	....	Toronto	....	....
Inter'al C'l	....	....	Union	....	....
Int P't C'nt	139	135	Cottons—		
L of W's Co	110½	110¼	Can C C Co	55	51
do prfd	....	..	D Textile C	69	68⅞
Laur Paper	130	129	D Text Pfd	105½	105
do prfd		129	Montreal	124	122¾
Mackay Co	79½	79	Bonds—		
do prfd	73½	73	Bell Teleph	....	104½
Mex L & P	71½	71¼	Can C Cot.	100¼	....
do prfd	110	107½	Can Con	90	....
Minn St P'l	136¼	135	Cable	....	....
do prfd	....		Dom. Coal	98	96
Mt L H P'r	122½	122	Dom. Cot.	100¾	100
Mont St Ry	211½	211	Dom I & S	91	89½
New St Ry	....	....	Hali Tram	....	100
Mt L & Mg	....	..	Hav El El'c	....	....
Mt St'r'w a	82½	....	Keew' Mill	....	103
do prfd	....	....	L of Woods	....	107
Mt T g h Co			Laur Paper	113	....
Nipissing	10.60	10.7-16	Mag Is Dev	....	....
Nor'n Ohio	30	27	Mex El Co	89	....
N S S'l Coal	63½	63	Mex L & P	89½	....
do prfd	....	117	Mt L H & P	....	99
O'g'v M Co	124	123½	Mt Str't Ry	....	....
do prfd			M't Wareh	....	....
Penman Lt	55	54½	N S S'l & Co	....	108¾
do prfd	92	90	N Scot Con	....	106
Quebec Ry	52½	52	Ogilvie M'l	....	....
do prfd	111	110	do Ser B	....	102½
R & O Nav.	83	80½	Price Bros	....	105
R J L & P C	103½	102	Quebec Ry	....	99
Sao Paulo	155	154½	Rio de Jan	98	....
Shaw W P	95½	....	Sao Paulo	....	....
St Jo'n E R	....	....	St John Ry	....	....
Toledo "	....	....	Tex't Ser A	95	93
Toronto "	124½	124½	do B	102	98
Tri C'y Pfd	....	87	do C	95	93
Twin Pric	105½	105	do D	....	95
W India Fu	....	....	Tor York	....	....
Win'peg pd	179	177	West India	....	....
Wind'r H't	....	....	Winni Elec	106½	....
			Wind'r H't	....	95

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac.—25 à 179 7-8.
Quebec Ry.—100 à 52 1-4.
Illinois Pfd.—10 à 95 1-2.
Détroit—25 à 58.
Mackay—40 à 79, 5 à 79 1-2.
Textile Com.—185 à 69, 25 à 68 3-4, 205 à 69.
Ohio Trac.—45 à 28.
Mont. St. Ry.—50 à 211.
Power—16 à 121 5-8, 100 à 122, 10 à 121 1-2, 200 à 122.
Toronto Ry.—2 à 124 1-2, 10 à 124 5-8, 56 à 124 1-2.
Iron—25 à 35 1-2, 100 à 35 3-8, 150 à 35 1-2, 25 à 35 1-4.
Pen. Com.—20 à 54, 35 à 54 1-2, 5 à 54 3-4, 35 à 55.
Scotia—50 à 63 1-4, 50 à 63 1-2, 200 à 63.
Coal Pfd.—5 à 109 3-4.
Iron Pfd.—50 à 117, 5 à 116 3-4, 10 à 117 1-4, 50 à 117 1-2.
Rubber Pfd.—100 à 119, 100 à 118 3-4, 25 à 119.
Textile Pfd.—7 à 105.
Rubber—25 à 89, 25 à 89 1-2.
Mexican—25 à 71 1-4.
Ogilvie Com.—25 à 123, 75 à 124.
Crown Reserve—2250 à 3.10, 1500 à 3.11, 500 à 3.12, 300 à 3.10.
L. of Woods—10 à 110.
Coal—25 à 67 3-4.
Porto Rico—16 à 48 5-8.
Twins—25 à 105.
Bell Tel. Bds.—$600 à 104 5-8.
Iron Bds.—$2000 à 92 1-8 Flat.
Rubber Bds.—$4000 à 98 Flat.
Mer. Bk.—10 à 163 1-4.
Textile Bds.—$4,000 à 95 D.
Rio Bds.—$8000 à 96 3-8 Flat.
Dom. Cot. Bds.—$1000 à 100 1-2.
Keew. Bds.—$500 à 106 1-2.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Mo. Power—135 à 121 3-4, 45 à 122, 75 à 122.
Iron—105 à 35, 20 à 35 1-8, 50 à 35 3-8, 25 à 35 1-2, 26 à 35 1-2, 500 à 35 1-3, 25 à 35 1-2.
Tex. Pref.—30 à 105, 25 à 105 1-2, 25 à 105 1-2, 16 à 105 3-4, 25 à 105 1-2.
Tex. Com.—25 à 69, 25 à 68 7-8, 25 à 68 3-4.
Coal Pfd.—2 à 108 3-4.
Iron Pf.—30 à 117 1-2, 5 à 117 1-4.
C. Reserve—200 à 3.10, 200 à 3.10.
Bell Tel.—20 à 149 1-2.
Coal—10 à 67 3-4.

BOURSE DE NEW-YORK

L. G. Beaubien & Cie., courtiers, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant :

Montréal, 21 mai 1909.

Valeurs	Ouv.	1 p.m.	Valeurs	Ouv.	1 p.m.
Am Car F.	54⅜	54½	L & Nashell	139¾	139½
do prfd	....	....	Mackay Co		
Am C Oil	66	66	do prfd	73⅝	74⅛
Am Loc Co	....	....	Miss Pac	75	74½
A L Copper	82½	82¼	Norfolk W	91	91
Am Smel C	92½	92½	Nor Pacific	144⅞	145¼
do prfd			M St P & S M	....	
Anaconda	49½	50	do prfd		
A Sug R Co	132⅜	132½	N Y C & H	133⅜	130½
A T & S F	108⅞	109⅛	N Y O & W	48⅜	48½
do prfd			Nat Lead C	....	
Balt & Ohio	114⅞	114⅛	North Ame	82½	82⅜
B R T	78⅜	79	Pacific Mail		
C & Al Co.			Penn R R	134½	131⅛
Can Pacific	180	180	P Ste'l com	42	41⅞
Ches & Ohi	79	78½	People Gas	114⅞	114⅞
C & N W	182	182½	Phil & R	157⅞	157⅜
C M & St P	151½	150⅞	do 1 prfd	....	....
C G N Y	144	143½	do II prfd	....	....
Col F & I	41	41	R Island Co	32	32⅛
C C C & S L	....		Sloss Sheffi	81⅛	83
D Lack & W			South R Co	30½	30½
Del & Hud	196	195	do prfd	69	69½
Det U R'y		....	South Paci	122½	122⅝
D & R G Co	49⅜	49½	Ten C & L	....	
do prfd	....	....	Texas Pac.	34	34
D S S & At	....	....	Toledo	....	....
do prfd		....	Twin City	....	....
Erie Rail'd	33⅜	33½	U S S Com.	59½	59½
do II prfd			do prfd	119⅝	119½
do I prfd	50⅜	50⅜	U S Rub Co	....	....
Great Wes	....		do prfd	....	....
Gen Elec	160	161⅛	U Pacific C	188⅞	188⅛
G North Pf	145⅜	145½	do prfd	....	
Havana Co	....	....	Wabash	20	19½
do prfd	....	....	do prfd	50½	51
Illin's Cent	....		West U Tel	76	76
Kan & Tex	42⅜	42⅜	Wis C com	....	....
do prfd	....	....	....	....	....

Rubber Con.—16 à 86, 50 à 88 1-4, 10 à 89 1-2, 50 à 88 1-2, 100 à 88 1-2.
Penman—100 à 54 1-2.
Woods—90 à 110 1-4.
Rubber Pf.—50 à 118 3-4, 100 à 118 1-2, 10 à 118.
Coal Bds.—6000 à 97 1-4.
Molson Bk.—3 à 203 3-4.
Mo. Bank.—12 à 250.
D. Cotton Bds.—5000 à 100 1-2.
Nippissing.—50 à 10 1-2.

AU MINNIG EXCHANGE

Chambers-Ferland	.74 1-2	.76
City of Cobalt	.44 1-2	.45 1-2
Cobalt Central	.39 1-2	.40 1-2
Cobalt Lake	.16	.16 1-2
Crown Reserve	3.10	3.12
Floyd	5 1-4	5 1-2
Foster	.33	.34
Green Meehan	.16	.19
Hyland	.22	.25
John Black Mining Co.		.43
Kerr Lake	8.00	8.25
La Rose	7.37	7.40
Little Nipissing	.26 1-2	.29
McKinley Dar. Savage	.89	.95
Nipissing	10.50	11.00
Nova Scotia	.50	.53
Otisse Curria		.75
Peterson Lake	.29	.30
Silver Alliance	.39 1-2	.40
Silver Queen	.37	.43
Silver Leaf	.13	.13 1-4
Temiskaming	1.33	1.34
Tretheway	1.36	1.40
Brit. Amer.	.13 1-2	.14

Cr. Res.—500 à $11, 500 à 310, 100 à 310, 100 à 311, 100 à 311.
Nova Scotia—200 à 52.
La Rose—400 à 7 3-8, 100 à 736, 100 à 737.
Peterson Lake—500 à 30.
Silver Alliance—1000 à 39 1-2, 200 à 39 1-2.
Silver Cross—500-500-500 à 30.
Brit. Amer.—4000 à 14, 500 à 14, 1000 à 14, 1000 à 14, 3000 à 16, 1000 à 14, 800 à 14, 1000 à 14, 1000 à 14, 1000 à 14, 1000 à 14 1-2, 30 jours, 400 à 13 3-4, 5000 à 15 60 jours, 1000 à 13 1-2, 1000 à 13 1-2, 3000 à 13 1-2, 5000 à 13 1-2, 5000 à 15, 60 jours, 4000 à 15 60 jours, 1000 à 13 1-2, 500 à 13 3-4.
Floyd—4000 à 5 1-2, 1000 à 5 1-3, 8
Gould—2000 à 5 1-2.
Beaver—500 à 36 1-3.

LES BIENS D'ABDUL HAMID

CONSTANTINOPLE, 21. — Un journal local assure qu'Abdul Hamid, le sultan déposé, a opéré le transfert au gouvernement de ses dépôts dans les banques, se montant à une somme d'environ $5,900,000.

Avant de faire la demande, pense à la réponse.

Marie, l'aînée, est malade, et c'est sa sœur Jeanne, âgée de dix ans, qui la soigne.

Jeanne est bien gentille, dit la malade à son père. Elle m'a payé un gâteau de sa petite bourse.

Et le père, pour récompenser Jeanne, lui fait cadeau d'une pièce blanche.

Ce que voyant, Clémence, la toute petite, s'approche du lit et dit tout bas à Marie :

—Moi aussi, je t'achèterai un gâteau.

BROWN, DeLARONDE & CO.,

BANQUIERS ET COURTIERS
97 RUE ST-JACQUES

Commandes de stocks et d'obligations exécutées à toutes les Bourses.

Attention spéciale apportée à l'achat de valeurs de première classe.

mer-v-s-jno

LA SITUATION AUX ETATS-UNIS

Un des indices de la reprise des affaires aux Etats-Unis est que les compensations de banques des quatre premiers mois de l'année accusent $51,000,000, soit une augmentation de 30 p. c. sur la même période l'année dernière.

Une autre preuve du réveil industriel et financier aux Etats-Unis, c'est que les chemins de fer américains accusent pour le mois d'avril une augmentation qui équivaut à 14 p. c., sur les opérations de l'année dernière.

LES RECETTES DU M. S. R.

UN BILAN DES PLUS SATISFAISANTS.

Les recettes de la compagnie des tramways, pour le mois d'avril donnent une augmentation dans les recettes brutes et les profits nets, et de plus, une augmentation de $10,099 dans le surplus.

Le surplus actuel pour le mois d'avril a été de $83,198.

Pour les sept derniers mois finissant avec la fin d'avril, les recettes brutes ont été de $2,107,716.40, donnant une augmentation de $79,843.69. Les recettes nettes ont été $767,781, donnant une augmentation de $55,915 ou 7.85 pour cent.

Le surplus de ces sept mois se monte à $548,915, donnant une augmentation de $61,157, ou 12.54 pour cent.

Pour sept mois, la proportion a été de 63.57 pour cent contre 64.90 pour cent.

EGOUTS

Département de la Voirie

Avis Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement un égout dans la section de rue suivante, savoir :

RUE BOYER — De l'égout actuel en allant vers le nord, 2250 pieds (quartier St-Denis).

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égoûts existants déjà dans lesdites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

Bureau de l'Inspecteur de la Ville, Hôtel-de-Ville.
Montréal, 21 Mai 1909. 72-1

EGOUTS

Département de la Voirie

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ci-dessous mentionnées, et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale, pour la construction desdits égouts, à cause des égouts ou des drains existant antérieurement ou pour d'autres causes conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 28 février 1903, devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné, le ou avant le 30me jour de juin 1909, à midi.

Rue Resther — De la rue Gilford à 120 pieds au sud de l'Avenue Laurier. (quartier St-Denis).

Rue Boyer — De la rue Hochelaga à la rue Sherbrooke, (quartier Hochelaga).

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

Bureau de l'Inspecteur de la Ville, Hôtel de Ville.
Montréal, 19 mai 1909.

UNE SESSION

De la Cour du Banc du Roi

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal.

MARDI, LE PREMIER JOUR DE JUIN prochain à DIX heures du Matin.

EN CONSEQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

JE DONNE AUSSI AVIS à tous les Juges de Paix, Coroners et officiers de la Paix, pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

J. R. THIBAUDEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 mai 1909. 68-15

PAR MARCOTTE, FRERE

"ALBION HOTEL"

A VENDRE A L'ENCAN

IN RE

DAVID PARKER, Montréal.

Les soussignés vendront, à l'encan, au No 69 rue St-Jacques, Montréal,

MERCREDI, le 26 Mai 1909, A 11 HEURES A. M.

Cet important hôtel Albion situé aux Nos 141, 143 et 146 de la rue McGill, établi depuis au-delà de 40 ans, comprenant :

L'ameublement moderne des salons, salle à manger, salles de réception, cuisine et 90 chambres à coucher, fixtures, la licence, droits dans les baux à loyer, ainsi que dans une certaine option de location dans l'intérêt de l'acquéreur.

L'acquéreur devant acheter le stock de vins, liqueurs et cigares à 100 cents dans la piastre, d'après l'inventaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à

ALEXANDRE DESMARTEAU
Curateur.
No 60 rue Notre-Dame Est, Montréal.

Marcotte Frères, encanteurs. 21-23-25

AVIS DE FAILLITE

IN RE

ANTOINE DECARIE
Propriétaire Hotel Impérial, de Montréal,
Failli.

Vente par encan au bureau de Kent & Turcotte, 97 rue St-Jacques, vendredi, 28 mai 1909, à midi, de l'immeuble suivant, savoir :

Un emplacement situé en la ville de Notre-Dame de Grâces, étant les Nos officiels 76 et 77 de la subdivision du lot 181, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enrégistrement pour la paroisse de Montréal, avec bâtisses dessus érigées, consistant en un magnifique cottage.

Le site est sur le chemin de la Côte St-Luc, à quelques cents pieds de l'Institut Mackay, vue superbe. La maison est en brique solide avec façade en pierre. Elle a une belle apparence, accommodations modernes, avec véranda sur trois côtés. Terrain, environ 103 x 140 pieds.

Vente sans réserve. Permis de visiter en s'adressant à

A. TURCOTTE,
Liquidateur.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 73-2

IN RE

Sorel Lumber & Sash Factory

(J. G. Moquin,) Sorel.

Vente par encan chez Marcotte Frères, à Montréal, lundi, 31 mai, 1909, à midi et demi, d'une manufacture de portes et châssis, importante et bien outillée, ainsi qu'un lot de bois de service, etc.

1. IMMEUBLES :

Un terrain situé sur la rue Provost, cité de Sorel, étant les Nos 161, 162, moitié ouest de 160, et moitié sud de 163, du Cadastre d'Enregistrement pour la Ville de Sorel, avec bâtisses dessus érigées et machine y attenant.

2. Un terrain situé sur la rue Provost, cité de Sorel, étant les Nos 151, 152 et 154 du Cadastre d'Enregistrement pour la Ville de Sorel, avec bâtisses dessus érigées.

Ces immeubles se rattachent à la manufacture et seront vendus ensemble.

Autre actif :

Bois de service, à Sorel, environ	$5,000.00
Bois de service, à Lavaltrie	400.00
Ferronneries	195.43
Voitures diverses, harnais, etc.	712.50
Ameublement des bureaux	200.00
	$6,507.93

Ces effets pourront être vendus en bloc, ou en lots, séparés, selon les circonstances.

Toutes informations obtenues au bureau de Kent & Turcotte.

A. TURCOTTE,
Liquidateur.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 22-26

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES :

Sachez que les propriétaires du Brevet Canadien No 99, 282, accordé le 29 mai 1906, à ARTHUR JAMES POSTANS, de Putney, Angleterre, pour perfectionnements aux "MACHINES A CALCULER", ont commencé à manufacturer d'après leur brevet. Le droit de manufacturer et le dispositif protégé par le dit brevet sont maintenant en vente.

Pour plus amples renseignements adressez-vous à M. MARION & MARION, solliciteurs de brevets, édifice New-York Life, Montréal. 72-3

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES :

Sachez que les propriétaires du Brevet Canadien No 106,064, accordé le 25 juin 1907, à John Albert FERGUSON, de Denver, Col., cessionnaire de George Patchett WHITE, Wallace, Idaho, tous deux aux Etats-Unis, pour un "MOULE POUR BLOCS DE CONSTRUCTION", ont commencé à manufacturer d'après ce brevet. Le droit de manufacturer et l'invention protégée par le dit brevet sont maintenant en vente.

Pour plus amples renseignements adressez-vous à M. MARION & MARION, solliciteurs de brevets, édifice New-York Life, Montréal. 72-3

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, 1907, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 5e jour de mai 1909, constituant en corporation MM. John Ambrose O'Brien, entrepreneur de chemins de fer, Frank D. Anthony, ingénieur civil, James T. Clark, gentilhomme, Fred. W. Rous, secrétaire, George Archibald Campbell, avocat, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Acquérir des droits de patente de toutes inventions connues pour poser les écrous et verrous, et de payer pour iceux en argent ou actions payées de la compagnie ;

Manufacturer, acheter, vendre des écrous, verrous, machines, clefs, outils, fournitures et articles semblables et en faire le commerce ;

Agir comme agents manufacturiers ;

Acquérir les affaires de toute compagnie, société ou personne faisant les mêmes commerce ou métier, et de payer pour iceux en tout ou en partie en actions payées de la compagnie ;

Et en général faire toutes choses ayant rapport aux affaires de la compagnie, sous le nom de "The Ownly Company", avec un capital total de vingt mille piastres ($20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation dans la province sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de mai 1909.

(Signé) L. RODOLPHE ROY,
Secrétaire de la province.

HICKSON & CAMPBELL,
Avocats. 72-3

Résumé des règlements concernant les terres du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section—160 acres, plus ou moins — de terre de l'Etat, disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIRS—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix : $3.00 l'acre. Devoir : — Devra résider six mois chaque année au cours des six ans à partir de la date de l'entrée du homestead — y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead—et cultiver cinquante acres en sus.

Un colon qui a dépensé son droit de homestead et ne peut obtenir une préemption, pourra prendre un homestead acheté dans certain district. Prix : $3. l'acre. On pourra faire l'acquisition d'homesteads achetés sur n'importe quelle terre disponible, section de nombre pair ou impair, au sud du canton 45, à l'est du chemin de fer Calgary et Edmonton, et de la ligne ouest du rang 26, et à l'ouest du troisième méridien et de la ligne du chemin de fer du Sault. Devoirs :—Devra résider six mois chacune des trois années, cultiver cinquante acres et construire une maison valant $300.

RESUME DES REGLEMENTS SUR LES TERRAINS MINIERS DU NORD-OUEST CANADIEN

CHARBON—Les terrains à charbon peuvent être loués pour vingt-et-un ans, à un taux annuel de $1.00 l'acre. Pas plus de 2,560 acres ne peuvent être loués à un seul postulant. Royauté : cinq cents la tonne.

QUARTZ—Une personne de dix-huit ans ou plus, ayant découvert du minerai dans un endroit, peut se choisir un "claim" de 1,500 x 1,500 pieds. Prix d'enregistrement : $5.00. On devra dépenser $100 par année, au moins, sur le claim, ou les payer au régistrateur du district. Lorsque $500 auront été dépensées ou payées, le locataire pourra acheter le claim à $1.00 l'acre, après avoir rempli toutes les autres conditions.

PLACERS MINIERS, généralement 100 pieds carrés. Droit d'entrée : $5.00.

DRAGAGE—Deux baux de cinq milles chacun d'une rivière pourront être émis à un postulant pour un terme de 20 ans. Prix de location : $10 le mille par année. Royauté : 2 1-2 pour cent dès que la production excède $1,000.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.
48-ino

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné Loi des compagnies, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 11e jour de décembre 1908, constituant en corporation Arthur Nadeau, courtier, Alfred Lacroix, marchand, Maurice Loranger, notaire et Charles J. Lalonde, artiste, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec; et Joseph Alfred Nadeau, notaire de la ville d'Iberville, dans la dite province de Québec, pour les fins suivantes:—[a] Exercer l'industrie de courtiers d'immeubles, d'agents en général, d'entrepreneurs en général, de propriétaires et d'exploitants de navires; [b] Acquérir et prendre à son nom comme industrie active l'industrie de la "Nadeau Realty Mining and Milling Co." [limitée], et de tous et chacun de ses biens et engagements, et les payer en deniers comptants ou en actions acquittées de la compagnie ou autrement; [c] Acquérir par achat, concession, échange, bail ou autrement, et détenir, utiliser, améliorer, gérer, hypothéquer, grever, louer, vendre, et autrement disposer de bien-fonds, bâtiments et autres propriétés ou intérêt en iceux; [d] Disposer des terres et propriétés ainsi acquises, les subdiviser en lots à bâtir, rues et autres commodités, et avec la faculté de construire sur ces terres un système d'égoûts et de drainage; conclure avec les corporations, cités, ou municipalités tous les arrangements nécessaires à l'exécution et entretien de ce système d'égoûts et de drainage; [e] Faire, conclure et exécuter des contrats pour construire, altérer, entretenir, acheter, installer et améliorer les bâtiments ou travaux de tous genres sur toute terre de la compagnie, ou sur toutes autres terres, et généralement faire les opérations d'entrepreneurs en général; [f] Détenir, acheter ou autrement acquérir des parts dans toute compagnie engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, subordonnément toutefois aux dispositions de l'article 44 de la Loi des compagnies; [g] Emettre des actions, obligations et débentures de la compagnie; [h] Acquérir la clientèle, propriété, droits et biens, et se charger de la totalité ou d'une partie des engagements de toute personne, maison, association ou corporation engagée dans toute entreprise semblable à celle conduite par la présente compagnie, et les payer en actions acquittées, stocks, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie, ou autrement; [i] Faire des avances de deniers sur les contrats et arrangements de toutes sortes avec des constructeurs, propriétaires et autres; [j] Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autres, avec toute personne engagée dans une industrie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer; [k] Exercer toute autre industrie que la compagnie jugera propre à être exercée conjointement avec ce qui précède; [l] Utiliser, construire, développer, améliorer, ou acquérir des forces hydrauliques, électriques ou autres, et les employer et utiliser, et disposer de tout surplus de force dont la compagnie n'aura pas besoin, subordonnément toutefois aux lois provinciales et municipales à cet égard; [m] Vendre, échanger, ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie de l'entreprise de la compagnie, et accepter en paiement des deniers comptants, ou toute autre forme de valeurs, et les distribuer entre les actionnaires de la présente compagnie; et [n] si la compagnie est autorisée à cet effet par les actionnaires, détenir quatre-vingt [80 p.c.] pour cent du capital-actions de la compagnie: 1er pour établir des magasins pour la vente d'épiceries, provisions et marchandises en général, et généralement faire le commerce de boutiquiers et de marchands; 2o acquérir par achat, bail, échange ou autrement, et vendre ou développer, équiper, gérer, exploiter ou contrôler toutes mines ou emplacements miniers, droits miniers, claims, droits de coupe de bois ou terres à bois, et les payer en deniers comptants ou en stocks, obligations, débentures de la présente compagnie, ou autrement. La compagnie exercera son industrie pour tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "The Nadeau Realty Mining and Milling Company" [limitée], avec un capital-actions total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars, divisé en deux mille neuf cent quatre-vingt-dix actions de cent dollars, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 11e jour de décembre 1908.

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné Loi des compagnies, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes supplémentaires en date du 16 mars 1909, changeant le nom de la "The Nadeau Realty Mining and Milling Company" Limitée à celui de "Maplewood" Ltée. Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 18e jour de Mars 1909.

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

71-2

AU MARCHE BONSECOURS

Sur le marché Bonsecours, la rhubarbe fraîche se vend 25c le paquet. Les radis se vendent 25c les 12 paquets.

Le saindoux se vend plus cher; il est augmenté de 20 cents le sceau de 20 livres ; le porc frais se vend 12 1-4.

Les prix du beurre n'ont pas changé.

Les haricots français et les asperges fraîches se vendent 20 cents la livre.

Les cotes des autres fruits et légumes sont comme suit: Ananas, 10c, 15c, et 20c chaque; oranges, de 15 à 40c, la douzaine; citrons, 15c la douzaine, ou deux douzaines, pour 25c; tomates à 60c le panier, et le céleri de 15c à 20c le plant.

LA PATRIE est publiée et imprimée par la Compagnie de Publication de la PATRIE, Limitée, au No 120 rue Ste-Catherine, coin de la rue Hôtel de Ville, Montréal. L. J. TARTE, président et gérant, résidant au No 204 rue St-Hubert.

PETITES ANNONCES

TARIF

Petites Annonces Classifiées

— DE —

La Patrie

Invariablement payable d'avance

PROPRIETE A VENDRE, 25 cents pour 20 mots ou moins, trois insertions, et 1-2 cent par mot extra, chaque insertion.

PERDU, 25 cents pour 20 mots ou moins pour trois insertions 1-2 cent par mot extra chaque insertion.

CHANCE D'AFFAIRES, 25 cents pour 14 mots ou moins, trois insertions, et 1-2 cent par mot extra, chaque insertion.

TROUVE, 10 cents pour 20 mots ou moins, et 1-2 cent par mot extra chaque insertion.

A LOUER, MAISONS, MAGASINS, etc., 25 cents pour 20 mots ou moins, trois insertions, et 1-2 cent par mot extra, chaque insertion.

EMPLOI DEMANDE, 20 mots pour 25 cents, trois insertions, 1-2 cent par mot extra, chaque insertion.

ELEVES DEMANDES, 20 mots pour 25 cents, trois insertions, 1-2 cent par mot extra.

TOUTES les autres annonces "On demande", 20 mots pour 25 cents.

CHAMBRE A LOUER, 10 cents pour 20 mots ou moins et 1-2 cent par mot extra, chaque insertion.

AVIS SPECIAL

Le tarif ci-dessus est au comptant avec la commande. Quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées et le taux est en conséquence beaucoup plus élevé.

Nous n'entrerons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de 5 lignes.

LISTE DES SUCCURSALES

***A Montréal et la Banlieu où vous pourrez porter vos* "PETITES ANNONCES"**

OUEST.

20—Pharmacie Léonard, 3194 Notre-Dame, Ste-Cunégonde.
21—Pharmacie Guérin, coin des rues Versailles et Notre-Dame.
20—Pharmacie Ethier, 933 Ouest rue Notre-Dame.
28—Pharmacie Dansereau, 1380 rue St-Jacques, St-Henri.
29—Pharmacie Létourneau, 3791 rue Notre-Dame, St-Henri.
30—Pharmacie Comtois, coin des rues Atwater et St-Jacques.
32—Pharmacie Bernard, 3637 Notre-Dame, St-Henri.
36—Westmount Provision Store (E. Gervais), 4600 rue Sainte-Catherine Ouest, Westmount.
40—Ronayne Bros., marchands de chaussures, coin des rues Inspecteurs et Carré Chaboillez.
44—P. Bruneau, épicier, coin des rues Fulford et St-Jacques.
45—Pharmacie Paquette, 378 rue Centre.
47—International Drug Hall, coin des rues St-Jacques et Cathédrale.
—Hoffer, marchand de journaux, 844 rue St-Antoine, près Atwater.
62—M. Albert Lasalle, 1637 rue Notre-Dame Ouest. Tél. Bell Westmount 786.
J. N. Nault, coin Notre-Dame et Richmond.

NORD-OUEST.

8—Pharmacie Albert, coin des rues St-Laurent et avenue des Pins.
9—Pharmacie R. Martineau, coin des rues Mont-Royal et Saint-Laurent.
35—Pharmacie Roberge, 1231 Boulevard St-Laurent.
46—Pharmacie Lesage, coin rue St-Laurent et Boulevard St-Joseph.
65—Fairmount Medical Hall, coin Clarke et Ave. Fairmount.
Pharmacie Northmount, Ave. Lacombe et Chemin principal, Côte des Neiges.
69—Dr V. Gosselin, coin Delisle et Atwater.

MAISONNEUVE

18—Pharmacie Hochelaga, 1850 rue Ste-Catherine Est, coin Cuvillier.
51—Pharmacie Maisonneuve, coin Desjardins et Notre-Dame, Maisonneuve.
53—H. Ricard, épicier, 557 Ontario Maisonneuve.

Agent Demandés

AGENTS — Offre exceptionnelle à un voyageur d'assurance ou de commerce, à son compte, connaissant le bas de la province. Pour informations, s'adresser à Boite 192, Fraserville, P.Q. 73-2

AGENT vendeur, driver, demandé, visitant déjà l'épicerie si possible; ayant cheval et voiture. On exige honorabilité, bonnes références et un peu de responsabilité. Avenir pour jeune homme actif et sérieux. S'adresser 487 rue Ravard, de préférence le soir entre 7 1-2 et 8 1-2. 73-9

Associe Demande

ASSOCIE — Je vous obtiendrai un associé sérieux pour votre exploitation, industrie ou commerce. Argent à prêter. Harrison A. Damers, 52 St-Jacques. Tél. Main 2694. 69-1-me-j

Emplois Demandées

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, 344 Craig-Est, entre les rues Gosford et Bonsecours. Main-d'œuvre de toutes sortes fournie. Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le samedi on ferme le bureau à 1 heure p.m.— URBAIN LAFONTAINE, gérant.

EMPLOI DEMANDE—Un commis de bar d'expérience demande un emploi. S'adresser immédiatement 113 Dorchester Est. 72-1

Situations Vacantes

BISEAUTEURS

On demande des biseauteurs de glace. S'adresser à la Toronto Plate Glass Importing Co., Ltd., Don Roadway, Toronto. 72-3

CHARRETIERS — On demande trois charretiers pour un magasin de gros en liqueurs, honnête et sobre, bon salaire payé. S'adresser M. Jutras, 260 Sanguinet. 70-3

COMPAGNON COUTURIER— On demande un compagnon couturier. S'adresser immédiatement chez J. Hudon, marchand-tailleur, 87 St-Charles Borromée, près Lagauchetière. 72-1

ENTREPRENEUR DEMANDE — On donnerait à un entrepreneur-menuisier, maisons de campagne ou de ville en paiement de construction d'une villa. Ecrire Z. 90 "La Patrie." 70-4

GARÇON DEMANDE — On demande un jeune garçon pour apprendre le commerce et faire les commissions. 226 Boulevard St-Laurent. 72-1

HOMME D'ASCENSEUR — On demande un homme pour conduire un ascenseur à marchandises. S'adresser à M. Parent, ingénieur, la PATRIE. 72-jno

Situations Vacantes

HOMMES DEMANDES — Des hommes de confiance dans chaque localité du Canada, pour annoncer nos marchandises clouer des pancartes sur les arbres, les clôtures, les ponts et tous les endroits en vue, et aussi pour distribuer des petites annonces. A commission ou à salaire, $83 par mois et dépenses, $4 par jour. Emploi permanent pour de bons hommes fiables. Expérience non requise. Ecrivez pour informations. Empire Medicine Co., London, Ont. 30-jno.

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme. S'adresser à chambre 707, New-York Life Bldg. 67-jno

NOUS PAYONS salaire, dépenses et désirons remplir des positions vacantes par des hommes habiles, plants des plus robustes, variétés approuvées par les fermes expérimentales, garanties. Equipement complet gratuit. Faites application maintenant en mentionnant votre âge. Luke Bros., Limited, pépiniéristes, Montréal. 64-j-v-s-39fs

ON DEMANDE immédiatement un bon plâtrier. S'adresser 668 Fullum. 70-3

ON DEMANDE des charpentiers menuisiers. S'adresser immédiatement 338 Colonial. T. A. Béruhé. 71-3

ON DEMANDE un apprenti couturier, 2 ans d'expérience. S'adresser J. H. Carmel, 294 Papineau. 71-3

ON DEMANDE un jeune homme pour ouvrage maison de campagne, écrire mentionnant références et salaire. Boite postale 938 B.P., Montréal. 71-3

ON DEMANDE immédiatement un garçon responsable pour conduire un élévateur à bagage. S'adresser : Dept. des Impressions, la PATRIE. 71-jno

ON DEMANDE un bon hypnotiseur ou magnétiseur, connaissant parfaitement cette branche, pour enseigner à plusieurs élèves. S'adresser par lettre à G. R. H. 318 Clark Annex. 72-2

ON DEMANDE un commis de 3 à 4 ans d'expérience dans la marchandise sèche, capable de faire les vitrines, bien recommandé, trouvera emploi chez V. R. Benjamin, 314 Centre, coin rue Jardins. 72-2

VENDEURS — On demande un bon solliciteur dans chaque section pour vendre des lignes de marchandises établies et exclusives, d'après un plan nouveau et attrayant. Boîte 679, Montréal. 54-j-v-s-39fs

VENDEURS DEMANDES pour des plants d'arbustes du Nord, cultivés dans la province de Québec. Les plus grandes commissions payées chaque semaine. Position permanente. On doit écrire les deux langues. Canadian Nursery Co., Montréal. 366-P-H-jno

VOYAGEURS — connaissant les épiceries ou les marchands de nouveautés demandés. Inutile d'écrire si l'on n'est pas brillant vendeur. Pas d'expérience requise. Ecrire Casier C. 92 "La Patrie." 70-4

Femmes-filles demandees

MODISTE — On demande une modiste de première classe pour ouvrage à la maison. 564 Boulevard Saint-Joseph, Ville St-Louis. 72-3

ON DEMANDE des apprenties dans les robes. 912 Demontigny Est. 71-3

ON DEMANDE de bonnes couturières dans les robes. S'adresser 92 Mansfield. 72-3

ON DEMANDE immédiatement deux filles ayant de l'expérience dans la reliure. S'adresser au dépt. des Impressions de la PATRIE. 69-jno

ON DEMANDE des jeunes filles pour servir la crême à la glace. Faire application de suite. M. Balacan, 199 Ste-Catherine Est. 72-3

ON DEMANDE une sténographe pouvant parler et écrire l'anglais correctement, s'adresser immédiatement à 86 St-Sulpice. 72-jno

ON DEMANDE une fille comme "feedeuse" (margeuse), pour la machine à régler. S'adresser au Dépt. des Impressions de la PATRIE. 65-jno

OPERATRICES

pour pantalons (toutes parties) "coats blancs", overall et frocks. Fermé le samedi après-midi. Ouvrage constant. S'adresser à Mlle Raymond chez Robert C. Wilkins, 23 rue Dowd, près Bleury. 69-6

OPERATRICES POUR BLOUSES ET JUPES — On demande des opératrices d'expérience seulement. Emploi permanent, bon salaire garanti. S'adresser à M. Hayes, 160 rue Latour. 67-jno

REPASSEUSES — On demande des repasseuses d'expérience pour vêtements de dames. New-York Laundry, 18 rue Ontario Ouest. 69-6

SUCCES

Des filles actives peuvent obtenir un brillant succès et plus d'argent dans la fabrication des collets que dans tout autre métier. Des filles d'expérience font de $6.00 à $10.00 par semaine. On demande des tourneuses, faiseuses de bandes et des couseuses. Aussi des filles pour apprendre. S'adresser à M. Powers, Nouvel Edifice, The Standard Shirt Mfg. Co., Ave. Delorimier. 72-2

Servantes Demandees

BONNE D'ENFANTS demandée, une personne âgée de 20 à 30 ans ayant de l'expérience, pour prendre soin d'un jeune bébé. Devra aller à la campagne sur les bords du Lac St-Louis, près Montréal. Haut salaire payé. S'adresser immédiatement 136 Cherrier. 68-5

ON DEMANDE une servante générale, références exigées. 82 Avenue Laval. 72-3

ON DEMANDE une bonne servante au No 300 Parc Lafontaine. Petite famille. Ouvrage facile et conditions avantageuses. 64-jno

ON DEMANDE une jeune fille pour aider aux travaux légers du ménage, dans un plain-pied. 329 Ave. Grosvenor, Westmount. 72-1

SERVANTE — On demande une servante au No 112 Ave. Laval. 73-3

SERVANTE — On demande une bonne servante générale au No 132 Berri. 72-3

SERVANTE — On demande une servante pour petite famille, 1704 Ste-Catherine Est. 71-3

SERVANTES — On demande deux bonnes servantes compétentes pour aller à la campagne, habiter avec une famille, bons gages payés, position désirable. S'adresser à J. J. Mullin, Bedford, Qué. 71-2

SERVANTE — On demande une servante générale pour 3 grandes personnes. Pas de lavage. Références exigées. S'adresser à 224 rue Berri.

SERVANTE GENERALE — On demande une bonne servante générale, salaire élevé. Doit avoir de bonnes références. S'adresser immédiatement à 136 rue Cherrier. 63-jno

SERVANTE — On demande une servante pour deux personnes et un bébé, bon salaire pour une personne compétente. Jos. Girouard, boucher, 101 Dufferin. Tél. Est 4162. 71-3

Chambres à Louer

A LOUER, 2 chambres meublées avec confort moderne, chez un couple pas d'enfants, au 2ème, gaz, bain. Pour monsieurs. S'adresser de 6 à 9 p.m. 487a Beaudry. 71-3

CHAMBRES A LOUER— 3 magnifiques chambres garnies à louer pour couple ou garçons. S'adresser chez J. Hudon, marchand-tailleur, 87 Saint-Charles Borromée. 72-2

EMERY, 23 — Personne recommandable trouvera magnifique chambre sur le devant, bien éclairée, gaz, etc., famille tranquille. 23 Emery, près de la rue St-Denis. 71-3

ST-ANDRE, 168 — Grande chambre pour dames seulement, avec usage de la cuisine si préféré. S'adresser 168 St-André. 67-jno

Chambres et pension

PENSION D'ETE—Chambre et pension dans une famille privée. Jolie place sur le bord de la Rivière. S'adresser Dame L. Champagne, La Conception, Qué. 72-3

ST-ANDRE, 280 — Les dames et demoiselles trouveront chambre et pension, pension de table. 70-6

ST-HUBERT, 221, près Ste-Catherine. — Changement de propriétaire. A louer : chambres-salons, chambres doubles et une simple avec balcon, richement meublées. Garde-robes, gaz, bain émaillé, eau chaude continuellement. Pension de table de première classe. 71-3

VOUS TROUVEREZ chambre et pension de première classe au No 1313 Chapleau, près des usines du Pacifique Canadien. 72-3

Magasins a Louer

MAGASINS de toutes dimensions à louer, tous situés rue Ste-Catherine, près de l'adresse. S'adresser à 1064 rue Ste-Catherine Est. 63-18

Maison à Louer

A LOUER—Trois maisons à louer ou à vendre dans le village de Ripon, beau site de pêche et chasse. S'adresser à Louis N. Bourcier, Ripon. 72-3

A LOUER—2 petits logements, 1 de 3 pièces, un autre de 4, très bien fini, imité, prix modéré, rue Casgrain, 756, près St-Zotique. 70-3

A LOUER—Un beau logement de 7 appartements, ménage fait, accommodation moderne, 14 piastres par mois. 173 Marquette. 72-6

A LOUER—Maison de 7 appartements, passage, chambre de bain, w.c., lumière électrique et gaz. S'adresser 374 rue Dorion. 72-3

A LOUER — 533 Alma, 6 appartements, $10 ; 539 Alma, 3 appartements, $7.00 ; 541 Alma, 6 appartements et écurie, $13.00. Propriétaire, 576 Marie-Anna. 66-10

LOGEMENT A LOUER, 2e étage, remis à neuf. S'adresser 390 Ave de l'Hôtel-de-Ville. 69-4

LOGEMENTS très propres à louer immédiatement, rue Bordeaux, rue Delorimier, près rue Sherbrooke. S'adresser Ave Delorimier, 604 ou 38 Notre-Dame Est. Gilbert Martin. 68-6

MAISON A LOUER — Rue Gilford, près St-Denis, 2 beaux logis de 6 appartements, écurie, belle cour, à louer bon marché. S'adresser 362 Ontario Est. 72-3

MAISON DE RAPPORT—3 plain-pieds, 312 St-Hubert, (3 portes de la rue Ste-Catherine), 8 pièces, chauffage, poêles à gaz, glacière, électriques et gazeliers combinés, service de concierge. S'adr. 36 St-Vincent. Main 3002. 56 Laval. Est 168. 69-6

Résidences d'été a Louer

A LOUER — 3 maisons de campagne, pour l'été, à Ste-Adèle, Co. Terrebonne. S'adresser M. Desjardins, 365 Ave. Laval. 72-3

A LOUER — A la Pointe de la Rivière du Loup, un magnifique cottage meublé, voisin de l'hôtel Bellevue. S'adresser à Louis V. Filteau, 1199 rue St-Denis, Montréal.

A LOUER pour l'été, un beau flat meublé, contenant 4 grandes chambres, avec chambre de bain $12.00 par mois, à un couple. S'adresser 145 Gordon Ave, Verdun. 68-6

A LOUER—Résidence d'été à louer à Melocheville, maison meublée, 6 pièces, eau dans la maison, près du fleuve, train local, 10 minutes de la station. Pour détails, s'adresser à Roger Trottier, Melocheville, Comté Beauharnois. 71-3

LONGUE-POINTE — Joli cottage à louer, 7 pièces, près des chars. En face du fleuve. Arbres et parterre. Ecurie et w.c. Jos. Chevalier, hôtelier. 67-6

A vendre

A VENDRE — Deux show cases, 6 pieds de long, à 1799 St-Laurent. 72-3

A VENDRE—Belle épicerie, beau coin, stock frais, bien assorti, loyer bas. S'adresser immédiatement à 637 Berri. 72-3

A VENDRE un grand comptoir avec 15 tiroirs, bon marché ; aussi 10 petits quarts en chêne verni avec chantepleure nickelée. A. Laurendeau, 169 St-Paul. 66-9

A VENDRE — Patrons et membrures pour yachts. Construisez votre coque vous-même par la méthode Pioneer. Seuls agents. La Cie d'Auvents des Marchands Ltée., 29 Notre-Dame E. 52-26

A VENDRE—Yachts et moteurs neufs et d'occasion. Seuls agents pour les moteurs Buffalo (quatre temps), et Robert (deux temps). La Cie d'Auvents des Marchands Ltée., 29 Notre-Dame Est. 64-26

A VENDRE — Sets de chambre, salon, poêles, piano, tapis, machine à coudre, voitures d'hiver et été, (Gladstone, phaeton, express d'entrepreneur), attelages simples et doubles, 10 Cherrier, téléphone Est 2006. 19-22

A VENDRE, deux fonderies situées dans deux centres prospères à quelques milles de Montréal. Chacune possédant quantités de patrons nouveaux. Une a en plus un outillage complet pour travailler le fer. Deux places d'argent. J. A. Gagnon, agent d'immeubles. Bâtisse la PATRIE. Tél. Bell Est 1669. 69-24

ATELIER A VENDRE —M. J. A. St-Jean, photographe, St-Hyacinthe, désire vendre son atelier. Si quelqu'un désire s'établir et ouvrir un atelier de première classe, il ne peut faire mieux que d'acheter la sienne, bonne clientèle, atelier dans le centre de la ville, et St-Hyacinthe a une population de 10,500, et il y a seulement 3 photographes. Pour faire des affaires, écrivez lui ou venez le voir au No 199 Cascades, St-Hyacinthe. 72-3

BOIS DU C.P.R., USINES ANGUS

à $1.50 et $1.75 par voyage, Est de Boulevard St-Laurent, et $2.00, $2.25 et $2.60 ouest du Boulevard St-Laurent. Téléphonez votre commande à Est 6975. 70-26

BICYCLES — Bicycles et accessoires de toutes sortes pour bicycles. Catalogue gratuit. Bicycle Munson, Toronto. 19-100fs

BICYCLES A VENDRE— Nouveaux bicycles avec frein "New Departure", pour côtes, protecteurs contre la boue, pneus détachables, $25.00. Catalogue gratuit. Bicycle Munson, Toronto. 46-52fs

A Vendre

CAMERAS

Cameras Huttig, meilleurs que les kodaks, tous styles, la plupart compacts, dans une classe à part. R. F. Smith, 116 Notre-Dame Ouest, Montréal. 69-26

CHAPEAUX

W. Clermont, 300 St-Denis. Splendide choix des meilleures marques de chapeaux. Seulement qualité supérieure. Valant $3.00, pour $2.00 à $2.50 pour les annoncer. 47-26

COMBUSTIBLE A BON MARCHE

Coke pour l'usage domestique ; brûle bien, s'allume facilement ; propre et sans fumée. Les meilleurs résultats. Coûte $2.50 de moins, par tonne, que le charbon anthracite. Demandez-le à votre marchand de charbon. Les commandes C. O. D. sont acceptées.

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY 252 j.s.o.

HABILLEMENTS

W. Clermont, 300 St-Denis, fabrique sur commande le choix des habillements, coupe élégante et garantie, $15 en montant. Meilleurs tweeds anglais, vendus en dessous du ready-made. 47-26

MACHINERIE A VENDRE

Les coffres-forts Herring-Hall-Marvin se sont acquis une grande renommée par leur endurance au cours des plus grands incendies du monde entier. Si vous voulez quelque chose de sûr, achetez un coffre-fort Herring-Hall-Marvin. Canadian Fairbanks Company, Limited, Montréal. 73-1

MAGNIFIQUE étal de boucher à vendre, situé dans le centre de la ville de Maisonneuve, sur la rue Ontario, No 561. Avec communication avec une grocerie. 73-3

Materiaux de Construction

A VENDRE — Briques, $4.50. Planches, madriers, soliveaux, solives en fer, système de chauffage, pierre de taille. Aussi 3 maisons pouvant être démolies et rebâties par l'acheteur avec gros profits. W. Lajeunesse, Main 387. Le soir, Est 4413. 70-6

SUR CREDIT

La place la meilleure marché de la ville, sur toute la ligne. Costumes de dame, jupes, blouses, hardes faites pour hommes, etc., de $1.00 à $2.00 par semaine. R. Ness, 1797 Ste-Catherine Est, entre Desery et Darling. Est 695, et 1873 Notre-Dame ouest, St-Henri. 72-26

UNE MAISON GARNIE

Argent comptant ou avec facilités de paiements, de meubles, poêles et tapis de première ou de moyenne classe. Marchandises entreposées et assurées gratuitement jusqu'à demande. Landes Bros., meubleurs de maisons et marchands de confections pour dames et messieurs. 284 et 286 St-Laurent, près Dorchester. Ouvert le soir. 35-1-me-v-fifs

Cartes postales illustrées

CATALOGUES

Nos catalogues de Cartes Postales nouvelles sont justement parus. Nous les adressons gratuitement à quiconque en fait la demande.

AUX MARCHANDS

Nous offrons ce mois-ci un escompte spécial de 10 p. c. sur nos prix de gros à l'occasion du départ de M. Guay pour l'Europe.

Librairie GUAY,

283 rue St-Joseph, Québec.

80-jno

MARCHANDS

Demandez nos listes de prix de cartes postales, images de 1ère communion et livres de Prières. . . .

Choix Immense. Prix Raisonnable.

La Cie Internationale d'Importation,

60 RUE NOTRE-DAME EST.

Boite postale 201. Tel. Main 5489

80-jno

Chevaux et Voitures

A VENDRE — Six express neufs, deux express de seconde main. S'adresser 88 Ave. Labelle ou 382 Rachel. Tel. Bell Est 6799. 68-6

A VENDRE — Etalons : 6 étalons Belges Ardennais, âgés de 3 et 4 ans, de 1600 à 1800 lbs., importés du 16 août 1908. Chance exceptionnelle, conditions faciles. S'adresser à B. Beaulieu, St-Jérôme, Comté de Terrebonne, Qué. 67-6

BOGHEI A VENDRE — Boghei privé, dans les nouveaux modèles. S'adresser 380 Ave Hôtel-de-Ville. 69-4

Lots a Vendre

BOULEVARD BERNARD

Longue - Pointe — Magnifiques lots sur le bord du fleuve. Beau panorama. Payables $1.00 comptant. Balance en 10 ans sans intérêt, par paiements de 50c, 75c, $1.00 par semaine. Exemption de taxes pendant 5 ans. Rues 85 pieds de largeur (extraordinaire), garnies d'arbres, trottoirs, etc. Centre commercial. Chars Notre-Dame, Terminal traversent la propriété. S'adresser sur les lieux, à Pierre Bernard. Le samedi après-midi et le dimanche ou 16 Côte St-Lambert, au Notaire Labadie. 80-2m.

EXCURSION GRATUITE

Visitez le Parc Brooklyn,

ST-LAMBERT, P. Q.

Dimanche le 23 mai. Quittera la gare Bonaventure à 1.45 p.m., St-Henri, 1.50, Pointe St-Charles, 1.55. Retour à 6.46 p.m. Procurez-vous vos billets de la Montreal & St. Lambert Terminal Development Company, 121 Edifice du Board of Trade, ou téléphonez Main 2213. 15 16 17-19-22

Lots a Vendre

Parc Lebrun, Longue-Pointe

MAGNIFIQUES LOTS A VENDRE PRES DU FLEUVE— Plus beau point de vue de l'île. Payables $1.00 et $2.00 comptant, balance en dix ans, sans intérêts, par paiements de 25c, 50c, 75c et $1.00 par semaine ; exemption de taxes pendant 5 ans ; rues, 70 pieds de largeur (extraordinaire), garnies d'arbres, trottoirs construits et rues faites. Des usines considérables seront prochainement construites près Parc Lebrun. Chars Notre-Dame et Terminal traversent la propriété. S'adresser sur les lieux, Nap. Lebrun, propriétaire. Bureau ouvert tous les jours. 5-6m.

Meubles à Vendre

AMEUBLEMENTS

complets de maison, de bureaux, etc., etc., aux conditions les plus faciles et aux prix les plus modérés. Nous vous servons honnêtement. La Cie Prince, 86 St-Laurent. 34-jno

MEUBLES A VENDRE—Durant ce mois, meubles, tapis, prélarts, à bon marché. Venez voir nos prix meilleur marché qu'ailleurs. Rachel Furniture Co., 263 Rachel, près du Parc Lafontaine. 70-24

Occasions d'Affaires

Jean Castelli

117 Ste-Catherine-Est, en face la PATRIE
Tél. Est 4568

A VENDRE—Différents commerces par Jean Castelli. Tel. Est 4563.—A vendre, propriétés, hôtels, lots, magasins de cigares, bonbons, épiceries, salle à manger, salons de toilette, magasin général, maisons meublées pour louer des chambres et autres commerces. S'adresser Jean Castelli, 117 Ste-Catherine Est, en face la PATRIE. — Ouvert de 9 à 6 heures, soir, de 7 à 8 heures. 69-6

OCCASION D'AFFAIRES OFFERTE PAR

AVARD, DAGENAIS & LESAGE

47 rue St-Vincent, Tél. Bell Main 6790

HOTEL — Rue Ste-Catherine Centre, recette par semaine $300. Prix $13,000.00. Comptant $4,000.00. Balance facile ou échangerait contre propriété.

HOTEL à 20 milles de Montréal. Recette par semaine $250.00. Prix $13,000, compris la propriété, on échangerait contre propriété ou terre.

Nous avons plusieurs autres Hôtels à la ville et à la campagne à vendre ou à échanger à très bon marché.

Plusieurs propriétés de ville à échanger contre de bonne terre.

Les cultivateurs désireux de s'établir à la ville sont priés de nous écrire au plutôt.

Magnifique terre de 200 arpents dont 150 en culture, à 5 mille de Granby, prix $10,000.00, on accepterait en échange des propriétés d'une valeur de $5,000 à $15,000.

AVARD, DAGENAIS & LESAGE, 47 St-Vincent, Bell Tél. Main 6790. 68-6

Pianos a Vendre

A VENDRE —Très beau petit piano carré Dunham. Caisse en palissandre, 7 octaves. Touches d'ivoire, en très bon état. Prix seulement $76. $5.00 argent comptant et $3.00 par mois. C. W. Lindsay Limited, 612 Ste-Catherine Ouest. 71-3

A VENDRE—Un piano droit Lindsay, ayant peu servi. Caisse en acajou, 7 1-3 octaves. On ne pourrait le distinguer d'un neuf. Prix $263, $10 argent comptant et $6 par mois. C. W. Lindsay Limited, 512, rue Ste-Catherine-Ouest. 71-3

A VENDRE— Joli petit piano carré Gilbert, précisément l'instrument pour un commençant. 7 octaves, en bon état. Prix seulement $75. $5 argent comptant et $3 par mois. C. W. Lindsay Limited, 394 rue Ste-Catherine-Est. 71-3

A VENDRE — Piano droit Lindsay, ayant peu servi. Caisse en noyer, 7 1-3 octaves, 3 pédales. Monture complète en fer. Garanti le même qu'un neuf. Prix $260. $10 argent comptant et $6.00 par mois. C. W. Lindsay Limited, 394 rue Ste-Catherine Est. 71-3

A VENDRE— Magnifique piano carré Emerson, quatre coins ronds, pieds sculptés, monture complète en fer. Touches en ivoire, a l'apparence d'un neuf. Prix $150. $5.00 argent comptant et $5. par mois. Venez le voir. C. W. Lindsay Limited, 512, rue Sainte-Catherine Ouest. 71-3

A VENDRE—Piano Wormwith & Co., presque neuf, caisse en acajou. Beau mécanisme, touche d'ivoire. On ne pourrait le distinguer d'un neuf. Prix régulier $325, maintenant $280. $10 comptant et $6.00 par mois. C. W. Lindsay, Limited, 394, rue Ste-Catherine Est. 71-3

PIANO droit de 300 piastres, marque américaine, à louer à 3 piastres par mois, ou à vendre. Condition facile, 150 Drolet. 72-3

Terre a Vendre

Magnifique terre à vendre ou à échanger, une des plus belles fermes du comté de Chambly, deux milles de Saint-Bruno, 208 arpents, 8 x 26. Terre grise, 1ère qualité, maison en brique, trois granges, étables et écurie, remise à voitures, glacière, belle pointe d'érables Giguère. Cette propriété est située à environ deux milles du nouveau chemin projeté qui donnera une plus value d'environ $2,000. Prix $10,000. Conditions extrêmement faciles. Une offre sera favorablement considérée. S'adresser Fabien Huet, agent, St-Bruno, ou à mon bureau. L. A. Cadieux, No 62 St-Jacques. Main 4086. 60-6

TERRE A VENDRE dans le village de Ripon, bien bâtie, avec sucrerie d'un bout, et la rivière de l'autre bout, un arpent de la fromagerie. Conditions faciles. S'adresser à Louis N. Bourcier, Ripon, P.Q. 72-2

Argent à Prêter

ACHATS DE BILLETS

de personnes à salaires et autres sans garantie. Paiements faciles. Bureaux dans 68 villes importantes.

D. H. TOLMAN, Chambre 1,

s-jno ***54 NOTRE-DAME, EST***

ARGENT à prêter par gros ou petits montants sur propriété à la ville ou à la campagne. Gilbert Martin, 38 Notre-Dame Est. Le soir 604 Av Delorimier. 68-6

ARGENT EMPRUNTE — Peut être facilement et confidentiellement obtenu sans délai en nous faisant garantir votre billet par montant de $10 ou plus. Vous pouvez faire escompter ce billet et en rembourser le montant par versements, mais vous avez le privilège de payer la somme entière en n'importe quel temps, réduisant par là nos charges. Si vous tenez maison, nous serons fiers de vous servir. Venez nous voir, écrivez ou téléphonez-nous. E. O. LeClaire, agent. The Borrowers Agency, Limited, chambres 206 et 207, édifice New-York Life. 23-jno

Divers

BOUTONS SUR COMMANDE

Modistes—Boutons faits avec votre étoffe à la douzaine, styles les plus nouveaux. Dominion Button Works, 728 rue Visitation, près Sherbrooke, chars Ontario. Tel. Est 164. 72-25

CENDRE

Donnée pour le charroyage. S'adresser à l'ingénieur de "La Patrie." 31—jno.

DYSPEPSIE

L'EAU DE L'EPIPHANIE naturelle et pure, très agréable à boire, guérit dyspepsie, constipation, jaunisse, maladies des reins, rognons, etc. En vente chez Granger Frères, Montréal. 63-26

GRAVELLE — L'Eau de L'Epiphanie naturelle et pure, très agréable à boire, guérit : gravelle, dyspepsie, constipation, jaunisse, alcoolisme, maladies des reins. En vente chez Granger Frères, Montréal. 70-4

A Louer ou a Vendre

PARC LEBRUN, LONGUE-POINTE

Maisons à vendre ou à louer, 6 pièces. Toutes les améliorations et le confort modernes, eau et w.c. dans la maison, etc. Le plus beau site de l'île de Montréal. Endroit idéal pour villégiature. S'adresser au Parc Lebrun, à Nap. Lebrun. 68-7

A vendre ou a échanger

A VENDRE OU ECHANGER—Une jolie maison de campagne au village de Contrecœur, terrain 56 x 135, arbres fruitiers. Prix modéré. Si échangée pour maison de ville, retour payé comptant. Voir Z. Mayrand, N. P., 1191 St-Denis. 72-3

A VENDRE ou échanger pour propriétés, grand terrain près des Pères du St-Sacrement, avec grande boutique à deux étages au fond du terrain, situé rue Berri, aussi deux magnifiques lots, côté nord Mont-Royal, (Parc Fletcher). S'adresser à 1248 Berri. Tel. Bell Est 6778. 67-8

On Demande a Acheter

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIETAIRES

LECTEURS - PROPRIETAIRES. — Avez-vous une propriété dont vous aimeriez à vous défaire? Si oui, savez-vous que le meilleur moyen de la vendre est de consulter ou envoyer votre adresse à J. O. Léger, 8 Boulevard St-Laurent qui vous trouvera de suite un acheteur. 68-6

ON DEMANDE A ACHETER — Un médecin désirerait acheter une clientèle dans une paroisse à communications faciles avec les grands centres, sous le plus court délai. S'adresser à Casier E. 35 la PATRIE. 73-6

On demande A louer

ON DEMANDE à louer une maison, meublée ou non meublée, comprenant une dizaine de pièces, dans le quartier situé entre les rues Dorchester et de Montigny, Blvd. St-Laurent et St-Denis. Répondre à M. Vernet, 388 Boulevard St-Laurent, Montréal. 72-2

Perdu

PERDUS—Passant par les rues Ste-Elizabeth, de Montigny à l'église St-Jacques, Ste-Catherine jusqu'à la rue St-Laurent, 5 ou 6 billets de $2.00 et un de $1, déchiré. Récompense à celui qui rapportera au No 187a Ste-Elizabeth. 72-1

Proprietes a Vendre

PROPRIETES A VENDRE PAR

A. ROBERGE

70 St-Jacques

RUE DES ERABLES, bonne maison façade en pierre, 3 logis de 7 pièces. Terrain 25 x 100 pieds. Prix $5,500.00. Loyer $540.00.

RUE HUNTLEY, jolie maison façade de brique pressée, 2 plain-pieds, gaz, électricité. Prix : $3,200.00. Paiements faciles.

COIN BEAUBIEN ET HUNTLEY, maison façade en pierre, 5 logements de 6 et 9 pièces. Prix $7,000. Loyer : $720.00. Conditions très faciles.

A CHARLEMAGNE, maison neuve dans le village, écurie, hangar, etc. Terrain 41 x 180 pieds, mesure française. Prix: $1000.00.

RUE BOURBONNIERE, près Ste-Catherine, maison façade brique pressée, 3 logis de 5 et 6 pièces, bain, gaz. Terrain 25 x 100 pieds. Prix $4,200. Revenu $444.00.

RUE BOURBONNIERE, coin de rues maison à 3 logements, un étal de boucher, avec boutique au-dessus. Revenu $720.00. A vendre ou à échanger pour un clos de bois et charbon.

RUE CHRISTOPHE COLOMB, belle maison façade brique romaine, 3 logis de 6 et 7 pièces, gaz, électricité. Prix $6,500. Revenu : $624.00.

A. ROBERGE, 70 St-Jacques. 15-18-20.

A VENDRE—Maison à vendre, 3 logements, Boulevard St-Denis, bon revenu, conditions faciles. $800.00 comptant, balance comme un loyer. S'adresser Jules Auclair, 94 Ave. Sherbrooke, Boulevard. 72-5

A VENDRE—Une des belles maisons de St-Adèle, bâtie sur un arpent de terre et arbres fruitiers avec une écurie, grange, hangar, laiterie etc. Tout cela est neuf depuis trois ans. S'adresser à Olivier Hémond, Ste-Adèle, Comté Terrebonne, Qué. 73-6

A VENDRE — 2 côtés, 3 logements chaque, rue Alma, entre Comte et Beaubien ; 1 magasin et logement, coin Christophe-Colomb et Marie-Anne ; 1 côté, 2 logements, Christophe-Colomb ; 3 côtés de 2 logements, rue Chambord, près du Parc. Conditions au gré de l'acheteur. Raison pour vendre, propriétaire s'en va à la campagne. S'adresser 676 Marie-Anne. 70-jno

Propriétés à Vendre

MAISON à vendre, rue Bourbonnière, près rue Ontario, 3 logements, 3 étages, bien loués, valant au moins $4,000, vendra pour $3,500, ayant besoin d'argent pour rencontrer obligation échue. $1,000 comptant, balance facile. S'adresser à l'Hôtel Bourbonnière, 756 Ontario, Maisonneuve. 71-3

PROPRIETE A VENDRE, Parc Lafontaine, 3 logements, construction parfaite. Prix $10,500. Peu de comptant. S'adresser T. Girard, 369 Ste-Catherine Est. 71-6

RUE SIMARD, 1141-1143—P.A.V.— Maison 2 logements, améliorations modernes. Prix $2,700, pouvant rapporter $326. Comptant, de $1,000 à $1,500. S'adresser 1242 Bordeaux. 69-13

PROPRIETES A VENDRE PAR

J. T. Armand & Cie

Courtiers d'immeubles, 8 Notre-Dame E., Montréal

Le meilleur moyen de vendre ou acheter une propriété, fond de commerce, fermes, etc., est de faire mettre votre nom et la description de notre propriété sur NOTRE LISTE.

Il n'y aura rien à payer, excepté lorsqu'une transaction est faite. Nous pouvons acheter et vendre à des meilleures conditions que vous-même.

Nous avons besoin d'un grand choix de propriétés, fonds de commerce et fermes pour nos acheteurs. Il nous faut des centaines de propriétés, etc.

A VENDRE

$2300 — Casgrain, (Mile-End), Cottage. Lot 35 x 88. Ecurie.

$3200 — Sanguinet. Maison, 2 logements.

$3300 — Drolet. Maison 2 logements.

$4200 — St-Hubert, Boul St-Denis. Magasin et 2 logements.

$4500 — St-Louis, (Annexe). Jolie maison, 2 logements.

$5000 — Laval. Cottage. Façade pierre et brique solide, 9 chambres.

$5200 — Bourbonnière. Maison 4 logements.

$6000 — Mitcheson. Maison 3 logements.

$6700 — Mentana. Maison 4 logements.

$7000 — Frontenac. Maison 5 logements.

$9000 — Ontario Est. Magasin et 6 logements.

$14500 — Notre-Dame, (Viauville). Jolie résidence moderne, 12 chambres, lot 100 x 300 donnant sur le fleuve.

$2500 — St-Lin. Maison, et 28 arpents de terrain. Jolie place d'été.

J. T. ARMAND & CIE., 8 Notre-Dame E., Montréal. 15-16-21

L'INSPECTION DES CADETS DE FARNHEM

(Spécial à La Patrie)

FARNHAM, 21—Lundi dernier, dans le magnifique gymnase du collège Sainte-Croix eut lieu l'inspection annuelle des Cadets de notre belle institution, par le capitaine Archambault, du 65me régiment.

Nos jeunes militaires évoluèrent et manièrent les armes, pendant plus d'une heure avec une précision et un ensemble parfaits.

La revue terminée, le capitaine inspecteur avoua avoir été très agréablement surpris de la parfaite tenue des évolutions et des exercices des jeunes soldats. Il ajouta que les élèves seront heureux d'avoir si bien travaillé, lorsqu'ils recevront le rapport de l'inspection annuelle des autorités supérieures.

Le tout se termina au son de l'hymne national, joué avec un brio remarquable par la musique militaire du collège.

L'EXTRADITION DE NORD ALEXIS

KINGSTON, JAMAIQUE, 21. — La population d'Haïti est très mécontente du fait que le gouvernement de la Jamaïque n'a fait aucune démarche en vue de l'extradition du général Nord Alexis, le président déposé de la République Noire, qui s'est réfugié ici. La demande d'extradition a été faite aux autorités locales par le consul haïtien au nom du gouvernement du président Simon.

Le gouvernement haïtien veut mettre la main sur le général Nord Alexis afin de lui faire subir un procès sous l'accusation d'avoir assassiné une vingtaine de ses adversaires politiques en mars 1908.

DES BUREAUX DE CONCILIATION

SYDNEY, 21. — Les employés de la "Nova Scotia Steel and Coal Co" et de la "Cumberland Railway and Coal Co," de Springhill, ont demandé la création de bureaux de conciliation et leur requête ayant été bien accueillie par le département du Travail, il reste aux compagnies à nommer leurs représentants. Si ces nominations ne sont pas faites aujourd'hui, le département désignera des personnes pour les représenter.

MONTREAL-EST

Terrains à Vendre

Endroit exceptionnel pour les personnes désirant

UNE VILLA

dans la banlieue distinguée de Montréal.

Les plus beaux terrains du Bord du Fleuve à vendre à CONDITIONS FACILES.

Règlement de construction protégeant l'acheteur.

Prenez le tramway du Terminal à la rue LaSalle et demandez à descendre à Montréal-Est.

Un de nos agents se tient continuellement à la disposition des visiteurs.

14-15-21-22

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

A. GOBEIL, avocat, 3, Edifice de la Banque d'Ottawa, rue St-Jacques, Montréal. Affaires administratives et parlementaires, Ottawa et Québec. Tél. Main 6671. 245-jno

ERNEST CHARETTE, avocat, 15 St-Jacques. Tél. Bell Main 6686. Bureau du soir, 641 Mont-Royal. Tél. Bell Est 2949. 60-26

McAVOY ET DUPRE, avocats, 4 Boulevard Saint-Laurent, coin Notre-Dame. Tél. Main 6742. 36-1an

RHEAUME, THEODULE, avocat, procureur, édifice la "Presse", chambre 3. Tél. Main 5492. Résidence 369 St-Antoine, Westmount 2840. 125-jno

ROY & GUYON, avocats, 107 Saint-Jacques, chambres 66 et 67. Tél. 2504. Résidence : Honoré Guyon, 268 Gauthier ; Euclide Roy, 421 Sherbrooke Est. Tél. Est 2328. 397-jno

Dentiste

DR BELANGER, dentiste, 1296 Boulevard St-Laurent. Tél. Est 8790. Bureau du jour et du soir. 114-1an

Notaire

R. DESCHENES, notaire, Crédit Foncier, 35 rue St-Jacques, commissaire et juge de paix pour la province ; Règlement de successions, prêts d'argent, assurance. Soir, 867a Mont-Royal. Tél. Est 5389. 251-mun-1ms

THS. TOUZIN, notaire. Bureau, 160 Rachel Est. Bureau du soir, 3357 St-Hubert. Règlements de succession et argent à prêter sur hypothèque. Tél. Bell Est 6714. 88-1an

Académie de Coupe

ACADEMIE NATIONALE de coupe de robe, couture et confection. Madame Ethier, professeur, 324 Lagauchetière Est. Tél. Bell Est 6363. 101-1an

Agent d'Immeubles

J. A. MORIN, immeubles et finances, administrateur de successions, intermédiaire dans toutes sortes de transactions, agent général pour vente de lots à bâtir sur la propriété Rosedale, à Outremont.
S'ADRESSER 270 STE-CATHERINE EST. TEL. BELL 1ST 5309. 56-jno

Assurance

L. A. GENDRON, bureau d'assurance, 59 St-Jacques. Pédant 15 ans à l'Assurance Mutuelle de la Cité. 40-ma-me-v-1 m

Assurance de Plate Glass

LA "COMMERCIAL BURGLARY & PLATE GLASS INSURANCE CO.," assure toutes sortes de plate-glass, miroirs, etc., à Montréal ou ailleurs au plus bas taux. Isidore Crépeau, gérant, Bâtisse New-York Life, 11 Place d'Armes. 15-3ms.
Agents Demandés. Phone Main 2376 12-3ms

Bijoutier

S. MEUNIER & FILS, 68 Ste-Catherine, Maisonneuve, bijoutiers, encadreurs. — Assortiment d'eaux de fêtes. 252-jno

Dagenais et Begin

AGENTS GENERAUX, 6 rue St-Jacques, Montréal. Bell Main 3767 Hôtels, restaurants, épicerie, propriétés, terrains à vendre ou échanger, prêts, etc. 264-1a

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

A. G. BELISLE, directeur des funérailles, 90 rue Vinet. Abonnement sur frais funéraires, $1.00 par année par famille. Voitures doubles à louer. Tél. Bell Main 4135. 263-1an

Ingénieurs-Arpenteurs

AQUEDUCS

Raoul Rinfret, Ingénieur Civil diplômé, 260 rue Saint-Jacques, Montréal. 91-jno

Le Lycee des jeunes filles inc.

286 ST-DENIS
Enseignement moderne, cours de trois ans, cours du soir, français, anglais, sténographie, commerce, école de langues, enseignement des beaux arts, musique, chant, peinture, danse. Mme P. S. Coté, directrice, 75 St-Denis. Tél. Est 1968. 12-jno

Patrons-Modèles

En bois ou métal, concernant mécanique ou architecture. Joseph Leroux, 74 Wellington. Tél. Main 1035. Résidence 76a Dufresne. 122-12ja.

LE SPORT

(Suite de la 2e page)

AU PARC SOHMER

La Boxe

C'est ce soir qu'aura lieu enfin et endroit l'assaut de boxe de Dufresne avec Lynch. Cet assaut sera entrepris pour le titre de champion bantam weight du Canada.

Bien que Lynch soit le favori, les amis de Dufresne ne craignent nullement d'engager de fortes sommes sur ses chances. M. Alf. Bennett en sera l'arbitre.

Les deux hommes ont une réputation bien établie ; tout le monde sait qu'entre ces deux hommes, la bataille sera souverainement excitante.

Ils sont bien entraînés. Depuis deux mois ils se préparent, ce qui démontre l'importance que Lynch et Dufresne mettent dans l'issue de ce match.

De plus, ce sera un combat décisif dans la carrière de ces deux hommes. Le club a pris et prendra les précautions nécessaires pour que le bataille soit un vrai combat, et pas autre chose. Le club paie chacun pour décider du titre de champion entre ces deux hommes, mais il entend en avoir pour son argent. Il ne paiera pas pour une imitation de bataille et les deux hommes sont bien avertis, sur ce point. Pas d'argent, si les deux adversaires se ménagent.

La Crosse

NEW WESTMINSTER, 21.— Les Régina et les New Westminster ont joué hier après-midi en présence de 8,000 personnes, la première partie de crosse de la série de deux, pour la possession de la Coupe Minto, emblème du championnat du monde.

Les champions ont lutté avec vaillance contre leurs redoutables adversaires et les ont finalement vaincus par une majorité de 2 points.

Les Régina avaient eux aussi un très bon club, mais les joueurs ne se connaissaient pas suffisamment et voilà pourquoi il se commit certaines erreurs au cours de la joute, erreurs qui contribuèrent pour beaucoup au succès des Westminster.

Ceux-ci le disions-nous, ont joué en champions. Ils ont lutté courageusement du commencement à la fin. Au cours de la joute, il y eut quelques tirages, qui, heureusement ne tournèrent pas au tragique. La seconde et dernière partie, sera jouée lundi prochain.

POSITION DES CLUBS.

New-Westminster		Régina
Gray	Buts	Clark
Galbraith	Points	Howard
Gilliford	Couverts	Lalonde
Gilliford	Défenses	West
Rennie	Défenses	Shea
Rennie	Défenses	Davidson
at Feeney	Centres	Warwick
Spring	"	Allen
Turnbull	"	Gorman
Turnbull	Int.	McGregor
Bryson	Ext.	McDougal

SOMMAIRE

	1er Quart	
w-Westminster	Bryson	2.34
gina	Murton	2.36
gina	Gorman	1.49
	2e Quart	
w-Westminster	Bryson	2.06
w-Westminster	Spring	2.27
w-Westminster	A. Turnbull	3.06
w-Westminster	T. Rennie	2.20
w-Westminster	W. Turnbull	7.46
	3e Quart	
gina	McGregor	2.17
	4e Quart	
gina	Warwick	2.11

SHERBROOKE ET SES ALENTOURS

LES PROPOSITIONS DU C. P. R.— APRES 29 ANS DE SERVICE.— NOMME DESSERVANT. — VISITE PAROISSIALE. — PREMIERE COMMUNION. — POUR UNE BONNE OEUVRE.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 21. — Très importante séance d'ajournement du conseil de ville, mardi soir, employée presqu'exclusivement à définir l'action à prendre au sujet de la série de propositions soumises par la Compagnie du Pacifique et qui renferment la clef des conditions sur lesquelles semble maintenant reposer le résultat définitif des pourparlers de construction et d'agrandissement projetés dans notre ville. D'après une communication reçue de la part des autorités du Pacifique et dont lecture fût donnée mardi à l'assemblée des échevins, il semblerait que la dernière formule des recommandations adoptées par le conseil en réponse aux demandes faites par la compagnie ne rencontre pas tout à fait ses désirs; c'est pourquoi on a dû soumettre toute la question à une nouvelle étude et revenir en particulier sur les différentes clauses mises hors de considération par la compagnie pour enfin dresser à nouveau toute la filière des concessions offertes par la ville. Entr'autres points sur lesquels le conseil ne paraît pas très anxieux de céder le pas à la requérante, nous devons citer le cas d'un certain pont à haut niveau à la traverse de la rue Belvidère, que la compagnie s'engageait à construire au coût de $14,000, mais que la ville s'engageait ensuite à maintenir à ses frais et dépens; il y a en outre le détail relatif à la question du service d'eau à un taux au-dessous de 7 1-2 cts. les 1,000 gallons, ce qui équivaut à demander ce service pour moins du prix coûtant. Bref, on semble d'avis chez la plupart des échevins que, à moins que la compagnie ne veuille mettre un peu d'eau dans le vin de ses propositions, ce serait pour nous, payer trop cher les avantages qu'elle nous propose et que pour être de bon compte l'on ne devrait plus rien ajouter aux concessions déjà faites, au risque même de voir tous les beaux projets en perspective se perdre dans l'irréalisation.

—George Samworth, de Granby, depuis 23 ans au service du chemin de fer Vermont Central, comme conducteur, vient de résigner sa position pour prendre un repos bien mérité après un si long terme de labeur sans trève.

—M. l'abbé Eugène Dufresne, de Windsor Mills, vient d'être chargé par Monseigneur de la desserte de l'Hôpital St-Vincent de Paul, comme prêtre chapelain, et est entré en ses nouvelles fonctions au commencement de la semaine.

—M. le curé Laporte, de St-Jean-Baptiste, Sherbrooke-Est, commencera sa visite paroissiale annuelle, lundi prochain.

—L'imposante cérémonie annuelle de la première communion a eu lieu à l'église St-Jean-Baptiste, hier matin, alors que 72 jeunes enfants, tant garçons que fillettes, participèrent pour la première fois au Banquet Eucharistique.

—La troupe des amateurs de la ville qui se dévoue à l'œuvre de l'Hôpital St-Vincent de Paul donnait mardi, sa seconde soirée dramatique et musicale, au profit de cette œuvre par excellence, au Monument National, et en faisait ainsi que de la première fois un succès complet sous tous rapports.

LA GOURMANDISE DE DEUX BAMBINS

Elle faillit leur coûter la vie, car elle leur fit absorber du poison.

(Spécial à la PATRIE)

SAINT-LOUIS, 21 — Un de nos braves cultivateurs de cette paroisse, M. Noé Courtemanche était à labourer, suivi de ses garçons, âgés seulement de 5 à 10 ans. Ces derniers trouvèrent une carrotte des champs sur le sol tôcemment remué. Les bambins, sans plus réfléchir, firent de cette trouvaille deux bouchées. Aussi peu de temps après, le poison de la "carrotte à moro" se fit sentir et ils tombèrebt dans des convulsions atroces.

Ce ne fut qu'après un travail assidu de quatre heures que M. le docteur Gagné put les faire revenir à un meilleur état.

EXCURSION SUR LE FLEUVE

La première excursion sur le fleuve a eu lieu hier après-midi, à bord du "Berthier". Près de mille personnes en ont fait partie. Grâce à la magnifique température qui régnait sur le fleuve, les excursionnistes se sont amusés à leur gré et, au retour à Montréal, n'ont eu que des félicitations pour l'organisateur de cette fête, l'ex-détective Deschamps.

Une autre excursion sera organisée sous peu.

Ce que Fait la Fournaise Sunshine

La fournaise Sunshine est dessinée et construite pour chauffer une maison, une église, une école ou un magasin, et elle fait cela d'une manière plus satisfaisante que toute fournaise connue ou tout autre système de chauffage.

Elle fait cela plus rapidement que la bouilloire à eau chaude, parce que, aussitôt que le feu est allumé dans la fournaise Sunshine, on obtient de l'air chaud dans les chambres.

Fournaise Sunshine

Elle fait cela plus convenablement que la bouilloire à eau chaude, parce qu'elle n'a pas de radiateurs pour embarrasser la chambre, ramasser la poussière et gâter les tapisseries et les boiseries.

Elle fait cela plus hygiéniquement que la bouilloire parce que l'air pur parvient à la fournaise par un tuyau à air froid.

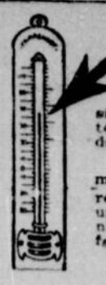

Elle fait cela mieux que toute autre fournaise parce que, étant faite de patrons exclusifs, elle possède des caractéristiques plus recommandables.

Elle fait cela plus économiquement que la bouilloire parce que la circulation uniforme de l'air rend minime le compte de chauffage.

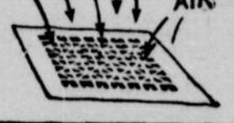

McClary's

LA MODE PARISIENNE

Exposition Elaborée de Modes d'Eté

Toute une gerbe multicolore de fleurs et de garnitures, une collection choisie des

PLUS BEAUX MODELES IMPORTES

Ainsi que des exquises créations dues au génie inventif de nos propres modistes.

TOUTES LES DAMES SONT CORDIALEMENT INVITEES

VOIR NOS VITSRINE.

N. TUCKER, Propriétaire,

358 rue Ste-Catherine Est, angle Berri. Tel. Bell Est 2441.

LES DELEGUES AUSTRALIENS

ILS PASSENT PAR NOTRE VILLE, HIER, ET SONT L'OBJET D'UNE BELLE RECEPTION.

Les journalistes australiens ont passé la journée d'hier parmi nous. Arrivés hier matin d'Ottawa en compagnie de leur cicerone, M. George Ham, du C. P. R., ils ont visité la ville et ont été les hôtes du "Star" hier midi, au Canada Club, et du Board of Trade hier soir, au St-James Club.

Nos confrères d'Australie s'en vont, comme nous l'avons déjà dit, représenter leur pays à la conférence de la presse impériale qui se tiendra à Londres dans le mois de juin prochain.

Ils sont arrivés à la gare Windsor hier matin, vers les huit heures. C'était jour de fête hier, mais nos confrères ont eu une excellente idée de notre ville et de son commerce. Les compagnes des heureux voyageurs ont fait une visite de quelques heures à nos principaux magasins pendant que leurs maris avaient une entrevue de quelques minutes avec Sir Thomas Shaughnessy et visitaient les quartiers généraux du C. P. R.

Sir Thomas les reçut avec son affabilité ordinaire. Il leur souhaita la plus cordiale bienvenue parmi nous. On causa ensuite des progrès et de la gigantesque et parfaite organisation de notre grand chemin de fer national et tous exprimèrent leur satisfaction de voir tous les jours s'étendre la popularité de la belle route canadienne.

A la fin de l'entrevue avec le président du Pacifique Canadien, M. Gresley Lukin, le vétéran des journalistes d'Australie, déclare que les chemins de fer de son pays n'étaient plus sous le contrôle du gouvernement mais d'une commission parfaitement indépendante.

A onze heures, les délégués visitèrent la ville en automobiles. Ils s'arrêtèrent au Board of Trade où le président leur souhaita la bienvenue.

M. Robert Kyffin-Thomas et M. Geo. Fenwick, tous deux membres de la délégation australienne, ajoutèrent quelques mots.

A une heures et demie les journalistes étaient les hôtes du "Star", au Canada Club, et M. Geo. Ham, toujours aimable, accompagnait les dames à un lunch à l'hôtel Viger.

Dans l'après-midi on visita et hier soir c'était le grand dîner du St-James Club.

M. Farquhar Robertson présidait et plusieurs membres du club et citoyens éminents y assistaient.

Après avoir proposé la santé du Roi, le président souhaita la bienvenue aux délégués et il pria l'honorable M. Devlin, ministre de la Colonisation de la province, et M. H. B. Ames, M.P., de proposer la santé des "Hôtes". Après les discours brefs, mais intéressants de ces messieurs, l'hon. C. T. Davies et M. Geo. Fenwick, tous deux délégués, répondirent, remerciant chaleureusement les citoyens de Montréal de leur cordiale réception.

M. T. Temperley, des Nouvelles Galles du Sud, fut l'orateur suivant et c'est lui qui se fit l'interprète de ses confrères pour exprimer leurs impressions de ce court voyage à travers le Canada. Ils ont tous été charmés. C'était la première fois que lui et quelques-uns de ses collègues voyaient de la neige. Ils en ont vu beaucoup dans les Montagnes Rocheuses et ils ont tous été émerveillés.

La santé des compagnies de transport fut proposée par M. W. I. Gear et M. C. M. Hays, vice-président et gérant-général du Grand Tronc y répondirent pour les chemins de fer et M. James Thom pour les compagnies de navigation.

La santé du président du banquet fut proposée par M. Kyffin-Thomas.

Les délégués sont partis hier soir pour Québec, toujours accompagnés par M. George Ham, "à qui ils trouvent une qualité nouvelle tous les jours", nous disait un d'entre eux, hier, pour de là s'embarquer sur l'"Empress of Britain" cet après-midi, en route pour Londres. Les représentants de la presse de Montréal, MM. Godfroy Langlois et Jas. S. Brierly, les accompagnent.

Les journalistes australiens ont été invités à un lunch ce midi au club de la garnison à Québec, par le premier ministre de la province, Sir Lomer Gouin, de même que les délégués canadiens de la conférence.

Nos confrères emportent du Canada un souvenir vraiment agréable.

Les membres de la délégation sont les suivants : M. Robert Kyffin-Thomas, chef du parti; l'hon. John Waters Kirwan, l'hon. Chs. Ellis Davies, M. Hudson Berkeley, M. Norman Clark, M. Gresley Lukin, M. George Fenwick, M. Mark Cohen, M. Harry Brett, M. Ed. S. Cunningham, w. Thomas Temperly et M. Thomas, fils du chef de la délégation.

LES DELEGUES D'AUSTRALIE A LA CONFERENCE IMPERIALE DE LA PRESSE. — Photographie par l'artiste de la PATRIE d'un groupe à leur arrivée à la gare Windsor, hier matin. Les deux figures du centre sont celles de MM. George Fenwick et George Ham. Le dernier à droite est M. R. K. Thomas, le chef de la délégation.

UN APPEL A M. TAFT

LES MEMBRES DE LA CONFERENCE D'ARBITRAGE DE LAKE MOHONK LE PRESSENT DE SE METTRE A LA TETE DU MOUVEMENT EN FAVEUR DE LA LIMITATION DES ARMEMENTS.

LAKE MOHONK, New-York, 21 — Des hommes d'affaires représentant cinquante-huit Chambres de Commerce de dix-neuf Etats et du Canada, qui prennent part en ce moment à la conférence d'arbitrage international, ont adopté hier une résolution pressant le président Taft de prendre l'initiative pour amener les nations à limiter ou à réduire simultanément les armées et les flottes du monde.

L'ambassadeur Wu Ting Fang dans un discours prononcé hier à la conférence, a déclaré que la Chine était en faveur de faire de l'arbitration forcée une loi des nations. Les relations amicales existant entre les Etats-Unis et le Canada ont été dépeintes par le juge J. J. MacLaren, de la cour des Appels de la province d'Ontario, qui a déclaré que, tandis que les individus dans une certaine mesure sont devenus bons chrétiens, nous restons encore en tant que nations et sociétés en majeure partie barbares et païens.

Le gouverneur Ansel, de la Caroline du Sud, a parlé en faveur de l'arbitrage, ainsi que le Révérend Frederick Lynch, pasteur de la "Pilgrim Church" de New-York.

M. J. Allen Baker, membre du parlement britannique, proposa aux nations civilisées l'exemple des bonnes relations existant entre les Etats-Unis et le Canada.

Il conclut en disant que la paix du monde dépend aujourd'hui de l'attitude des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Le consul général japonais à New-York, M. Kokichi Midzumon parla dans le même sens au nom de son pays.

AU THEATRE FRANCAIS

La troupe Cummings dans les "Deux Orphelines"

L'excellente troupe de M. Cummings donnera en spectacle pour la septième semaine de leur engagement au théâtre Français, un mélodrame du répertoire français, qui a remporté partout où on l'a représenté de brillants succès. C'est la pièce de d'Ennery, intitulée Les deux Orphelines, que portait l'affiche d'un théâtre français de cette ville, il y a encore quelques mois. On a beaucoup dit, écrit, inventé sur cette œuvre d'inspiration romantique ; tout le monde la connaît et aime à l'entendre.

De bien mauvais plagiaires ont voulu s'emparer de l'intrigue de cette pièce, la faire jouer sur les scènes du théâtre américain ; mais leur mauvais pastiche a rencontré l'insuccès et naturellement l'oubli. Ce sera donc un plaisir pour ceux qui ont une estime pour les œuvres du célèbre romancier, d'aller applaudir sa pièce, que des artistes d'un talent reconnu sauront interpréter avec une grande science.

Le rôle du chevalier de Vaudrey, qui est le principal, trouvera dans M. Victor Browne un fidèle interprète. Mlle Carol Arden sera capable d'émouvoir les cœurs les plus endurcis dans le rôle d'Henriette, l'une des deux orphelines, et le rôle de l'orpheline aveugle, Louise, qui est si empoignant, sera une occasion pour Mlle Hélène Young de révéler son beau talent.

Inutile de dire quels soins on a apportés dans la mise en scène et les décors de cette pièce.

LE TROISIEME CENTENAIRE

De la découverte du lac Champlain à Plattsburg. — La parade navale sera passée en revue par le président Taft.

PLATTSBURG, N.-Y., 21. — En notre ville ont décidé de se rendre au cours de l'été prochain trois cents membres de l'"Automobile Club of America", ils y prendront part aux fêtes du troisième centenaire de la découverte du lac Champlain. M. Alfred Ely, un des directeurs de l'association, a dit au cours d'une interview que la plupart de ces automobiles, portant à peu près deux mille personnes, appartiennent à la ville de New-York et qu'un grand nombre d'automobilistes, du haut de l'Hudson, de la vallée de la rivière Mohawk et de l'ouest de l'Etat se joindront à eux à Albany.

Le sénateur Emerson, de ce district, recevra le parti présidentiel, qui icomprendra MM. Sherman, Root et Cannon. Ces messieurs passeront la nuit chez lui, puis se rendront au lac Champlain en automobiles. Les routes qui conduisent à Plattsburg sont déjà en bon état et seront encore améliorées ce printemps.

Deux associations de yatching, d'Amsterdam et de Schenectady, sont à organiser une croisière sur le lac Champlain durant les fêtes, et d'autres écrivent à Plattsburg pour avoir des informations. Le comité nautique, qui a pour président l'hon. Henry T. Kellogg, juge de la Cour Suprême, s'organise pour recevoir les visiteurs et arrange le programme des courses qui auront lieu dans le port de Plattsburg les deux premiers jours des fêtes, les 5 et 6 juillet. Le président Taft passera en revue la parade navale du pont de l'un des deux torpilleurs MANLEY ET STILETTO, qui ont reçu ordre de se rendre à Plattsburg en compagnie de plusieurs autres navires du gouvernement.

Les soldats sont enchantés d'apprendre qu'ils quitteront leur campement de Pine Plains pour venir à Plattsburg, ce qui leur donnera l'occasion de prendre part aux fêtes. Plusieurs régiments canadiens sont en communications avec les fonctionnaires locaux en vue de venir établir leur campement d'été en notre ville.

Les Chevaliers de Colomb de l'Etat ont accepté avec enthousiasme la proposition de venir à Plattsburg, et il est probable que trois mille Chevaliers prendront part à la célébration.

W. H. Scroggie Limited

RUES STE-CATHERINE ET PEEL

Soyez Tous Prêts pour la "Fête Victoria"

Vous devez faire vos achats demain pour ce congé populaire—nous sommes prêts à vous fournir tous les petits accessoires pour robes que les dames trouvent indispensables—des valeurs spéciales en articles pour porter, et un beau choix d'articles sportifs et tous les articles nécessaires à ceux qui quittent la ville, tout ce qu'il faut pour le panier du pique-nique—et tout ce qui procure le confort de ceux qui prennent un congé.

58 Costumes-Tailleur de $27.50 pour Dames, pour $17.50

La saison précédente a causé un peu de retard dans la vente de nos costumes-tailleurs et nos assortiments sont plus considérables qu'à l'ordinaire à cette époque tardive.

Nous avons entrepris de réduire nos assortiments à une condition normale en coupant les prix à un tel point que la femme la plus économe ne pourra pas laisser échapper cette occasion d'épargner de l'argent.

L'offre spéciale pour samedi comprendra seulement 58 **COSTUMES-TAILLEUR**, en broadcloth en nuances unies et à effets de rayures, modèles élégants confectionnés pour le meilleur commerce de cette saison, jupes unies à lés, avec boutons. Valeurs régulières $27.50. En vente, samedi **$17.50**

JUPES-TAILLEURS POUR DAMES. — En serge et drap de Vigogne bleu-marin, noirs et gris Oxford. Prix régulier $2.25. Pour **$1.59**

Un Voile Frais et Convenable

Est un des petits extras qu'il ne faudra pas oublier pour la toilette de la "Fête Victoria." Vous n'aurez pas de difficulté à choisir dans notre superbe assortiment la maille et la couleur que vous préférez.

Le voile en Tulle Russe à petite, moyenne et grande maille, avec ou sans pois, en tulle Russe à maille double, tulle de Bruxelles à mailles unies et de fantaisie et en chiffon pour le deuil, en chiffon et crêpe de Chine pour voiles d'auto et écharpes. Prix spéciaux, **25c, 29c, 39c, 49c, 59c et 75c.** Deux offres très spéciales en voiles comprenant tous les principaux styles et nuances en filet et tulle de Bruxelle. Prix réguliers 35c, 45c et 50c. Prix spécial **15c**

AVIS AUX EPICIERS

Au Sujet du Concours JELL-O

Les épiciers qui n'ont pas encore échangé les coupons de "La Patrie" sont priés de le faire sans plus tarder, en s'adressant aux représentants à Montréal de la Genesee Pure Food Co. qui sont MM. FRANK L. BENEDICT, importateurs, 144 rue Craig Ouest.

The Agony of PILES

Les Tortures DES HEMORROIDES

IL N'Y a que ceux qui souffrent des hémorroides qui savent les souffrances qu'elles font endurer! Elles rendent tout plaisir impossible, enlèvent tout charme à la vie et sont la cause de longs jours de souffrances atroces. La plupart des soi-disant "remèdes" n'apportent qu'un soulagement momentané — et le mal revient toujours avec son cortège de douleurs et de misère! ZAM-BUK GUERIT LES HEMORROIDES! Et ce, radicalement. Vous en avez la preuve partout autour de vous. Femmes et hommes de toutes les classes de la société en on fait l'heureuse expérience — peut-être aussi quelques-uns de vos amis. Laissez-le vous guérir!

Mme Wm. Hughes, de 283 rue Hochelaga, Hochelaga, Montréal, dit : "Je souffrais depuis des années d'hémorroides internes, cuisantes et saillantes. Nul ne saurait dire les souffrances que j'endurai. Remèdes sur remèdes furent inutiles. Les jours succédaient aux jours et rien ne pouvait me soulager : douleurs, perte de force, indolence, souffrance, tel était mon lot avant de connaître Zam-Buk. Je sais, à présent, qu'il n'y a rien au monde qui lui soit comparable. Il m'a guérie des hémorroides, et cela pour toujours. Je voudrais faire savoir à toutes les personnes affligées des hémorroides que Zam-Buk les guérira."

Zam-Buk n'est pas seulement un spécifique contre les hémorroides ; il guérit aussi : eczéma, empoisonnement du sang, abcès, ulcères, coupures, brûlures, contusions, affections du cuir chevelu, porrigo, mal de jambes, empoisonnement de plaies, morsures d'insectes, ampoules, mal de pied et toutes les affections cutanées. Tous les pharmaciens et marchands le vendent à 50c la boîte, ou de Zam-Buk Co., Toronto, pour le prix. Dépôt à Montréal : 144 Craig Ouest.

Zam-Buk

TEMPERATURE

Toronto, 21.— Quelques averses ou orages électriques en quelques endroits, mais en général beau et chaud.

VENT

Les chiffres de la température nous sont fournis par la maison Hearn et Harrison, 1612 Notre-Dame Est.

Maximum aujourd'hui	63
Minimum aujourd'hui	50
Maximum l'an dernier	66
Minimum même date	50

NOTES DE LA TEMPERATURE

La pression a été forte au Manitoba aux Provinces Maritimes, tandis que la dépression sud se dirige vers le versant de l'Atlantique. Quelques orages électriques et quelques averses se sont produites dans les vallées de l'Ottawa, du St-Laurent et dans l'Alberta la pluie tombe en ce moment dans la région environnant le lac Erié.

CALENDRIER

DEMAIN: SAMEDI, 22 MAI 1909.

Fête du jour: St-Isidore le laboureur confesseur.

Lever du soleil, 4.24.
Coucher du soleil, 7.29.
Lever de la lune, 6.43.
Coucher de la lune, 11.09.

PHASES DE LA LUNE

Premier quartier le 26 à 8 h. 36 du soir.

LE 24 MAI

Lundi, 'Victoria Day,' la "Patrie" sera publiée de bonne heure.

JOURNALISTES AUSTRALIENS

Nos confrères des antipodes ont passé une excellente journée à Montréal, hier. Ils ont été fêtés, banquetés, promenés en automobile à travers les rues de la ville, etc. Les propriétaires des principaux journaux de Montréal se sont prodigués pour leur rendre leur court séjour dans la métropole du Canada, le plus agréable possible.

Ils sont partis, hier soir, pour Québec, où ils seront les hôtes de Sir Lomer Gouin, et où ils s'embarqueront sur l' "Empress of Britain", pour l'Angleterre, en compagnie de délégués de la presse montréalaise, MM. G. Langlois et Brierly.

La PATRIE souhaite à nos confrères australiens et aux délégués de la presse canadienne, un heureux voyage. Il n'y a aucun doute que leur présence à la conférence de la presse de l'Empire contribuera à en assurer le succès.

L'INCIDENT ASSELIN

Quelques journaux ayant mentionné que M. G. Asselin était rédacteur à la PATRIE, nous croyons devoir dire que M. Asselin était à Québec pour des affaires personnelles et n'y représentait nullement la PATRIE.

Sans vouloir nous immiscer dans cette affaire regrettable sur laquelle la justice est appelée à se prononcer, nous ne pouvons que déplorer que M. Asselin n'ait pas été traité comme l'eût été tout autre citoyen coupable de voies de fait et qu'il ait eu à subir un traitement aussi rigoureux que celui auquel il a été soumis.

Il ne faut jamais abuser de sa puissance, même à l'égard d'un journaliste de qui on a reçu de rudes coups, fut-il le plus coupable du monde.

Autrement, on pourrait se croire en Russie.

LE CONCOURS POUR LES ENFANTS

Dans dix jours notre concours aura pris fin, et ceux qui auront travaillé et qui se seront dévoués seront à la veille de recevoir leur récompense.

Il est inutile de rappeler ici tous les avantages de ce concours, mais il n'est pas inutile de rappeler que ceux qui tout en ayant beaucoup travaillé, ne sont pas sûr du succès peuvent encore en travaillant fort, en déculant leurs forces rejoindre ceux qui sont les plus près du but. Ainsi que ceux qui retirent chaque soir 200 coupons s'efforcent d'ici à la fin du concours de doubler ce chiffre. On peut faire beaucoup de travail en dix jours.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE

La section d'Hochelaga est chargée du feu de la Saint-Jean.

Les membres de la section d'Hochelaga, de l'Association St-Jean-Baptiste donneront un euchre le 3 juin prochain, dans les salles de l'Auditorium pour défrayer les dépenses du feu de la Saint-Jean. C'est en effet cette section, qui a été chargée de s'occuper de l'organisation de cette soirée du feu de la Saint-Jean-Baptiste dans la division Est.

Comme c'est cette section, qui devra fournir le petit Saint-Jean-Baptiste traditionnel, elle a décidé de faire un concours. Il y a déjà plusieurs candidats.

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 21. — Howard Armour, agent du Grand Tronc à Cache Lake, s'est noyé dans un lac du Parc Algonquin, réserve du gouvernement d'Ontario. Les détails de l'accident font défaut, Armour était âgé de 25 ans.

SIX PERSONNES ENGLOUTIES DANS LA RIVIERE STE-ANNE

Par suite d'un accident, une chaloupe et deux petits bacs chavirent, précipitant dans les flots une vingtaine d'occupants: Scène d'horreur indescriptible.

LES NOMS DES MALHEUREUSES VICTIMES

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

SAINTE-ANNE DES MONTS, Comté de Gaspé, 21.—Un terrible malheur vient de jeter le deuil dans plusieurs braves familles de Sainte-Anne des Monts.

Dans un

DRAME DE L'ONDE

qui s'est déroulé hier sur la grande rivière Sainte-Anne, six personnes ont perdu la vie, tandis qu'une quinzaine d'autres ont failli périr.

Voici comment est arrivée cette lugubre calamité, qui a créé une très profonde sensation dans tout le district.

Hier, fête de l'Ascension, un bon nombre de résidents de la côte ouest de la rivière Sainte-Anne

REVENAIENT DE LA GRAND'-MESSE,

de l'église située sur la côte Est.

Tous s'étaient embarqués pour regagner leur rive, le plus grand nombre dans une chaloupe et les autres dans deux petits bacs.

Les bacs glissaient en suivant le fil de fer qui barre la rivière à cet endroit.

La chaloupe filait, en avant, dans la même direction, mais en haut du courant et du fil de fer.

Tout le monde était joyeux et personne ne pouvait songer au malheur qui les guettait.

Soudain la chaloupe fut emportée par un

COURANT IRRESISTIBLE,

et malgré les efforts de rameurs en sens inverse, elle se rua bientôt sur le fil de fer tendu que suivaient les bacs.

En un instant, chaloupe et bacs

CHAVIRERENT

et une vingtaine de personnes, hommes, femmes ou enfants, furent précipités dans les flots.

La scène fut angoissante. Les uns se cramponnèrent aux embarcations désemparés, d'autres s'élancèrent à la nage vers la rive la plus rapprochée. Certains, avec un dévouement héroique, s'oubliant eux-mêmes s'efforcèrent de sauver la vie à ceux de leurs proches qui allaient périr.

DES TEMOINS

du naufrage volèrent au secours des malheureux qui se débattaient dans les flots et sauvèrent tous ceux qu'ils purent atteindre.

...Mais, hélas! le gouffre avait déjà englouti

SIX VICTIMES,

savoir:

Mme veuve Louis Levasseur, 70 ans; Mme Gervais, St-Laurent, 30 ans; Mlle Georges Vaillancourt, 12 ans, Arthur Deroy, 25 ans, marié; Charles Chénard, 15 ans, tous de Ste-Anne des Monts, et Philippe Simard, de Ste-Luce, comté de Rimouski. Ces trois derniers n'ont pu être retrouvés, la haute marée les ayant emportés vers le large.

DIGNE MILITAIRE QUI DISPARAIT

LE LIEUTENANT-COLONEL E. G. PICHE EST DECEDE A JOLIETTE, MERCREDI SOIR. — BIOGRAPHIE. — FUNERAILLES DEMAIN.

(Dépêche spéciale à la PATRIE.)

JOLIETTE, Qué., 21.— Le lieutenant-colonel E. G. Piché est décédé à Joliette, mercredi dernier. Il a succombé à une congestion cérébrale.

Eugène Gaspar Piché naquit à Montréal le 29 décembre 1857. Vers 1878, il représenta à Winnipeg la maison Thibaudeau et Frères, de Montréal. Il entra dans le 65e régi-

Feu le Lt.-Col. E. G. PICHE, décédé à Joliette.

ment comme second lieutenant, le 17 juillet 1879, devint premier lieutenant en 1880. Il laissa le régiment lors de son départ pour Winnipeg, en 1881.

Montréal. Il entra dans le 65e régt Winnipeg comme lieutenant, et fit la campagne du Nord-Ouest de 1885, assista à la bataille de Batoche et autres; il fut décoré pour cette campagne. Il revint à Montréal en 1886, où il entra de nouveau dans le 65e régiment.

Cette même année, il obtint un certificat de 1ère classe du collège militaire Royal de Kingston.

En 1892, il entra dans le 83e de Joliette, et y devint successivement capitaine, adjudant-major, et Lieut.-colonel en 1902. Il reçut, en 1906, la décoration pour les officiers des troupes auxiliaires coloniales. Pendant son séjour à Joliette il exerçait la profession de courtier. Il fut pendant plusieurs années conseiller et pro-maire de la ville de Joliette. Le lieut.-colonel Piché était fort estimé dans les cercles militaires, où sa courtoisie impeccable et sa générosité étaient fort appréciées.

La ville de Joliette perd en lui une de ses personnalités les plus marquantes. Pendant son séjour ici il avait su se créer des amitiés nombreuses et solides. Aussi sa mort soudaine cause-t-elle d'unanimes regrets.

En 1892, le lieutenant-colonel avait épousé en secondes noces Madame Edouardina Rivard, veuve de M. le juge Olivier et fille du Dr A. M. Rivard, shérif de Joliette. Il laisse trois fils: Edouard, René et Maurice.

Les funérailles du lieutenant-colonel Piché, auxquelles prendront part les volontaires du 83e régiment, auront lieu, demain, à la cathédrale de Joliette, après l'arrivée du train C. N. Q. R., venant de Montréal.

UN TEMOIGNAGE SENSATIONNEL

Domina Petelle, un voisin et un camarade des frères Houle, est d'opinion que William Houle n'a pas couché chez son frère Omer la veille du meurtre de Domina Pelletier.

(De l'envoyé spécial de la Patrie)

BEAUHARNOIS, 21. — Sensation promise par le témoignage de Pointe s'est produite cet après-midi à la reprise de l'enquête, dans l'affaire Houle, accusé de meurtre.

Un voisin de la famille Houle et

UN CAMARADE

des frères Houle, a été entendu et a contredit les témoignages donnés par le père, la mère et les sœurs de l'accusé. Ce témoin, Odilon Petelle

DOMINA PETELLE

et il habite dans le rang double, à une distance de cinq arpents du domicile d'Omer Houle et de dix arpents du domicile du cultivateur François Houle.

Il connaît la famille Houle depuis son arrivée au rang double, le 16 octobre 1908. Il visitait la famille deux à trois fois par semaine, surtout le dimanche et le lundi.

Mardi, le 13 avril dernier, le soir du meurtre, il est allé chez François Houle. Il est arrivé à la résidence d'Omer, qu'il a invité à l'accompagner. Omer a refusé, prétextant qu'il était fatigué. Il est donc allé seul chez François Houle, où il a vu le père Houle, sa femme et sa fille, Lidia.

Les garçons

WILLIAM ET [illegible]

n'y étaient pas.

Il s'informa où ils étaient et on lui répondit qu'ils étaient couchés, parce qu'ils étaient fatigués, attendu qu'ils avaient travaillé toute la nuit précédente, à la garde d'animaux malades appartenant à leur père.

Il retourna alors chez Omer, où il

TROUVA WILLIAM

que l'on disait couché chez son père. William était chaussé de chaussettes de laine. Il était alors 8.30 heures. Les chemins étaient horriblement mauvais et il était impossible de marcher en chaussettes.

Lundi soir, la veille du meurtre, il est allé aussi chez Francis Houle.

En passant devant la demeure d'Omer Houle, il vit que la porte était cadenassée à l'extérieur. Il n'a pas vu les garçons à la demeure de leur père mais il croit avoir rencontrée William, en s'en retournant chez lui. Il faisait noir et il a cru reconnaître son ami, mais, il n'est pas sûr. Il l'a salué, comme il aurait salué William, s'il eût été sûr que c'était lui.

Comme l'on voit, le témoignage de Petelle laisse entendre que William Houle n'a pas couché chez son frère Omer, la veille du meurtre.

LES AUTRES TEMOINS

entendus, ce matin, sont les docteurs Huot et Groseillier, qui ont fait le rapport de l'autopsie. Ce rapport est connu. Mathias Pelletier, frère du défunt, a aussi été entendu. Son témoignage n'a jeté aucune lumière sur le drame du 13 avril.

L'enquête a été ajournée à 2 heures, cet après-midi.

QUERELLE ENTRE DEUX FRERES

SAMUEL ROY ACCUSE SON FRERE RAYMOND DE TENTATIVE DE MEURTRE.

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

SAINT-JEAN, Qué., 21 — Une accusation grave vient d'être portée contre un citoyen bien connu de la paroisse de Ste-Anne de Dabrevois, M. Raymond C. Roy, cultivateur, a été accusé par son frère, M. Samuel Roy, de tentative de meurtre. Il appert qu'il y a entre les deux frères certaines difficultés quant à la possession d'un immeuble.

Les deux frères s'étant rencontrés sur cet immeuble, une querelle s'éleva et c'est alors que Raymond C. Roy aurait frappé son frère avec un bâton et lui aurait infligé des blessures.

Le prévenu est actuellement dans les cellules de la prison commune à Saint-Jean et n'a pu être admis à caution.

LES ELECTIONS DE NICOLET

(Spécial à la PATRIE)

NICOLET, 21 — Le grand événement de cette semaine à la votation d'hier.

Les élections municipales pour le renouvellement du conseil de ville de Nicolet se font tous les deux ans, au mois de mai. Cette année, elles ont eu lieu hier le 19, et il y eut contestation sur toute la ligne. Les sièges du maire et des conseillers ont été vivement disputés.

Pour les fins municipales, Nicolet est divisée en 3 quartiers qui ont droit d'élire chacun deux conseillers, le maire étant élu par toute la ville.

Le maire sortant de charge était M. John O'Shaughnessy, qui eut pour adversaire M. Louis C. Caron, jr., architecte, et conseiller sortant de charge.

M. Caron a été élu par 34 voix de majorité. Les six candidats appuyant M. Caron dans les trois quartiers de la ville ont tous été élus, moins un. Ce sont MM. Ed. Marchand, Jos. Lemay, dans le No 1; Fr. X. Desfossés et Philippe René, dans le No 2, et Octave Duperron, dans le No 3. M. P. L. H. Bourke, est le seul adversaire élu.

M. Caron a donc remporté une victoire éclatante en se faisant élire maire avec cinq de ses partisans sur six. Inutile de dire qu'il y eut de grandes réjouissances.

Matelas "OSTERMOOR"

GUARANTEED ALASKA BEDDING

Pour Personnes Particulières

Leur prix d'achat est votre unique dépense.

71-2

NAISSANCES.

BROCHUS — A Attleboro, Mass., l'épouse de M. Joseph Brochus, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mme Elisée Gagné. L'enfant fut baptisée des prénoms de Marie Rochelle, Jeanne Cécile.

MESSIER — A Attleboro, Mass., l'épouse de M. Albert Messier, une fille.

Parrain et marraine M. et Mme Ulric Messier, de Central Falls, R.-I., oncle et tante de l'enfant, qui a été baptisée des prénoms de Marie, Alma, Geneviève.

PAUZÉ — A Montréal, le 9 courant, au No 3, Place Guay, l'épouse de M. Ulrid H. Pauzé, une fille, baptisée Marie-Yvette-Françoise.

Parrain et marraine, M. et Mme Frank Pauzé, oncle et tante de l'enfant. 71-2

DECES

AUBIN — A Montréal, le 20 mai 1909, à l'âge de 48 ans et 5 mois, Joseph Aubin, époux de Joséphine Carrisse.

Départ du convoi funèbre de sa résidence au No 61 Hôtel de Ville, dimanche, le 23 du courant, à deux heures, pour le cimetière de la Côte des Neiges lieu de la sépulture, et le service sera chanté lundi, le 24, à 7 heures, à l'église St-Jacques. 72-1

BEUDOIN — A Montréal, le 20 mai 1909, à l'âge de 38 ans, 9 mois, Zénon Beaudoin.

Les funérailles auront lieu lundi, le 24 courant à St-Lin des Laurentides.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père à 9.30 a. m. pour se rendre à l'église paroissiale.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 72-1

CŒRRE — En cette ville, le 18 mai 1909, à l'âge de 48 ans, 6 mois, 9 jour Madame Olive Monette, épouse bien-aimée de Napoléon Coderre.

Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre M. P. A. Goulet, No 34 rue Beaudry, à 8 heures pour se rendre à l'église Saint-Pierre et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 71-2

CUPAL — En cette ville, le 20 courant à l'âge de 26 ans, 7 mois et 15 jou. Henri Adelard Coupal, étudiant, fils de feu Gédéon Coupal, bourgeois.

Le service funèbre aura lieu samedi le 22 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de sa mère, No 901 Ave de l'Hôtel-de-Ville, à 9 1-2 heures, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 72-1

LOYE—En cette ville, le 21 courant, est décédé le capitaine Francis Loye de la force constabulaire de Montréal, à l'âge de 63 ans. Il était natif de Armagh, Irelande.

Avis des funérailles plus tard. 72-1

MONAHAN—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 20 ans, Mademoiselle Elizabeth Monahan.

Le service funèbre aura lieu samedi le 22 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 1378 rue Saint-Hubert à 8 1-4 heures, pour se rendre à l'église St-Jean Baptiste et de là à Joliette, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 72-1

THIBEAULT — A Montréal, le 19 mai 1909, à l'âge de 2 ans et 10 mois, Joseph Emile Dolphis, enfant bien-aimé de M. Emile Thibeault, No. 854 rue St-Denis.

Funérailles privées. 72-1

CARUSO

pourra chanter mieux s'il mange les olives Santa Maria.

COMMISSION DES FINANCES

DES RAPPORTS IMPORTANTS Y SERONT SOUMIS CET APRES-MIDI

La Commission des Finances siègera cet après-midi et elle aura à étudier une masse de rapports de la commission de la voirie, concernant la construction des pavages et de trottoirs.

Cette dernière commission a siégé, ce matin, et elle a adopté quantité de rapports, recommandant la construction immédiate de trottoirs, sur diverses rues.

A nombre des rapports qui seront soumis aux finances, l'on trouve celui présenté par le chef Tremolay, demandant la construction de cinq nouveaux postes de pompiers, dont un dans le quartier Mont-Royal, un à Rosemont, un à Villeray et le cinquième sur la rue Mills.

Le chef demande quinze nouveaux pompiers, 16 chevaux, deux pompes à vapeur, deux voitures pour les nouveaux sous-chefs et une automobile pour l'usage du chef.

DES PANIERS A DECHETS

Le Dr L. Gregor, de l'Université McGill, et le président de la Ligue pour l'embellissement de la ville, s'est présenté devant la commission de la voirie, ce matin, en compagnie du chef Campeau, et il a demandé que la ville fasse installer des paniers à déchets, à l'angle des rues importantes, dans les squares et dans les environs des gares de chemins de fer.

M. Gregor dit qu'il s'est intéressé à trouver l'article qui serait convenable à l'usage que l'on en veut faire, et il déclare que l'on peut se procurer quelque chose de très bien au prix de $2.00 pièce. Ce qui, dans son opinion, est un prix très modique pour une amélioration qui permettrait à la police de faire observer le règlement qui défend de jeter du papier dans les rues.

La commission étudiera la question.

UNE CONCURRENCE TRES RUINEUSE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 21. — Sir Richard Cartwright, Ministre du Commerce, a eu, ce matin, une entrevue avec M. Samuel Landers, organisateur canadien de l'union des Ouvriers Tailleurs. Les unionistes se plaignent de la trop grande importation de vêtements d'Angleterre qui fait un tort considérable aux ouveiers canadiens.

Sir Richard Cartwright a promis de prendre la question en considération.

M. Landers se rend cet après-midi à Montréal. L'organisateur ouvrier déclare que la concurrence anglaise est ruineuse pour le marché canadien.

AVIS POSTAL

Le "Victoria-Day"

Sera observé comme jour de congé à ce bureau.

Les malles de l'après-midi, partant de ce bureau, seront fermées à 10 a.m., et celle du soir aux heures ordinaires.

Une malle pour la Grande-Bretagne et l'Europe, via New-York, par le paquebot "Kaiser Wm. der Grosse", de la ligne North German Lloyd" sera fermée à ce bureau à 9.30 a.m. et une malle supplémentaire par le même paquebot à 6.00 h. p.m.

Les guichets de ce bureau et des succursales postales seront fermés à 10 h. a.m.

Le rez-de-chaussée sera ouvert de 7 a.m.-à-minuit.

DANS L'EAU BOUILLANTE

UN BAMBIN SUCCOMBE A D'HORRIBLES BRULURES, APRES PLUSIEURS HEURES DE TORTURE

Un bien triste accident vient d'éprouver cruellement la famille de M. Emile Thibeault, de la rue Saint-Denis.

Au cours de l'après-midi de mercredi, l'enfant de M. Thibeault, un bambin de trois ans, s'est brûlé mortellement en tombant dans un seau d'eau bouillante, qu'on avait déposé sur le plancher d'un appartement pour les soins du ménage. — L'enfant ayant trompé la surveillance de sa mère, s'approcha du seau, en courant, et y tomba. Le malheureux petit eut les chairs des bras et de la figure profondément brûlés et malgré les soins du médecin et de sa mère, il succomba à ses brûlures, vers neuf heures du soir, au milieu d'indicibles douleurs.

Le coroner a permis l'inhumation du cadavre.

MORT SUBITE DANS UN BOIS

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

SAINTE-JUSTINE DE NEWTON, 21. — John Belhumeur, cuisinier, âgé de 61 ans, a été trouvé mort dans un bois, hier. Tout porte à croire que cette mort subite provient d'une cause naturelle.

Le défunt, qui était veuf, laisse deux filles et trois garçons.

Le corps a été transporté à l'hôtel de M. Zotique Courville, où le coroner McMahon viendra tenir une enquête, ce soir.

LE "TUNISIAN"

(Dépêche spéciale à La Patrie)

QUEBEC, 21—Le steamer "Tunisian" est arrivé hier à Québec, avec neuf cents passagers et est parti pour Montréal à 7.45 hier soir. Il n'est pas très gravement endommagé.

CHANGEMENT DE BUREAU

M. E. J. Chamberlin, vice-président et gérant général du Grand-Tronc, a annoncé hier, dans une circulaire qu'à partir du premier de juin, M. B. B. —elliher, ingénieur en chef du Grand Tronc Pacifique, aura ses quartier généraux à Winnipeg, plutôt qu'à Montréal.

La raison de ce changement est que M. Kelliher sera plus près des grosses constructions de la compagnie à Winnipeg. M.H.A. Woods, l'assistant ingénieur, restera à Montréal.

OCTROI DE CONTRAT

La compagnie de chemin de fer des comtés du sud a accordé des contrats pour du matériel pour sa construction.

Les ouvriers de la compagnie travaillent beaucoup, ces jours-ci, et on nous dit que la construction se fera très rapidement.

A LA LEGISLATURE

SEANCE DE L'AVANT-MIDI

(Dépêche spéciale à La Patrie)

QUEBEC, 21—A l'ouverture de la séance, cet avant-midi, Sir Lomer Gouin a continué son discours de mercredi soir sur l'Abittibi.

Le premier ministre est revenu une fois de plus sur la cause de rupture des négociations entre le gouvernement et le syndicat belge. Au moyen de documents, il s'est efforcé de démontrer qu'il n'était pas du tout question de pot-de-vin, mais que le syndicat n'a pas cru devoir accepter les conditions d'établissement. De plus, Sir Lomer Gouin fait observer que si M. Turgeon était réellement coupable, il devait se trouver assez d'hommes honorables dans le Conseil Législatif pour s'opposer à sa nomination comme président.

Il reproche à l'opposition de ne pas avoir soulevé ce débat l'an dernier, alors que M. Turgeon faisait partie de l'Assemblée.

A M. Gouin succède M. Bernard, dont le discours a peut-être été un des plus intéressants de la série. Il a demandé au premier ministre s'il croyait incarner en lui l'honneur national et si c'était déshonorer la province que de critiquer la politique de son gouvernement.

M. Bernard a terminé en proposant une motion de non confiance au sujet de l'affaire de l'Abittibi.

M. Lavergne, qui reparaissait après une absence de plusieurs jours a demandé l'ajournement du débat, disant qu'il n'avait pas eu l'avantage d'entendre la discussion et qu'il avait besoin de revoir ses notes.

Sir Lomer Gouin consent, mais il ne veut pas promettre à quelle heure le débat sera repris.

On discute ensuite la loi des terres. Mais aucun résultat n'est obtenu. Il est possible que le projet de loi soit abandonné avant la fin de la session.

Tout le reste de la séance a été occupé par un discours très vive soulevée par M. Jos. Privost, au sujet des documents produits pour l'enquête Kelly-Prévost et qui ne sont pas signés. Il propose de renvoyer les documents au département. Mais M. Lavergne déclare que l'on en sortirait pas avant que toutes les pièces soient initialées par le greffier pour [illegible] de sûreté.

Finalemene, le débat est ajourné vers une heure et demie, à la demande de M. Lavergne.

USINE INCENDIEE A CHAMPLAIN

(Dépêche spéciale à la Patrie)

TROIS-RIVIERES, 21. — La manufacture de pulpe de M. Thomas Hargall à Champlain a été détruite par le feu mardi soir. Les pertes s'élèvent, dit-on, à environ huit milles piastres, partiellement couvertes par les assurances. M. Hargall doit reconstruire son usine aussitôt que les assurances auront réglé les risques.

UN CANARD

(Dépêche spéciale à la Patrie)

QUEBEC, 21 — Le journal du matin, a publié aujourd'hui une dépêche de Toronto disant que l'hon. Dr Réaume, ministre des pêcheries et de la chasse d'Ontario, était indigné de ce que le gouvernement de Québec, voulait faire une loi pour autoriser la chasse au canard durant la nuit.

Interviewé à ce sujet, l'hon. M. Devlin, ministre de la chasse, déclare que jamais le gouvernement de notre province n'a eu l'intention de présenter pareille mesure. Bien plus, il va s'opposer de toutes ses forces au bill de M. Réaume, qui demande cette chose.

PROTESTATION ENERGIQUE

Le Board of Trade ne veut pas reconnaître les charges supplémentaires imposées aux importateurs.

A la réunion hebdomadaire du Conseil du Board de Trade, tenue mercredi après-midi, le président, M. Farquhar Robertson, annonça que la Canadian Atlantic West Bound Company avait remis les exportateurs qu'on prétendait désormais des frais d'entretention (en plus des frais fixes) basés sur une moyenne de 75 cents par tonne, de fret.

Ces frais seront payés sur les connaissements de tous les cargaisons, de Québec et Montréal, expédiées par des bateaux quittant l'Angleterre, depuis le 1er juillet.

Le comité du Havre et de la Navigation, a été prié de prendre cette question en sérieuse considération.

Le conseil s'est déclaré tout à fait opposé à cette surcharge.

Les permis de construction suivants ont été accordés aujourd'hui à l'hôtel de ville:

J. A. Gervais, 3 logements, rue Garnier, $4,000.

J. Beridge, 2 logements, rue Wellington, $8,000.

B. Mitchell, 3 logements, rue St-Germain, $3,000.

MORT DE M. L. A. BERNARD

LE DEFUNT, QUI ETAIT PHARMACIEN, S'EST ETEINT, HIER SOIR, A L'AGE DE 45 ANS

C'est avec regret que nous annonçons la mort de M. L. A. Bernard, pharmacien, survenue hier soir. Le défunt était âgé de 45 ans.

M. Bernard était bien connu, non-seulement dans le monde des affaires, mais ses relations de famille lui avaient créé un grand nombre de connaissances et d'amis qui apprendront avec peine cette triste nouvelle.

Il avait vu le jour à Beloeil, d'où sa famille est originaire. Après un cours classique au Collège de Montréal, il étudia la pharmacie. Admis à la pratique de cet art, il acheta la pharmacie Verner, rue Sainte-Catherine.

Ses manières affables lui attirèrent une nombreuse clientèle et son sens des affaires firent prospérer son commerce.

Dernièrement, miné par la maladie, il décida de prendre quelque repos, mais le mal fut plus fort, et, hier soir il succombait à ses atteintes.

M. Bernard avait épousé Mlle Marie Louise Mondou, décédée il y a une dizaine d'années, lui laissant 3 enfants un garçon et deux filles.

Il était le frère de Mgr. Bernard, évêque de St-Hyacinthe; de MM. J. C. eBrnard, chanoine, curé de Sorel; L. E. Bernard, avocat de Montréal; A. P. Bernard, pss., de Baltimore; le Dr A. A. Bernard, médecin et pharmacien, de St-Henri; L.-E. Bernard, cultivateur de Beloeil, M. Bernard, rentier, Sorel; de Mmes Gadbois, de Beloeil, Amédée Deneault, de Nominingue.

Nous offrons à la famille un deuil l'expression de notre sincère sympathie.

LE CRIME D'UNE FOLLE

EASTHAMPTON, Connecticut, 21. —Mme Jennie Carston, femme du capitaine Louis Carston, a tué, ce matin, deux de ses enfants, puis s'est suicidé à son domicile, dans une ferme à environ deux milles du centre de notre village, ce matin. Elle a tranché la gorge de ses enfants. Elle a fait une profonde entaille au cou d'un autre de ses enfants; l'état de ce petit garçon est presque désespéré. M. Carston était sorti avec un ami depuis quelques minutes, et il resta stupéfait quand on lui apprit l'horrible nouvelle. On croit que la malheureuse a commis son crime au cours d'un accès de folie furieuse.

TOUS DEUX SE SERAIENT NOYES

(Spécial à la PATRIE)

HULL, Qué., 21. — Une rumeur non confirmée, apportée par des personnes arrivant du haut de la Gatineau, veut que deux compagnons de travail, Joseph Lebrun et J. B. Pelletier, beaux-frères, dont les familles habitent au village de Gracefield, se seraient noyés, mardi dernier, dans la rivière Gatineau. Tous deux étaient employés à la descente des billots pour la compagnie Edwards. D'après les quelques renseignements obtenus, les malheureux se seraient aventurés trop près d'un rapide et s'y seraient noyés.

IL AVOUE SON VOL

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 21. — Jos. Lamonté, de Beauceville, arrêté lundi soir à l'arrivée du convoi du Québec Central, à la gare Union, sur prévention de vol d'une montre d'or, d'un anneau et d'une somme d'argent, la propriété d'Arthur Croteau, un compagnon de pension, comparu mercredi devant le magistrat Mulvena et a plaidé coupable après avoir demandé un procès sommaire. Il a reçu une sentence de 8 mois de prison. Les objets volés ont été recouvrés et remis à leurs propriétaires.

CHEVAUX, AUTOMOBILES, YACHTS, CHIENS, VOITURES, CHALOUPES,

Tout cela se trouve, se vend, s'échange ou s'achète par l'entremise des

Petites Annonces de "La Patrie"